



MUSÉE DE VERSAILLES

NOTICE SUR LES CINQ SALLES DES CROISADES ET SUR LES PERSONNAGES DONT LES NOMS ET LES ARMES Y FIGURENT

Auteur : André Borel d'Hauterive

Source : [Annuaire de la pairie et de la noblesse de France et des maisons souveraines](#). Pages 325 et suivantes.

Les liens placés sur certains croisés conduisent
à leur fiche de ma base Généanet



*Huitième croisade 1270 : Saint Louis et les croisés débarquent à Tunis
(British Library, Royal 16 G VI f. 440v)*

Nous allons donner ici la description de ces cinq salles, contenant ensemble six cent soixante-trois écussons et nous rapporterons, autant que possible, à quelles maisons ils appartiennent et quels titres ont été fournis pour leur admission.

André Borel d'Hauterive

Grande salle : § 1. Écussons placés sur les piliers.

La série des 74 écussons de la grande salle commence au bas du pilastre engagé dans le mur à gauche en entrant, monte vers la voûte couvre les quatre faces des deux piliers du milieu, et se termine au pilastre opposé.

Première Croisade.

1. **GODEFROY DE BOUILLON**, roi de Jérusalem, issu de la maison des comtes de Boulogne et duc de Basse-Lorraine, il figure le premier comme l'un des principaux chefs de la croisade de 1096 et comme ayant été élu par ses compagnons d'armes roi de Jérusalem après la prise de cette ville en 1099. Les armoiries qu'on lui attribue ici ne sont point celles de sa maison mais celles qui furent données au royaume de Jérusalem par le pape Pascal II. Elles se blasonnent : d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même (voyez l'Annuaire de 1843, p. 5 de la Préface).

2. **HUGUES-LE-GRAND**, comte de Vermandois, frère de Philippe Ier, roi de France, de retour de la première croisade en 1101, reprit le chemin de la Terre-Sainte, et succomba aux blessures qu'il reçut au combat de Tarse en Cilicie. Sa postérité s'éteignit en son petit-fils Raoul II. On lui a donné pour armes, d'après Sainte-Marthe et le P. Anselme : échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. Ce chef de France est un véritable anachronisme ; car ce fut Charles VI qui réduisit à trois les fleurs de lis dont était semé l'écu de France.

3. **EUDES Ier, duc de Bourgogne**, surnommé Borel, arrière-petit-fils du roi Robert, mourut à Tarse en 1103. C'était le troisième duc de la première maison de Bourgogne, éteinte en 1361. Armes : bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.

4. **ROBERT**, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, prit un des premiers la croix et se signala dans les principaux faits d'armes de la croisade. Les ducs de Normandie portaient : de gueules, à deux léopards d'or.

5. **RAIMOND DE SAINT-GILLES**, comte de Toulouse, prit la croix au concile de Clermont et partit à la tête de ses plus puissants vassaux. Il mourut, en 1105, au siège de Tripoli. Armes : de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or.

6. **ROBERT II**, comte de Flandre, se signala devant Antioche, Jérusalem et Ascalon ; il revint en 1100 dans ses états. Armes : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

7. GÉRARD DE MARTIGUES était recteur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem lorsque les croisés s'emparèrent de la ville sainte. Ce pieux établissement avait été fondé pour recueillir les chrétiens que la maladie surprenait dans leur pèlerinage. Gérard obtint en 1113, du pape Pascal II, une bulle qui confirma l'institution et en fit l'ordre religieux et militaire des hospitaliers de Saint-Jean-de Jérusalem, aujourd'hui l'ordre de Malte. On a représenté sur son écu les armes que le pape accorda plus tard à l'ordre, et qu'on appelle armes de la religion : de gueules, à la croix d'argent.

8. GUILLAUME IX, duc de Guyenne et de Poitiers, après avoir refusé de prendre la croix en 1096 et avoir scandalisé l'Occident par ses honteux désordres, résolut de les expier, et partit en 1101, pour la Terre-Sainte. Les ducs de Guyenne portaient : de gueules, au léopard d'or, armé et lampassé de gueules. La réunion de ces armes et de celles du duché de Normandie (voyez n. 4) composa plus tard l'écu des rois d'Angleterre : de gueules, à trois léopards d'or.

9. ALAIN IV, dit Fergent, duc de Bretagne, se croisa en 1096. Ses descendants, dont le dernier rejeton fut Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII, ont toujours porté les armes qu'on lui donne ici : d'hermine.

10. [BOHÉMOND](#), prince d'Antioche, ménagea par des intelligences secrètes la prise de cette ville, dont les croisés lui cédèrent la possession. Le P. Goussencourt lui donne pour armes : d'argent, à la branche de fougère de sinople, nouée d'or et renversée en pal.

11. [ÉTIENNE, comte de Blois](#), fils de Thibaut III, comte de Troyes, fit deux fois le voyage d'outre-mer, où il s'illustra par ses exploits et sa prudence. Armes de la maison de Champagne, dont il était un rejeton : d'azur, à une bande d'argent, accompagnée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces,

12. [RENAUD et ÉTIENNE](#) dit Tête-Hardie, comtes de Bourgoigne, cités avec honneur par les historiens de la première croisade, où ils moururent l'un et l'autre, portaient : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.

13. LOUIS, fils de Thierry Ier, comte de Bar, fit, en 1096, le voyage de la Terre-Sainte, où Albert d'Aix raconte qu'il se distingua par sa valeur. Armes : d'azur, semé de croix d'or recroisettées et fichées ; à deux bars d'or adossés.

14. BAUDOIN Ier, roi de Jérusalem, frère de Godefroy de Bouillon, lui succéda en 1100 et mourut en 1118. Armes : de Jérusalem (voyez n° 1).

15. [BAUDOIN II, comte de Hainaut](#), fils puîné de Baudouin VI, comte de Flandres, fut surnommé « de Jérusalem », parce qu'il mourut en Terre-Sainte, après la bataille d'Antioche. Armes : chevronné d'or et de sable de six pièces.

16. HENRI Ier, comte d'Eu, d'une branche bâtarde des anciens ducs de Normandie, prit la croix en 1096. Le P. Anselme donne aux comtes d'Eu pour armes : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.

17. ÉTIENNE, comte d'Aumale, revint de Palestine après la prise de Jérusalem en 1099 et y retourna vers l'an 1120. Il était de la maison de Champagne et portait les mêmes armes que son parent Étienne, comte de Blois (n. 11).

18. [EUSTACHE, comte de Boulogne](#), frère de Godefroy de Bouillon, l'accompagna à la croisade. Les armes de sa maison étaient : d'or, à trois tourteaux de gueules.

19. ROGER I^{er}, comte de Foix, mourut en Palestine en 1098. Raymond-Roger, un de ses successeurs, prit part à la troisième croisade. Les comtes de Foix portaient : d'or, à trois pals de gueules.

20. GASTON IV, vicomte de Béarn, se signala avec Tancrède de Hauteville à la prise de Jérusalem par un trait d'humanité. Attendris par les prières et les cris des musulmans qui s'étaient réfugiés dans le temple de Salomon, ils leur accordèrent la vie et les recueillirent à l'abri de leurs bannières. Armes : d'or, à deux vaches de gueules, accolées, accornées et clarinées d'azur.

21. [HUGUES VI](#), dit le Diable, sire de Lusignan, fut tué à la bataille de Ramla le 26 mai 1102, selon Foulcher de Chartres. Armes primitives de la maison de Lusignan : burelé d'argent et d'azur.

22. JOSSELIN DE COURTENAY passa en Terre-Sainte l'an 1101 avec Étienne, comte de Blois, et reçut des rois de Jérusalem la seigneurie de Tibériade en 1115, le comté d'Édesse en 1120. Armes : d'or, à trois tourteaux de gueules.

23. ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, légat apostolique, suivit la première croisade et mourut à Antioche en 1098. La maison de Monteil portait : d'or, à trois bandes d'azur.

24. RAYMOND PELET, dit le Croisé, vicomte de Narbonne, accompagna le comte de Toulouse à la croisade de 1096 et s'empara de Tortose en Phénicie. Armes : de gueules.

25. RAYMOND I^{er}, vicomte de Turenne, est cité par D. Vaissète au nombre des 60 chevaliers qui défendirent un pont contre une armée de Sarrazins au siège d'Antioche. L'année suivante, à la tête de 14 chevaliers, il s'empara d'un troupeau qu'escortaient 60 Sarrazins. Raymond II mourut au siège d'Acre en 1190 ; Raymond IV, se trouva au siège de Damiette, et Raymond VI suivit saint Louis en Égypte. Armes : coticé d'or et de gueules.

26. RAYMOND DU PUY, gentilhomme dauphinois, qui avait succédé à Gérard de Martigues comme recteur de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem (voyez n° 7), fut le premier qui prit le titre de grand-maître de l'ordre. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules, qui est du Puy.

27. HUGUES DE PAYENS, premier grand-maître de l'ordre du Temple. Il avait fondé, avec huit autres chevaliers, une confrérie militaire pour la défense des saints lieux et la protection des pèlerins. Ils prirent le nom de Templiers, du temple de Salomon, près duquel ils s'étaient établis. Honorius en fit un ordre régulier, dont le concile de Troyes confirma l'institution en 1128. Les armes du Temple, qu'on donne ici à son fondateur, étaient : d'argent, à la croix patée et alaisée de gueules.

Deuxième Croisade.

28. [LOUIS-LE-JEUNE, roi de France](#), prit la croix des mains de saint Bernard en 1147, et conduisit la deuxième croisade. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

29. AMÉDÉE II, comte de Maurienne et de Savoie, oncle maternel du roi Louis-le-Jeune, le suivit à la croisade, et mourut à Nicosie en Chypre. Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, qui est de Maurienne ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, qui est de Savoie.

30. CONRAD III, empereur d'Allemagne, se croisa en 1148, et se joignit à Louis-le-Jeune pour faire le siège de Damas. Armes : d'or, à l'aigle éployée de sable, cerclée, becquée et membrée de gueules, qui est de l'empire ; chargé en cœur d'un écu d'or, à trois lions léopardés de sable, couronnés de gueules, qui est de la maison de Souabe.

31. [ROBERT DE FRANCE](#), comte de Dreux, frère puîné de Louis-le-Jeune, prit la croix en 1147, et partit le premier pour la Palestine. Armes : échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

32. [HENRI Ier, comte palatin de Champagne](#) et de Brie, se croisa avec Louis-le-Jeune en 1147. Armes de la maison de Champagne (voyez n° 11).

33. ARCHAMBAUD VI, seigneur de Bourbon, de l'ancienne maison de ce nom, qui suivit Louis-le-Jeune à la croisade de 1147, portait : d'or, au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur.

34. THIBAUT DE MONTMORENCY, fils puîné de Mathieu de Montmorency, accompagna son suzerain Louis-le-Jeune en Palestine. Armes primitives de la maison de Montmorency : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur.

Troisième Croisade.

35. [PHILIPPE-AUGUSTE](#), roi de France, prit la croix en 1190, et fit avec Richard-Cœur-de-Lion le siège de Ptolémaïs. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

36. FRÉDÉRIC-BARBEROUSSE, empereur d'Allemagne, se croisa en 1189, et mourut en Cilicie, pour s'être baigné dans les eaux du Salef. Il portait les mêmes armes que Conrad III, son prédécesseur (voyez n° 30).

37. RICHARD-CŒUR-DE-LION, roi d'Angleterre, s'étant croisé en 1190, s'empara de l'île de Chypre qu'il vendit à Guy de Lusignan, rejoignit Philippe-Auguste au siège de Ptolémaïs. On connaît sa captivité et son aventureux retour en Occident. Armes d'Angleterre : de gueules, à trois léopards d'or.

38. [HUGUES III, duc de Bourgogne](#), fit deux fois le voyage de la Palestine, d'abord en 1171, et ensuite, en 1191, avec Philippe-Auguste. Il mourut à Tyr le 23 août 1192. Il portait les armes de Bourgogne comme son bisaïeul Eudes Ier (voyez n° 3).

39. [HENRI Ier, comte de Brabant](#), prit part à la croisade de 1191, et retourna en Palestine en 1197. Il adopta pour armes : de sable, au lion d'or.

40. RAOUL Ier, comte de Clermont en Beauvoisis, connétable de France fut tué au siège d'Acre en 1191. Il portait : de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés du même (voyez. pl. 8, n° 69).

41. ALBÉRIC CLÉMENT, seigneur du Mez, maréchal de France, fut tué au siège d'Acre en escaladant une tour appelée la Tour Maudite. Lc P. Goussencourt lui donne pour armes : d'or, à la bande de gueules.

42. [JACQUES D'AVESNES](#) se distingua à la tête des chevaliers de Flandre par des prodiges de valeur, et périt à la bataille d'Arsur. Armes : bandé d'or et de gueules.

43. [DREUX DE MELLO](#), seigneur de Saint-Bris, accompagna en Palestine Philippe-Auguste, qui lui donna la charge de connétable de France après la mort de Raoul de Clermont. Armes : d'or, à deux fasces de gueules, à un orle de six merlettes du même.

44. MARGUERITE DE FRANCE, fille de Louis-le-Jeune, et veuve de Béla III, roi de Hongrie, vendit son douaire pour emmener en Palestine une troupe de Hongrois en 1196. Elle mourut à Ptolémaïs quelques jours après son arrivée. Armes : écartelé, aux 1 et 4 fascé d'argent et de gueules de huit pièces, aux 2 et 3 semé de France.

45. HENRI DE WALPOT de Passenheim, premier grand-maître de l'Ordre Teutonique. Des Allemands ayant fondé- un hôpital pour les pèlerins de leur nation, Frédéric de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, les appela à former un ordre de chevalerie, dont Henri Walpot fut élu grand-maître en 1190. Armes de l'ordre : d'argent, à la croix patée et alaisée de sable. Philippe-Auguste y ajouta une fleur de lis d'or à chaque extrémité de la croix.

46. GUY DE LUSIGNAN, roi de Chypre (nous nous conformons ici à l'inscription du musée de Versailles, et à l'opinion générale des auteurs ; mais les recherches de M. de Maslatrie, ancien élève de l'École royale des Chartes, ont établi de la manière la plus irrécusable que Guy de Lusignan ne prit jamais le titre de roi de Chypre, et qu'il ne céda point celui de roi de Jérusalem à Richard-Cœur-de-Lion. - Voyez l'extrait du Mémoire couronné par l'Institut, publié dans la deuxième livraison du tome v de la Bibliothèque de l'École des Chartes.) et de Jérusalem, fut pris par Saladin à la bataille de Tibériade en 1187. À peine rendu à la liberté, il vint assiéger Acre, et reçut de Richard-Cœur-de-Lion, après la prise de cette ville, le royaume de Chypre en échange de son titre de roi de Jérusalem. Son frère Amaury lui succéda au trône de Chypre, que sa branche posséda jusqu'à son extinction en 1265. Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'argent, aux 2 et 3 burelé d'argent et d'azur, à un lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'or, brochant sur le tout, qui est de Lusignan (voyez pl. 7, n° 53.)

Quatrième Croisade.

47. LA RÉPUBLIQUE DE VENISE, à la fois guerrière et marchande, fournit les vaisseaux pour le transport des chevaliers de la quatrième croisade, à laquelle elle prit une part active. Armes de la république : d'azur, au lion léopardé d'or, ailé et cerclé du même, passant sur une terrasse de gueules, tenant de la patte droite une épée d'argent garnie d'or, et entre les deux pattes un livre d'argent, avec ces mots : PAX TIBI MARCE, EVANGELISTA MEUS.

48. [GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN](#), maréchal de la cour de Thibaut ; comte de Champagne, fut un des chefs de la croisade de Constantinople, dont il écrivit l'histoire. Sa famille resta en Orient, où elle posséda les principautés d'Achaïe et de Morée, et s'allia aux empereurs de Constantinople. Armes : de gueules, à la croix ancrée d'or.

49. [SIMON III, comte de Montfort](#), fidèle à son vœu d'aller en Terre-Sainte, laissa les croisés marcher contre Constantinople, et se rendit en Syrie. Il s'illustra plus tard contre les Albigeois. Armes : de gueules, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.

50. ANDRÉ, roi de Hongrie, partit en 1217, à la tête des croisés allemands, qui l'avaient choisi pour chef. Armes de Hongrie : fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

Cinquième Croisade.

51. [JEAN DE BRIENNE](#), s'étant signalé à la croisade de Constantinople, fut élu roi de Jérusalem en 1208. Les barons français de l'empire latin l'appelèrent au trône d'Orient, pendant la minorité de Baudouin de Courtenay, en 1231. Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, l'écu semé de billettes du même, qui est de Brienne ; aux 2 et 3 de Champagne, et sur le tout de Jérusalem.

52. PIERRE DE COURTENAY fut élu empereur de Constantinople en 1217. Il était petit-fils du roi Louis-le-Gros, et fils de Pierre de France et d'Elisabeth de Courtenay, héritière de la première maison de ce nom. Armes : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre besants vidés du même, chargés d'une croix d'or potencée, accompagnés chacun de quatre croisettes potencées du même.

53. FRÉDÉRIC II, empereur d'Allemagne, se rendit en Terre-Sainte l'an 1228, et recouvra, par un traité avec le Soudan, la ville de Jérusalem, où il ceignit la couronne. Armes : d'or, à l'aigle éployée de sable, cerclée, becquée et membrée de gueules, qui est de l'Empire, chargé en cœur de l'écu écartelé, au 1er de Naples, au 2e de Sardaigne, au 3e de Jérusalem, au 4e de Souabe.

Sixième Croisade.

54. SAINT LOUIS, roi de France, chef de la sixième croisade en 1248, et de la septième en 1270, mourut sous les murs de Tunis. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

55. ROBERT DE FRANCE, comte d'Artois, second frère de saint Louis, fut tué à la bataille de la Massoure le 9 février 1250. Il portait : semé de France, au lambel de gueules à quatre pendants, chargés chacun de trois châteaux d'or.

56. ALPHONSE, comte de Poitiers, cinquième frère de saint Louis, régent de France avec sa mère, Blanche de Castille, en 1248, quitta la régence et rejoignit les croisés en Égypte. Il portait : semé de France, parti de gueules à six châteaux d'or.

57. CHARLES DE FRANCE, comte d'Anjou, depuis roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, sixième frère de saint Louis, l'accompagna en Égypte en 1248, et n'arriva devant Tunis, en 1270, qu'après la mort de ce prince. Il portait : semé de France, au lambel de trois pendants de gueules, parti de Jérusalem.

58. [HUGUES IV, duc de Bourgogne](#), qui accompagna saint Louis en Égypte, portait : de Bourgogne (voyez n° 3).

59. PIERRE DE COURTENAY mourut en Égypte après la bataille de la Massoure. Armes : d'or, à trois tourteaux de gueules, au lambel de cinq pendants d'azur.

60. THIBAUT VI, comte Champagne et roi de Navarre, partit pour la croisade en 1249. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, aux chaînes d'or passées en orle, en croix et en sautoir, qui est de Navarre, aux 2 et 3 de Champagne.

61. PIERRE DE DREUX, dit Mauclerc, duc de Bretagne, fut blessé à la Massoure. Armes : échiqueté d'or et d'azur, au franc-quartier d'hermine, à la bordure de gueules.

62. JEAN, sire de JOINVILLE, sénéchal de Champagne, suivit saint Louis à la sixième croisade. Plusieurs de ses ancêtres s'étaient déjà illustrés en Palestine, et l'un d'eux, Geoffroy IV, armé chevalier par Richard-Cœur-de-Lion au siège d'Acre, reçut de ce prince le lion issant dont il chargea les armes de sa maison et porta : d'azur, à trois broyes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

Septième Croisade.

63. PHILIPPE-LE-HARDI, roi de France, suivit saint Louis, son père, à la croisade de Tunis. Armes : semé de France.

64. JEAN, dit Tristan, comte de Vallois, fils puîné de saint Louis, né à Damiette en 1250, se trouvait au siège de Tunis. Il portait : semé de France, à la bordure de gueules.

65. PIERRE, comte d'Alençon, frère du précédent, portait les mêmes armes.

66. FOULQUES DE VILLARET, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1307, après l'expulsion des chrétiens de la Palestine, s'empara de l'île de

Rhodes, qui devint le chef-lieu de l'ordre, et lui donna son nom. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'or, à trois monts de gueules, surmontés chacun d'une corneille de sable, qui est de Villaret.

67. PHILIPPE DE NAILLAC, grand-prieur d'Aquitaine et ensuite grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, combattit à la journée de Nicopolis, en 1396. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'azur, à deux léopards d'argent, qui est de Naillac.

68. JEAN-SANS-PEUR, comte de Nevers, puis duc de Bourgogne, était le chef des croisés qui marchèrent au secours de la Hongrie, et furent vaincus sous les murs de Nicopolis par le sultan Bajazet. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules de seize pièces, qui est de Bourgogne moderne ; aux 2 et 3 de Bourgogne ancien ; sur le tout de Flandre.

69. JEAN DE VIENNE, amiral de France, commandait l'avant-garde à la journée de Nicopolis, où il fut tué. Armes : de gueules, à l'aigle d'or.

70. JEAN DE MEINGRE, dit Boucicault, maréchal de France, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis. Armes : d'argent, à l'aigle éployée de gueules, becquée, languée et membrée d'azur.

71. PIERRE D'AUBUSSON, grand-prieur d'Auvergne, issu, dit-on, des anciens comtes de la Marche, fut élu en 1476 grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il soutint dans Rhodes un siège de trois mois contre les Turcs, et les força à se retirer. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est d'Aubusson.

72. FABRICE CARETTE, des marquis de Finale en Italie, fut élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1513, Soliman II menaçait alors de tourner ses forces contre Rhodes ; Fabrice fit relever les fortifications ruinées par le siège qu'avait soutenu Pierre d'Aubusson en 1480. Les portes en bois de cèdre richement sculptées, qu'on voit dans la grande salle et qui proviennent de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, furent alors construites par Fabrice Carette, comme le prouvent le millésime de 1514 et les armoiries du grand-maître gravées sur ces portes. L'inscription placée au-dessus nous apprend qu'elles ont été données à la France par le sultan Mahmoud en 1836. On voit encore dans la même salle un mortier en fonte décoré des armes de Fabrice Carette, qui sont : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules, à cinq cotices d'or.

73. PHILIPPE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1521, soutint un siège de plusieurs mois contre les armées de Soliman, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité, Charles-Quint lui céda l'île de Malte, qui devint le chef-lieu de l'ordre, et lui donna son nom. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'or, au chef d'azur, à un dextrochère d'hermine, brochant sur le tout, qui est de Villiers de l'Isle-Adam.

74. JEAN PARISOT DE LA VALETTE, prieur de Saint-Gilles, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1557, soutint dans Malte un siège de quatre

mois contre Mustapha, le força de se rembarquer, et brûla quelque temps après l'arsenal et les chantiers du sultan Soliman, qui préparait une nouvelle expédition. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules, au coq d'argent, la patte droite levée, parti de gueules, au lion d'or, qui est de La Vallette.

Grande salle : § 2. Écussons placés sur les frises.

Première Croisade.

Cette série commence sur la frise, à droite des portes de l'hôpital de Rhodes, fait le tour de la salle, et se replie ensuite sur elle -même pour courir sur toutes les frises des poutres qui divisent les plafonds en compartiments.

75. TANCRÈDE, prit la croix avec son cousin Bohémond, prince de Tarente. Sa piété et ses vertus firent de lui le type le plus parfait de la chevalerie. Il mourut à Antioche en 1112. Ses armoiries n'ayant pu être retrouvées, on les a remplacées, selon l'usage du blason, par un écu d'argent.

76. EUSTACHE D'AGRAIN, prince de Sidon, s'étant distingué à la croisade de 1096, reçut de Baudouin Ier la principauté de Sidon, et fut élu pendant la captivité de Baudouin II, gouverneur du royaume de Jérusalem, dont il était déjà connétable. Les chroniqueurs lui ont donné le glorieux surnom de Bouclier et d'Épée de la Palestine. Sa maison, originaire du Vivarais, s'est éteinte il y a quelques années ; elle portait : d'azur, au chef d'or.

77. [BAUDOIN DU BOURG](#), fils aîné du comte de Réthel, accompagna son parent, Godefroy de Bouillon, à la croisade, et fut élu roi de Jérusalem après la mort de Baudouin Ier, en 1118. Il mourut en 1131. Armes de Réthel : de gueules, à trois râteaux d'or.

78. PHILIPPE-LE-GRAMMAIRIEN, comte d'Alençon, de la maison de Belesme, mourut au siège d'Antioche. Armes : d'argent, à trois chevrons de gueules.

79. GEOFFROY DE PREUILLY, comte de Vendôme, fut tué, en 1102, à la bataille de Ramla, selon la chronique de Guillaume de Tyr. Armes : d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout.

80. ROTROU II, comte du Perche, cadet des comtes d'Alençon, de la maison de Belesme, commandait un corps d'armée au siège d'Antioche. Les comtes du Perche portaient : d'argent, à deux chevrons de gueules.

81. GUILLAUME TAILLEFER, comte d'Angoulême, mourut au retour de la première croisade en traversant l'Allemagne. Armes : losangé d'or et de gueules.

82. DROGON, seigneur de Nesle, dont le fils Raoul épousa l'héritière du comte de Soissons, suivit Hugues de France à la croisade, et partagea sa captivité. Ses

descendants, Yves III, comte de Soissons en 1147, Raoul de Nesle et Jean de Soissons en 1248, prirent aussi la croix. Armes : burelé d'argent et d'azur.

83. RAIMBAUD III, comte d'Orange, commandait un corps de croisés au siège d'Antioche, et entra l'un des premiers dans Jérusalem. Il portait : d'or, au cor d'azur, lié, enguiché et virolé de gueules.

84. GARNIER, comte de Gray en Franche-Comté, et cousin de Godefroy de Bouillon, mourut, quelques jours après lui, à Jérusalem. Le P. Goussencourt lui donne pour armes : de sable, au chef d'argent.

85. ASTANOVE VII, comte de Fézensac, partit en 1097 pour la Palestine, où il mourut. Sa fille, Azalire, porta son héritage dans la maison d'Armagnac. Armes : d'argent, au lion de gueules.

86. ÉTIENNE et PIERRE DE SALVIAC se croisèrent en 1096, moururent tous deux peu de temps après leur retour en France, et furent inhumés dans un même tombeau, dont l'épithaphe, gravée au XVe siècle, leur donne le nom de Salviac et de Viel-Castel ; ce qui accrédita la tradition d'une communauté d'origine entre les deux maisons. Un jugement de maintenue au siècle dernier admit ce fait comme authentique. La maison de Viel-Castel en Quercy porte les armes qu'on donne ici aux Salviac : de gueules, au château d'or, sommé de trois tours du même.

87. [THOMAS DE MARLE](#), sire de Coucy, se signala aux sièges de Nicée et de Jérusalem. Son fils, Enguerrand, mourut à la seconde croisade. Raoul de Coucy fut tué au siège d'Acre ; un autre Raoul, à la Massoure. Enguerrand VII, sire de Coucy, dernier mâle de sa maison, fait prisonnier à Nicopolis en 1396, mourut l'année suivante en Bithynie. Armes : fascé de vair et de gueules.

88. GILBERT DE GARLANDE, nommé à tort Gauthier, par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, se signala au siège de Nicée. Armes : d'or, à deux fascés de gueules.

89. AMANIEU, sire d'Albret, pénétra un des premiers dans la ville de Jérusalem. Il portait : de gueules plein.

90. ITHIER II, seigneur de Tocy, mourut en Palestine en 1097. Plusieurs membres de sa famille figurèrent aussi aux croisades. Armes : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé de quatre merlettes.

91. RAYMOND BERTRAND, seigneur de l'Isle-Jourdain, l'un des plus grands vassaux du comte de Toulouse, l'accompagna en Terre-Sainte. D. Vaissète donne aux seigneurs de l'Isle-Jourdain les mêmes armes qu'aux comtes de Toulouse : de gueules, à la croix cléchées, vidée et pommetée d'or.

92. GUILLAUME DE SABRAN était un des soixante chevaliers qui, au siège d'Antioche, défendirent un pont contre toute une armée de Sarrazins. Sa maison, aujourd'hui ducale, porte : de gueules, au lion d'or.

93. FOULQUES DE MAILLÉ, d'une famille noble d'Anjou, fit le voyage d'outre-mer en 1096. Jacquelin de Maillé, chevalier du Temple en 1187, se distingua eu combat de Nazareth, soutenu par cinq cents croisés, contre toute l'armée de Saladin. Le P.

Anselme cite Hardouin, baron de Maillé, comme ayant suivi saint Louis en Égypte. La maison, aujourd'hui ducale de Maillé, porte : d'or, à trois fasces ondées de gueules.

94. CALO II, seigneur de Caumont, est cité par le P. Anselme, comme s'étant croisé en 1096. La maison ducale de Caumont porte : d'azur, à trois léopards d'or.

95. ROGER DE CHOISEUL, en Bassigny, est également cité par le P. Anselme comme ayant été en Palestine. La maison, aujourd'hui ducale, à laquelle il appartenait porte : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes de même.

96. GUILLAUME Ier, vicomte de Melun, dit le Charpentier, à cause de sa force, parent par les femmes de Hugues de France, comte de Vermandois, l'accompagna en Palestine. Il portait : d'azur, à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, au chef d'or.

97. GUY DE THIERN, comte de Châlons-sur-Saône, dont il avait hérité de sa mère, partit pour la croisade en 1096. Son petit-fils, Guillaume II, comte de Châlons, suivit Philippe-Auguste en Terre-Sainte. Armes : de gueules, à la bande d'or (voyez, pl. B, les armes des Lentilhac.).

98. [GÉRARD, sire de Créquy](#), prit la croix en 1096. Plusieurs autres membres de sa famille firent le voyage d'outremer. La maison ducale de Créquy, éteinte depuis près d'un demi-siècle, avait pour armes parlantes : d'or, au créquier de gueules.

99. HOST, seigneur de Roure, ancienne baronnie du Gévaudan, accompagna Raymond de Saint-Gilles, et fut tué à la bataille de Ramla en 1102, selon le récit d'Albert d'Aix. Armes : d'azur, au chêne d'or, à trois racines et quatre branches passées en sautoir et églantées du même.

100. JEAN et COLARD DE HOUDETOT suivirent Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte. Jean, seigneur de Houdetot, avait déjà fait le pèlerinage de Jérusalem en 1034, avec Robert-le-Magnifique. L'ancienne maison de Houdetot portait : d'or, à six porcs de sable.

101. ROBERT DE NEVERS dit le Bourguignon, tige de la maison de Craon, mourut en Palestine vers l'an 1098. Robert de Craon, son petit-fils, fut le second grand-maître du Temple. Plusieurs autres membres de la même maison figurèrent aux croisades. Armes : losangé d'or et de gueules.

102. RAIMBAUD CRETON, seigneur d'Estourmel, chevalier du Cambrésis, entra le premier dans Jérusalem, selon Orderic Vital. Un morceau du bois de la vraie Croix s'est transmis héréditairement, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, d'aîné en aîné, en souvenir de ce fait glorieux. Les descendants de Raimbaud Creton ont porté indifféremment les noms de Creton ou d'Estourmel jusqu'au XVIe siècle ; mais depuis lors ce dernier a prévalu : Armes : de gueules, à la croix engreslée d'argent.

103. PONS et BERNARD DE MONTLAUR sont cités par D. Vaissète comme s'étant croisés en 1096. Un ancien armorial, manuscrit, de la Bibliothèque royale, donne leurs armes : d'or, au lion de vair.

104. ARNOUL II, baron d'Ardres, se signala à la prise de Jérusalem. Il portait : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

105. GUILLAUME III, comte de Lyonnais et de Forez, fut tué au siège de Nicée en 1097. Sa soeur porta son comté dans la maison d'Albon. Armes : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

106. HUGUES DE SAINT-OMER s'établit en Terre-Sainte après la prise de Jérusalem, et eut en partage la seigneurie de Tibériade. Guillaume de Tyr raconte qu'il remporta en 1102 une victoire sur les Sarrazins bien supérieurs en nombre, mais il y reçut une blessure dont il mourut. Armes, selon le P. Goussencourt : d'azur, à la fasce d'or.

107. RENAUD DE PONS et PIERRE, son frère, tous deux seigneurs de grande noblesse, dit le chroniqueur Raymond d'Agiles, partirent pour la première croisade, et furent massacrés par les Grecs à Durazzo. On retrouve d'autres seigneurs de Pons à la croisade de 1147, et à celles de 1191 et de 1248. La maison des sires de Pons, qui s'est éteinte de nos jours, portait : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

108. HUGUES DU PUY, chevalier dauphinois, partit pour la conquête de la Terre-Sainte avec ses trois fils. Rodolphe, l'aîné, périt au combat de la vallée de Ran ; Romain mourut en possession des fiefs qu'il tenait de Godefroy de Bouillon ; Raymond du Puy fut le premier grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem. Armes : d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

109. [GÉRARD DE BOURNONVILLE](#), avec ses six enfants, partit pour la croisade l'an 1096. Il périt en 1101 dans un combat. Robert de Bournonville se croisa avec saint Louis en 1245. Armes : de sable, à trois cuillers ou louches d'argent. La maison ducale de Bournonville, aujourd'hui éteinte, adopta plus tard pour armes : de sable, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.

110. HÉRACLE, comte de Polignac, portait le grand étendard de l'église à la première croisade, et fut tué devant Antioche en 1098. Sa maison s'étant éteinte au XIVe siècle, celle de Chalençon lui fut substituée. Armes : fascé d'argent et de gueules.

111. AIMERY IV, vicomte de Rochechouart, est cité par le P. Anselme, comme ayant fait le voyage de la Terre-Sainte en 1098. La maison de Rochechouart, aujourd'hui ducale de Mortemart, porte : fascé ondé d'argent et de gueules.

112. ADAM DE BÉTHUNE, après la prise de Jérusalem, eut en partage la ville et baronnie de Bessan, dans la Galilée, dont le titre resta à ses descendants. Plusieurs autres membres de la même maison figurèrent aux croisades. Armes : d'azur, à trois bandes d'or. La maison de Béthune, l'une des plus illustres d'Artois, ducale de Sully et de Charost, prit plus tard pour armes : d'argent, à la fasce de gueules.

113. GUY III, sire de Laval, avec cinq de ses frères, suivit à la croisade Alain Fergent, duc de Bretagne. A son retour il passa par Rome, où le pape Pascal II ordonna que le nom de Guy, illustré par ses exploits, serait héréditairement transmis de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Philippe Ier, roi de France, confirma ce privilège. Cette maison s'éteignit dans une branche de celle de Montmorency au XIIIe siècle. Armes : de gueules, au léopard d'or.

114. PIERRE RAYMOND DE HAUTPOUL se distingua au siège d'Antioche, où Raymond, comte de Toulouse, le mit à la tête de l'avant-garde avec le vicomte de Castillon. Il fut l'un des soixante chevaliers qui défendirent un pont contre l'armée des Sarrazins, et il mourut de la peste en 1098. La maison d'Hautpoul porte encore : d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de six coqs de sable, la patte droite levée, crêtés et barbés de gueules.

115. [GAUCHER Ier DE CHATILLON](#) prit la croix au concile de Clermont en 1095. Gaucher II, son petit-fils, périt dans les montagnes de Laodicée, à la croisade de Louis-le-Jeune. Plusieurs autres seigneurs de Châtillon firent le voyage de la Palestine. Armes : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.

116. RAOUL, seigneur d'ESCORAILLES ou de SCORAILLE, et Guy, son frère, firent le voyage de Jérusalem en 1096 ; ce fait est consigné dans les preuves de cour de cette famille, qui porte : d'azur, à trois bandes d'or.

117. GÉRARD, comte de Roussillon, se distingua au siège d'Antioche et entra un des premiers dans la ville sainte. Son sceau, reproduit dans l'Histoire du Languedoc, par D. Vaissète, représente deux fermaux posés en pal.

118. GUILLAUME V, seigneur de Montpellier, donna tous ses biens à l'église de Maguelonne avant de partir pour la Terre-Sainte. D. Vaissète raconte ses nombreux exploits contre les Sarrazins, et lui donna pour armes, d'après d'anciens sceaux : d'argent, au tourteau de gueules.

119. GÉRARD DE CHÉRIZY se distingua, suivant Guillaume de Tyr, à la bataille de Dorylée, et fut, au siège d'Antioche, envoyé avec d'autres vaillants guerriers pour reconnaître l'approche de Kerbogha, prince de Mossoul. Albert d'Aix cite les mêmes faits et parle aussi d'Addon de Chérizy, tué à la bataille de Ramla. Armes : d'or, à la fasce d'azur.

120. PIERRE, vicomte de Castillon, fut l'un des soixante chevaliers qui, au siège d'Antioche, défendirent un pont contre toute l'armée des infidèles, et l'un des quatorze chevaliers qui enlevèrent un troupeau escorté par soixante Sarrazins. La maison de Castillon, long-temps souveraine en Guienne, conserva pour devise le cri de la guerre sainte Dieu lo volt, et pour armes : de gueules, au château d'argent, sommé de trois tours donjonnées et crénelées du même.

121. GUÉRIN DE ROCHEMORE suivit Raymond de Saint-Gilles en Palestine, et fut tué au siège d'Archas, selon la chronique de Robert le moine. Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent.

122. ÉLÉAZAR DE MONTREDON est cité par D. Vaissète comme l'un des compagnons du comte de Toulouse. On lui attribue les armes d'une maison qui fit ses preuves de maintenue en 1668 : d'azur, au lion d'or, à la bordure composée d'argent et de gueules.

123. PIERRE et PONS DE CAPDEUIL, chevaliers du Velay. D. Vaissète cite Pierre et Pons de Fay comme s'étant croisés en 1096 ; mais, d'après les preuves de cour de la maison de Fay-Latour-Maubourg, son nom primitif étant celui de Capdeuil, on l'a

rendu aux deux chevaliers mentionnés par l'historien du Languedoc. Pons de Capdeuil, célèbre troubadour, engagea par ses chants les seigneurs du Midi à prendre la croix avec Philippe-Auguste en 1190. Armes de Latour-Maubourg : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine passante d'azur.

124. GAUTHIER et BERNARD, comtes de Saint-Valéry, s'attachèrent à la fortune de Bohémond, prince d'Antioche, selon Orderic Vital. Armes : d'azur, fretté d'or, semé de fleurs de lis du même.

125. RAOUL, seigneur de Beaugency, se signala au siège d'Antioche. Le P. Anselme parle aussi de Simon II de Beaugency, qui se croisa en 1248. Armes : échiqueté d'or et d'azur, à la fasce de gueules.

126. GUILLAUME DE BRIQUEVILLE, chevalier normand, accompagna le duc Robert en Palestine, d'après les preuves de cour de la famille de Briqueville. Armes : pallé d'or et de gueules.

127. PHILIPPE DE MONTGOMMERY, nous dit Orderic Vital, mourut à Antioche en 1098. La généalogie de cette famille mentionne que Guillaume et Guy de Montgomery se croisèrent avec Louis-le-Jeune en 1147. Ils portaient : d'azur, au lion d'or. armé et lampassé d'argent.

128. ROBERT DE VIEUX-PONT, d'une famille normande des environs de Lisieux, s'attacha à la fortune de Tancrede. Ses armes étaient, selon le P. Goussencourt, d'argent, semé d'annelets de gueules.

129. HUGUES, comte de Saint-Pol, dit l'Ancien, et son fils Enguerrand se distinguèrent au siège d'Antioche. Enguerrand mourut de la peste au siège de Marrash. Ils étaient de la première maison des comtes de Saint-Pol, appelés Champs-d'Avesne, qui portaient : d'azur, à la gerbe d'avoine d'or.

130. ANSELME DE RIBAUMONT, seigneur picard, est cité avec éloge par Albert d'Aix, Guibert de Nogent et Raoul de Caen. Il fut tué au siège d'Archas. Armes, selon le P. Goussencourt : de gueules, fretté d'or, au canton d'or chargé d'un léopard de sable.

131. GOLFIER DE LASTOURS, seigneurs d'Hautefort en Limousin, fut un des soixante chevaliers qui, au siège d'Antioche, défendirent un pont contre une armée d'infidèles. Orderic Vital dit qu'il monta le premier à l'assaut de la ville de Marrasch. La maison de Hautefort porte : d'or, à trois forces de sable.

132. MANASSÈS, comte de Guines, prit la croix en 1096 avec Arnoul, baron d'Ardres (n° 104). Joinville dit qu'Arnould III, comte de Guines, rejoignit saint Louis à Jaffa en 1252. Armes : vairé d'or et d'azur.

133. GEOFFROY, baron de Donzy et comte en partie de Châlon, vendit ce dernier fief à Savarie de Vergy, son oncle, pour subvenir aux frais de son voyage d'outre-mer en 1096. Armes, selon le P. Goussencourt : d'azur, à trois pommes de pin d'or.

134. GUY, sire de La Trémoille, se croisa en 1096. Ce fait est consigné dans la généalogie de cette famille dressée par le P. Anselme. Imbaud ou Imbert de La Trémoille suivit saint Louis en Égypte. Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.

135. ROBERT DE COURCY est inscrit sur le rôle des chevaliers bannerets de Normandie à la première croisade. Ce fait est confirmé par les preuves de cour de la famille de Courcy. Guillaume de Courcy se distingua au siège d'Acre et à la bataille d'Arsue. Armes : d'azur, fretté d'or.

136. RENAUD DE BEAUVAIS est cité par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr comme un des plus vaillants guerriers de la première croisade. Il fut tué au siège d'Acre et fut inhumé sur le mont Thabor. Les anciens châtelains de Beauvais portaient, selon le P. Anselme : d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or.

137. JEAN DE MATHAN, chevalier banneret de Normandie, se croisa en 1096. Les preuves de cour de la maison de Mathan attestent ce fait. Armes : de gueules, à deux jumelles d'or, au lion du même passant en chef.

138. GUILLAUME RAYMOND, chevalier provençal, se croisa avec Raymond de Saint-Gilles, et prit pour armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles du premier.

139. GUILLAUME DE PIERRE, seigneur de Ganges, s'établit en Palestine après la prise de Jérusalem. Au siège de Tyr, il se laissa emporter par son ardeur dans un assaut, entra presque seul dans la ville, et fut mis à mort par les Sarrazins. La maison de Ganges portait, selon l'Armorial du Languedoc : écartelé d'argent et de sable.

140. CLAIRAMBAULT DE VANDEUIL suivit Hugues de Vermandois à la première croisade. André Duchesne, dans son Histoire de la maison de Béthune, lui donne pour armes : d'azur, au lion naissant d'or.

141. GUILLAUME CARDONNEL DE CANIZY est porté, dans le manuscrit de Bayeux, au nombre des chevaliers normands qui se croisèrent en 1096. Ce fait est aussi attesté dans les preuves de noblesse de cette famille, dressées par Clérembault en 1785, et d'où il résulte que trois autres personnages de ce nom, Richard, Hue et Jean, figurèrent aux croisades. Cette maison porte : coupé de gueules et d'azur, à trois besants d'hermine, 2 en chef et 1 en pointe.

142. BERTRAND PORCELET ou DES PORCELLETS, chevalier provençal, se croisa en 1096. Guillaume des Porcellets, chambellan de Charles d'Anjou, roi de Naples, fut le seul Français à Palerme qui échappât aux Vêpres-Siciliennes en 1282. Armes : d'or, au porcelet de sable.

143. CLAUDE DE MONTCHENU mourut en Palestine en 1122. Son tombeau existait encore au siècle dernier dans l'église de Saint-Jacques-le-Mineur, hors des murs de Jérusalem. Ces faits sont consignés dans les preuves de cour de la maison de Montchenu, qui porte : de gueules, à la bande engreslée d'argent,

144. JOURDAIN IV, sire de Chabannais. Corlieu, dans son Histoire d'Angoulême, raconte qu'il se croisa en 1096. Armes : d'or, à deux lions léopardés de gueules.

145. ROBERT DE SOURDEVAL, originaire de Normandie, s'attacha à Bohémond, prince d'Antioche. D'après un sceau d'André de Sourdeval, chevalier des ordres du roi, la maison de ce nom portait : de ..., fretté de ..., au canton de ...

146. [PHILLIPE, seigneur de Montbel](#), fut tué au siège d'Antioche. Guichenon et d'Hozier citent aussi comme croisés d'autres membres de cette famille. Armes : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bande componée d'hermine et de gueules de six pièces, brochant sur le tout.

147. FOLKER ou FOULCHER D'ORLÉANS, l'un des chefs de cette première armée de croisés que l'enthousiasme entraîna vers la Terre-Sainte à la suite de Pierre-l'Hermite, fut tué au siège de Nicée. Il portait : d'argent, à trois fasces de sinople, accompagnées de sept tourteaux de gueules, posées 3 et 3 entre les fasces et 1 en pointe.

148. GAUTHIER, seigneur de Breteuil en Beauvoisis, partit pour la croisade avec Pierre-l'Hermite. Albert d'Aix raconte qu'il fut donné en otage à Nicétas, prince des Bulgares, afin d'obtenir des vivres. En 1148, Evrard de Breteuil, s'étant croisé avec Louis-le-Jeune, périt dans les montagnes de Laodicée. Armes : d'or, à la croix d'azur.

149. DRAGON ou DREUX DE MONCHY commandait un corps d'armée à la bataille livrée sous les murs d'Antioche. Armes : de gueules, à trois maillets d'or.

150. GUILLAUME DE BURES, seigneur de Tibériade, chevalier d'origine normande, succéda comme vice-roi de Jérusalem à Eustache d'Agrain, pendant la captivité de Baudouin II, en 1123. Armes, selon La Roque, historien de la maison d'Harcourt : d'or, à six annelets de gueules.

151. BAUDOUIN DE GAND, seigneur d'Alost, suivit Robert de Flandre à la croisade en 1096, et fut tué au siège de Nicée, d'après les récits d'Albert d'Aix et de Guillaume de Tyr. Armes : de sable, au chef d'argent.

152. GÉRARD, seigneur de Gournay, cité par Albert d'Aix comme s'étant trouvé au siège de Nicée, portait : d'argent, à la bande de sable, accompagnée de six merlettes du même.

153. Le seigneur de CARDAILLAC. L'abbé de Foulhiac, dans ses Chroniques du Quercy, dit qu'un chevalier de Cardaillac combattit à la première croisade. Armes : de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

154. Le seigneur de BARASC est cité, comme le précédent, par l'abbé de Foulhiac. Armes : coupé, au 1er d'azur, au lion léopardé d'argent ; au 2e d'or, à la vache passante de gueules.

155. GÉRAUD, seigneur de Gourdon, se croisa en 1096, d'après l'abbé de Foulhiac. Il portait : parti, au 1er d'azur, à trois étoiles d'or en pal, au 2 de gueules, à trois bandes d'or,

156. [GUILLAUME II, comte de Nevers](#), à peine sorti de tutelle, partit avec Robert, son frère, en 1100, pour aller rejoindre les héros de la première croisade. Plusieurs autres membres de la famille des anciens comtes de Nevers figurèrent dans les guerres saintes. Armes : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.

157. EUDES HERPIN, vicomte de Bourges, vendit au roi de France sa vicomté pour 60.000 sous d'or, et suivit Guillaume de Poitiers en Palestine. Il fut pris à la bataille de Ramla en 1102, et, ayant recouvré sa liberté ; il revint en France achever ses jours au

monastère de Cluny. Suivant le P. Goussencourt, il portait : de gueules, au mouton d'argent.

158. HERBERT II, vicomte de Thouars, accompagna le comte de Poitiers à la croisade, d'après une charte. Le P. Anselme parle de Guy de Thouars, qui accompagna Louis VII en Terre-Sainte. Armes : d'or, semé de fleurs de lis d'azur, au franc-quartier de gueules.

159. BERNARD ATTON, vicomte de Béziers, rejoignit le comte de Toulouse en Palestine. Raymond Trencavel, dernier vicomte de Béziers, suivit saint Louis en Égypte. D'après un ancien sceau donné par D. Vaissète, les vicomtes de Béziers portaient : fascé d'or et d'hermine.

160. BAUDOUIIN DE GRAND-PRÉ accompagna Étienne, comte de Blois, au delà des mers en 1101, et fut pris par les infidèles, qui le firent périr dans les tortures. Armes : burelé d'or et de gueules.

161. HUGUES, dit BARDOUL, seigneur de Broyes en Champagne, et son frère Renaud, suivirent Étienne de Blois à son second voyage en Terre-Sainte, l'an 1101. Renaud fut tué sous les murs de Nicée. Armes parlantes : d'azur, à trois broyes d'or.

162. GUILLAUME VII, comte d'Auvergne, l'an 1102, emmena en Terre-Sainte l'élite de la noblesse de sa province : le baron de la Tour, Jean de Murat, Arnaud d'Apchon, etc. Ils rejoignirent Raymond de Saint-Gilles et firent avec lui le siège de Tripoli. Armes : d'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople.

163. Le baron de LA TOUR D'AUVERGNE, dont le prénom est resté inconnu, suivit Guillaume qui précède. La maison de la Tour-d'Auvergne a porté jusqu'au XIII^e siècle : de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

164. JEAN, vicomte de MURAT, compagnon du comte d'Auvergne, portait : d'azur, à trois fasces d'argent maçonnées et crénelées de sable, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre, et la troisième de trois, ouverte au milieu en porte.

165. ARNAUD D'APCHON, compagnon du comte d'Auvergne, portait : d'or, semé de fleurs de lis d'azur.

166. GUILLAUME DE CASTELNAU, défenseur de l'église de Cahors, fit son testament avant de partir pour la Terre-Sainte, l'an 1103. Ce fait est rapporté par l'abbé de Foulhiac. Armes : de gueules, au château d'argent.

167. ROBERT DAMAS, chevalier bourguignon, partit en 1106 pour la Terre-Sainte. Sa maison, aujourd'hui ducale, porte : d'or, à la croix ancrée de gueules.

168. ROBERT, comte de Montfort-sur-Rille, maréchal héréditaire de Normandie condamné pour cause de félonie par la cour des barons normands, offrit de prendre la croix en expiation, et se rendit en 1107 au siège de Durazzo, que Bohémond avait entrepris. De là, il passa en Palestine. Un autre Robert de Montfort-sur-Rille était à la troisième croisade. Armes : de gueules, au sautoir d'or.

169. RAYMOND II, comte de Maguelonne, alla rejoindre en 1109 Raymond de Saint-Gilles au siège de Tripoli. Armes des anciens comtes de Melgueil : d'argent, au chef de sable.

170. PIERRE DE NOAILLES, en Limousin, alla, dit-on, en Terre-Sainte l'an 1111, et Hugues de Noailles mourut à la croisade de 1248. La maison ducale de Noailles porte : de gueules, à la bande d'or (voy. les armes de Lentilhac, pl. B).

171. GÉRARD DE BRIORD, en Bugey. Guichenon dit qu'il partit pour la Palestine en 1112 avec Berlie de Montagnieu, et il lui donne pour armes : d'or, à la bande de sable.

172. GAUTHIER DE BEYVIERS, en Bresse, est cité par le même auteur comme étant allé à la croisade en 1120 avec Bérard de Châtillon, évêque de Mâcon, et les trois seigneurs qui suivent. Armes : écartelé d'or et d'azur.

173. ARCHERIC, seigneur de Corsant, en Bresse. A la même maison appartenait André de Corsant, qui, en 1147, accompagna Amédée III, comte de Savoie, en Palestine. Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois croisettes d'argent.

174. [ULRIC DE BAUGÉ](#), seigneur de Bresse, portait : d'azur, au lion d'hermine.

175. PERNOLD DE SAINT-SULPIS, en Bresse, portait : de gueules, à la bande d'hermine.

176. HUMBERT III, dit le Renforcé, sire de Salins, mourut en Palestine vers l'an 1133. Gaucher, sire de Salins, se distingua au siège d'Acre en 1191. Armes : de gueules, à la bande d'or. Ce sont les mêmes armes que celles de la maison de Lentilhac (voyez pl. B).

Deuxième Croisade.

177. [GUY II, comte de Ponthieu](#), mourut à Éphèse en 1148, et fut enterré, dit Guillaume de Tyr, devant le porche de l'église. Jean, son fils, mourut au siège de Ptolémaïs, en 1191, et son corps, rapporté en France, fut inhumé dans l'abbaye de Domp Martin. Armes : d'or, à trois bandes d'azur.

178. RENAUD, comte de Joigny, en 1147 ; Guillaume, son fils, en 1190 ; Guillaume II, son arrière-petit-fils, en 1239, firent le voyage de la Palestine, Guillaume II étant retourné à la croisade, en 1248, avec saint Louis, ce prince lui donna une épine de la couronne de Notre-Seigneur, qui fut déposée dans la paroisse de Saint-Jean de Joigny. Armes : d'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé.

179. SÉBRAN CHABOT, seigneur de Vouvant, se croisa en 1147. La maison de Chabot, dont une branche s'est substituée à celle de Rohan, porte : d'or, à trois chabots de gueules (voyez pl. 8, n° 67).

180. RAINAUD V, vicomte d'Aubusson, accompagna Louis-le-Jeune en 1147 ; Guy, son fils, était à la croisade de 1190. Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

181. GUERRIC DE COLIGNY, seigneur bourguignon, se croisa en 1147. Humbert II, son fils, accompagna Hugues III, duc de Bourgogne en Palestine, l'an 1171. La maison ducale de Coligny portait : de gueules, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur.

182. GUILLAUME VIII, comte et premier dauphin d'Auvergne, petit-fils de Guillaume VII (voy. n° 154), suivit Louis-le-Jeune en Terre-Sainte. Dépouillé de la plus grande partie de son comté par son oncle, Guillaume-le-Vieux, il prit le titre de dauphin d'Auvergne, et pour armes : d'or, au dauphin d'azur (voy. pl. 8, n° 68).

183. RICHARD D'HARCOURT, chevalier du Temple, fonda en 1150 la commanderie de Renneville. Armes de la maison d'Harcourt, aujourd'hui ducale : de gueules, à deux fasces d'or.

184. GUILLAUME DE TRIE suivit Louis-le-Jeune en Palestine et y mourut. Armes : d'or, à la bande d'azur.

185. HUGUES II, seigneur de Montmorin ; se croisa en 1147. Armes : de gueules, semé de molettes d'argent, au lion du même.

186. HUGUES Ier, comte de Vaudemont, accompagna Henri de Lorraine, évêque de Toul, à la croisade de 1147. Hugues II, son petit-fils, partit pour la Terre-Sainte vers 1186, et fut fait prisonnier à la bataille de Tibériade. On retrouve encore sous la bannière du Christ Hugues III, fils de Hugues II, en 1240, et Henri Ier, en 1248 et en 1270. Armes : burelé d'argent et de sable.

187. GALERAN III, comte de Meulent, prit la croix à Vézelay en 1146, et se rendit en Palestine, après avoir combattu contre les Maures de Lisbonne sous Alphonse, roi de Portugal. Son petit-fils, Galeran IV, suivit Philippe-Auguste en Terre-Sainte, où, emporté par une ardeur imprudente, il périt dans un combat singulier qu'il avait accepté précipitamment sans prendre le temps de revêtir toutes les pièces de son armure. Les comtes de Meulent portaient : de sable, au lion d'argent, la queue fourchée.

188. MAURICE DE MONTRÉAL, chevalier de Languedoc, accompagna le roi de Jérusalem au siège d'Ascalon, en 1152. Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'un léopard lionné d'argent, accosté et assailli de deux griffons rampants du même.

189. SOFFREY DE BEAUMONT, en Dauphiné, d'après l'histoire généalogique de sa maison par l'abbé Brizart, suivit à la croisade, Amédée III, comte de Savoie, oncle maternel de Louis-le-Jeune. Armes : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lis d'azur.

190. GILLES DE TRASIGNIES vendit la terre d'Ath, au comte de Hainaut, avant de partir pour la Palestine, où il mourut. On retrouve sous la bannière du Christ, Othon de Trasignies en 1190, et Gilles, connétable de France, qui épousa la sœur de Joinville et suivit saint Louis en Égypte. Armes : bandé d'or et d'azur, à une ombre de lion, et à la bordure engreslée de gueules.

191. GEOFFROY WAGLIP ou GAYCLIP, aïeul de Du Guesclin, de retour de la Palestine, confirma, en 1180, une donation faite par sa mère, en 1150, aux moines de l'abbaye de la Vieuville. Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or.

192. HUGUES V, seigneur de Beaumont-sur-Vigennes, d'une illustre famille de Bourgogne alliée à celle de Vergy, se croisa en 1141. Armes : d'argent, à trois tours de sinople, maçonnées et crénelées de gueules.

193. EBLES III, vicomte de Ventadour, au retour de la Terre-Sainte, en 1153, tomba malade et mourut dans l'abbaye du Mont-Cassin. Ebles VII suivit saint Louis à Tunis. Les anciens vicomtes de Ventadour portaient : échiqueté d'or et de gueules.

194. ITHIER DE MAGNAC, d'une des plus nobles familles de la Marche, périt dans les défilés des montagnes de Laodicée en 1148. Un ancien sceau donne pour armes à cette maison : de gueules, à deux pals de vair, au chef d'or.

195. MANASSÈS DE BULLES partagea le sort d'Ithier de Magnac. Le P. de Goussencourt lui donne pour armes : gironné d'argent et de sable.

196. [HUGUES VII, sire de Lezignan](#), se croisa en 1147. Nous avons déjà vu Hugues VI, dit le Diable (n° 21), et Guy de Lusignan, roi de Chypre (n° 46) ; nous retrouvons encore sous la bannière du Christ Hugues VIII à la bataille de Harenc, en 1165 ; Geoffroi au siège d'Acre, en 1190. Armes : burelé d'argent et d'azur.

197. GEOFFROY DE RANCON ou DE RANCOGNE, seigneur de Taillebourg, commandait, avec le comte de Savoie, l'avant-garde au sortir de Laodicée, et s'éloigna si imprudemment du reste de l'armée, qu'il ne put la secourir lorsqu'elle fut accablée par les infidèles dans les défilés des montagnes. Armes, sans les émaux : de ..., semé de losanges de ... au pal de ... brochant sur le tout.

198. GUY IV DE COMBORN, vicomte de Limoges, s'étant croisé en 1147, mourut à Antioche, selon Geoffroy de Vigeois. Armes : de gueules, à deux lions léopardés d'or.

199. HUGUES TYRREL, sire de Poix, se croisa en 1147. Il était fils, selon Orderic Vital, et petit-fils, selon le P. Anselme, de Gauthier Tyrrel, qui avait tué, par mégarde, à la chasse, Guillaume-le Roux, roi d'Angleterre, et avait été expié en Terre-Sainte cet homicide. Les sires de Poix en Picardie portaient : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croisettes, recroisettées et fichées d'or.

200. RENAUD, comte de Tonnerre, tué, ou, selon quelques historiens, fait prisonnier dans les défilés de Laodicée, portait, d'après le P. Goussencourt : de gueules, à la bande d'or.

201. BERNARD DE TRAMELAY, grand-maître de l'ordre du Temple, d'une maison de Bourgogne, périt au siège d'Ascalon, où son ardeur l'emporta, à la tête d'une poignée de chevaliers, jusqu'au milieu de la place. Armes : écartelé, aux 1 et 4 du Temple, aux 2 et 3 d'or, au chef de gueules, qui est de Tramelay.

202. ROGER DESMOULINS, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était d'une ancienne maison de Normandie : il périt au sanglant combat de Tibériade, en 1187. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'argent, à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'une coquille d'or.

Troisième Croisade.

203. [ÉTIENNE DE CHAMPAGNE](#), comte de Sancerre, mourut au siège d'Acre avec son frère Thibaut, comte de Blois. Guillaume, son fils, suivit en 1217 l'empereur Pierre de Courtenay à Constantinople, et mourut avec lui prisonnier de Théodore Comnène, empereur de Thessalonique. Cette branche cadette de la maison de Champagne brisait ses armes d'un lambel de 3 pendants de gueules.

204. GUY IV DE SENLIS, grand-bouteiller de France, se croisa avec Philippe-Auguste en 1190, et alla encore au siège de Damiette de 1218, où il fut fait prisonnier. Guy VI de Senlis et Guillaume, son frère, moururent en Égypte, l'un en 1249, l'autre en 1250. Armes : écartelé d'or et de gueules.

205. GUILLAUME DES BARRES, comte de Rochefort, reçut de Philippe-Auguste 400 marcs d'argent comme indemnité des pertes qu'il avait faites dans une tempête pendant la traversée. Durant le séjour des croisés en Sicile, il s'attira la haine de Richard-Cœur-de-Lion en luttant contre lui avec avantage dans un tournoi. Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

206. ADAM III, seigneur de L'ISLE, fit trois fois le voyage de Palestine et y mourut en 1190. Amel III, qui le premier prit le surnom de l'Isle-Adam, se croisa en 1239. Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de sept merlettes du même, 4 en chef et 3 en pointe.

207. RAYMOND-AYMERY, baron de MONTESQUIOU, engagea plusieurs biens à son oncle, Guillaume de la Barthe, archevêque d'Auch, avant de partir pour la croisade de 1190. Armes de la maison ducal de Montesquiou : d'or, à deux tourteaux de gueules en pal.

208. CLÉREMBAUT, seigneur de Noyers, qui mourut à son retour de la croisade en 1190, portait : d'azur, à l'aigle d'or (voy. pl. 8, n° 61).

209. JEAN Ier, seigneur de Saint-Simon, d'une maison éteinte issue des anciens comtes de Vermandois, était au siège d'Acre en 1190. Armes : d'argent, au chef emmanché de sable.

210. GUILLAUME DE LA ROCHEFOUCAULT, vicomte de Châtellerault, mourut au siège d'Acre. Un ancien sceau apprend qu'il portait : d'or, au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or.

211. LAURENT DU PLESSIS, seigneur poitevin, se croisa en 1190, et suivit en Chypre Guy de Lusignan, qui lui donna plusieurs fiefs et le titre de chevalier au morf, surnom que conservèrent ses descendants. Armes : d'argent, à trois chevrons de gueules.

212. FLORENT DE HANGEST mourut au siège d'Acre, selon la chronique de Roger Hoveden. Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

213. HUGUES DE VERGY en Bourgogne, de la célèbre maison de ce nom, se croisa en 1190. Armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'or.

214. DREUX DE CRESSONNART était à la croisade de 1190. On retrouve Dreux, son fils, à celle de Constantinople : Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, à celle

de 1248, où il mourut. Armes : de vair, au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.

215. [ANDRÉ DE BRIENNE](#) fut tué au siège d'Acre en 1191 ; Érard de Brienne se croisa vers 1210 ; Érard et Henri de Brienne moururent en Égypte, où ils avaient suivi saint Louis, en 1248. Armes : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même.

216. ALEAUME DE FONTAINES, majeur d'Abbeville, partit avec Philippe-Auguste, resta en Terre-Sainte jusqu'en 1204, et rejoignit alors la croisade de Constantinople, où il mourut. Il chargea son chapelain de porter plusieurs reliques à sa femme, Laurette de Saint Valery. Armes : d'or, à trois écussons de vair.

217. OSMOND D'ESTOUTEVILLE, chevalier normand, dont la maison prétendait descendre des rois de Hongrie, est cité par le chroniqueur anglais Benoît de Peterborough comme s'étant distingué au siège d'Acre. Armes : burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.

218. RAOUL DE TILLY, d'une ancienne maison de Normandie, est cité comme le précédent. Armes : d'or, à la fleur de lis de gueules.

219. MATHIEU III, comte de Beaumont, chambrier de Philippe-Auguste, le suivit en Palestine. Armes : d'azur, au lion d'or.

220. LÉON DE DIENNE, en Auvergne, d'après les preuves de noblesse de cette maison, se croisa en 1190. Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants d'or.

221. JUEL DE MAYENNE, dont la présence est rapportée par le P. Anselme dans la généalogie de sa maison, et attestée par une charte de Bréquigny, par plusieurs actes d'emprunts contractés avec les Génois, et par les chroniqueurs, portait : de gueules, à six écussons d'or.

222. HELLIN DE WAURIN, sénéchal de Flandres, et Roger, son frère, évêque de Cambrai, moururent au siège d'Acre. Le P. Anselme, dans la généalogie de cette maison, dit que Robert, sire de Waurin, avoué de Lillers, alla aussi en Terre-Sainte et fonda à son retour un anniversaire dans l'abbaye de Ham. Armes : d'azur, à un écusson d'argent.

223. [ROBERT DE SABLÉ](#), grand-maître du Temple. Il commanda la flotte de Richard-Cœur-de-Lion, et se fit templier à son arrivée à Acre. Armes : écartelé aux 1 et 4 du Temple ; aux 2 et 3 losangé d'or et de gueules, qui est de Sablé.

224. ENGUERRAND DE CRÈVECŒUR se croisa en 1196 ; une donation signée de sa main, et rapportée par le P. Anselme dans la généalogie de sa maison, prouve qu'il était de retour en 1202. Armes : de gueules, à trois chevrons d'or.

Quatrième Croisade.

C'est sur le témoignage de Geoffroy de Villehardouin, historien de la quatrième croisade, que repose l'admission de presque tous les chevaliers qui suivent jusqu'au n° 244.

225. RENAUD DE MONTMIRAIL, frère d'Hervé, comte de Nevers, prit la croix en 1202 et périt à la bataille d'Andrinople. Armes : burelé d'argent et de sable, au lion de gueules.

226. RICHARD, comte de MONTBÉLIARD, et Gauthier, son frère, s'embarquèrent dans un port de Calabre pour la Palestine, en 1202. Armes : de gueules, semé de croix recroisettées et fichées d'or, à deux bars adossés du même.

227. EUSTACHE DE SAARBRUCK, après la prise de Constantinople, reçut la garde de la ville d'Andrinople en 1204. Armes : d'azur, semé de croix recroisettées et fichées d'or, au lion d'argent couronné d'or.

228. EUDES et GUILLAUME DE CHAMPLITE se signalèrent à la prise de Constantinople. Guillaume s'empara ensuite de l'Achaïe et de la Morée et prit le titre de prince de ces deux États, qui, à sa mort, échurent en partage à Geoffroy de Villehardouin. Les seigneurs de Champlite portaient : de gueules, au lion couronné d'or.

229. EUSTACHE, seigneur de Conflans, délivra en 1206, 20,000 chrétiens faits prisonniers par les Bulgares, et mourut l'année suivante. Issu de la maison de Brienne, il brisait ses armes (n° 215) d'un bâton de gueules.

230. PIERRE DE BERMOND, baron d'Anduze, en Languedoc, laissa les croisés à Constantinople pour continuer son voyage en Terre-Sainte. Armes : de gueules, à trois étoiles d'or.

231. GUILLAUME D'AUNOY et Gilles, son parent, se croisèrent en 1202. Armes : d'or, au chef de gueules.

232. [GUIGUES III, comte de Forez](#), mourut en Palestine en 1203. On retrouve aux croisades suivantes plusieurs autres rejetons des comtes de Forez, qui descendaient des dauphins du Viennois et portaient comme eux : de gueules, au dauphin pâmé d'or.

233. EUDES, seigneur de Ham, issu, selon Villehardouin, des rois de la seconde race, porta à Constantinople la nouvelle de la bataille d'Andrinople, en 1205. Armes : d'or, à trois croissants de gueules.

234. NICOLAS DE MAILLY, fut envoyé en 1205, par les seigneurs de l'empire latin de Constantinople, demander des secours en France. En 1219, Nicolas de Mailly, grand-prieur d'Auvergne, fut tué au siège de Damiette, Gilles Ier de Mailly, en 1248, et Gilles en 1270, suivirent saint Louis à la croisade (voyez l'Annuaire de 1843, p. 295). Armes : d'or, à trois maillets de sinople.

235. BAUDOUIN D'AUBIGNY revint en France après la bataille d'Andrinople, en 1205. Armes : d'argent, à la fasce de gueules.

236. HENRI, seigneur de Montreuil-Bellay en Saumurois, cité par Villehardouin, portait : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur mises en orle.

237. BERNARD DE MOREUIL, en Picardie, fit le voyage de Palestine en 1202, et rejoignit les croisés sous les murs de Constantinople. Il rapporta une relique appelée la sainte larme, qu'il donna à une abbaye du diocèse d'Amiens voisine de son château. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion naissant d'argent.

238. GAUTHIER, seigneur de Bousies, prit la croix avec le comte de Flandre en 1202. Armes : d'azur, à la croix d'argent.

239. OTHON DE LA ROCHE, sire de Ray, d'une des plus illustres familles de la Haute-Bourgogne, s'empara d'Athènes et de Thèbes, et prit le titre de duc de ces deux villes, dont il transmet l'héritage à ses descendants. Armes : cinq points de gueules équipollés à quatre d'hermine.

240. ANSELME et EUSTACHE DE CAYEUX, d'une maison éteinte de Picardie, nommé deux fois régent de l'empire latin, épousa Eudoxie, fille de l'empereur Théodore Lascaris. Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

241. ENGUERRAND, seigneur de Fiennes, d'après le P. Anselme et la chronique de l'abbaye d'Andres, suivit avec son fils Thomas, le comte de Flandre à la croisade, et disparut dans un combat, en 1207. Armes : d'argent, au lion de sable.

242. EUSTACHE DE CANTELEU, seigneur de la Picardie, commandait un corps d'armée au siège de Constantinople, et mourut dans cette ville en 1204. Armes, d'après le manuscrit de Bayeux : losangé d'or et de sable.

243. ROBERT DE MALVOISIN suivit Simon, comte de Montfort, auprès du roi de Hongrie, en 1203. Joinville dit que Guyon de Malvoisin combattait à la Massoure en 1248. Armes, d'après le manuscrit de Bayeux : d'or, à deux fasces de gueules.

244. GUÉRIN DE MONTAGU ou MONTAIGU, de la province d'Auvergne, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1208, se distingua au siège de Damiette en 1218, et alla ensuite en Europe solliciter des secours pour la Terre-Sainte. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

Cinquième Croisade.

245. HENRI, comte de Rodez, prit la croix à Clermont des mains du légat, le cardinal Robert, en 1217, et fit son testament avant de partir pour la Terre-Sainte. Armes : de gueules, au léopard lionné d'or.

246. MILON III, comte de Bar-sur-Seine, issu de la famille de Brienne, selon le moine Albéric et le chroniqueur anglais Peterborough, mourut au siège de Damiette en 1219. On retrouve encore sous la bannière du Christ, Milon II en 1149, Manassès son frère en 1190, Gauthier, fils de Milon III, au siège de Damiette avec son père, et

Guillaume de Chartres, grand-maître du Temple, que la chronique d'Olivier dit être aussi fils de Milon III. Armes : d'azur, à trois bars d'or posés l'un sur l'autre en demi-cercle, à la bordure composée d'or et de sable de huit pièces.

247. GRIMALDUS, seigneur de Monaco, de la maison de Grimaldi, était au siège de Damiette en 1218. Armes : fuselé d'argent et de gueules.

248. SAVARY DE MAULÉON, chevalier et troubadour du Poitou, se rendit avec ses vassaux au siège de Damiette, dont le succès fut en partie son ouvrage. Les cartulaires de Marmoutiers et de Talmont contiennent plusieurs donations qu'il fit à son départ. Il était fils de Raoul de Mauléon, qui accompagna le roi Richard au siège d'Acre, et père d'un autre Raoul qui partagea la captivité de saint Louis en Égypte, et qui avait engagé ses biens au vicomte de Thouars. Les Mauléon du Poitou et ceux de Gascogne portaient les mêmes armes, mais d'émaux contraires, c'est-à-dire pour ceux-là : d'or, au lion de gueules.

249. PIERRE DE LYOBARD était au siège de Damiette en 1218. L'historien Guichenon dit que Hugues de Lyobard, un de ses ancêtres, fit deux fois le voyage de Terre-Sainte, sans en préciser l'époque. Armes parlantes : d'or, au léopard lionné de gueules.

250. JEAN, seigneur d'Arcis-sur-Aube, combattait au siège de Damiette d'après le récit de Mathieu Paris. Il portait : d'azur, à six besants d'argent, au chef d'or et à la bordure de gueules.

251. HERMANN ou ARMAND DE PÉRIGORD, de l'ancienne maison des comtes de Périgord, fut élu grand-maître du Temple vers 1233, et périt dans un combat contre les Kharismiens en 1244. Armes : écartelé, aux 1 et 4 du Temple, aux 2 et 3 de gueules, à trois lions d'or, armés et couronnés d'azur, qui est de Périgord.

Sixième Croisade,

252. ARCHAMBAUD IX DE DAMPIERRE, sire de Bourbon, s'étant croisé, mourut à son arrivée en Chypre en 1248, d'après le récit de Joinville. Guy II, son aïeul, était au siège d'Acre en 1190. Armes des anciens sires de Bourbon : d'or, au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles.

253. HUMBERT DE BEAUJEU, connétable de France, se signala à la Massoure ; on le retrouve à la croisade de Tunis avec Louis de Beaujeu, son parent, qui avait 2600 livres, et bouche en cour pour lui et onze chevaliers. Guillaume de Beaujeu, élu grand-maître du Temple en 1288, périt à la prise d'Antioche en 1201. Armes : d'or, au lion de sable, chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules.

254. JEAN, comte de Montfort-l'Amaury, petit-fils du célèbre Simon de Montfort, mourut en Chypre en 1249. Son père Amaury VI, connétable de France, pris sous les murs de Gaza en 1239, avait été emmené captif à Bagdad, et il était mort à Otrante en

revenant en France. Armes : de gueules, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée en sautoir.

255. HUGUES XI, dit le Brun, sire de Lusignan et comte de La Marche, est cité comme croisé par Joinville et Guillaume de Nangis en 1248. Armes : burelé d'argent et d'azur, à six lionceaux de gueules.

256. HENRI CLÉMENT, seigneur du Mez, maréchal de France comme son aïeul Albéric Clément, qui fut tué au siège d'Acre (n° 41), se croisa en 1248. Armes : d'or, à la bande de gueules.

257. GUILLAUME DE BEAUMONT, maréchal de France, étant à Acre en 1250, emprunta à Pierre de Chambly 250 livres, sous la garantie de saint Louis. Le titre original est conservé au trésor des chartes. Ses armes n'étant pas connues, on lui a donné l'écu d'argent.

258. MATHIEU, seigneur de Roye et de Germigny, se croisa en 1248 et en 1270, selon la généalogie de sa famille dressée par le P. Anselme. Armes : de gueules, à la bande d'argent.

259. GILLES DE RIEUX suivit Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, à la croisade de 1148, d'après le P. Anselme. Armes : d'azur, à dix besants d'or, poses 3, 3, 3 et 1.

260. BOSON DE TALLEYRAND, sire de Grignols, était en Palestine l'an 1251, d'après un acte cité dans l'Art de vérifier les dates, Hélié V, dit Talleyrand, son aïeul, était mort l'an 1205 à son arrivée en Terre-Sainte, et Archambaud II, son père, fit le même voyage en 1240. La maison ducale de Talleyrand porte : de gueules, à trois lions d'or, armés et couronnés d'azur.

261. GASTON DE GONTAUT, seigneur de Biron, se croisa en 1248, d'après la généalogie de sa famille par le P. Anselme (voyez l'Annuaire de 1843, page 280). Il portait l'écu en bannière : écartelé d'or et de gueules.

262. ROLAND DE COSSÉ mourut en Palestine, où il avait suivi saint Louis. Ce fait est relaté dans les lettres patentes de 1611, portant érection du comté de Brissac en duché-pairie. Armes : de sable, à trois fascés d'or dentelées par le bas.

263. HENRI DE BOUFFLERS est cité par le P. Anselme comme ayant suivi saint Louis en Terre-Sainte. Armes de la maison ducale de Boufflers : d'argent, à trois étoiles à six rais de gueules, accompagnées de neuf croisettes du même, recroisettées, posées 3, 3, 2 et 1.

264. JEAN D'AUMONT se croisa en 1248, d'après la généalogie de sa maison par le P. Anselme. Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, quatre en chef et trois en pointe ; ces dernières posées 1 et 2.

265. GEOFFROY DE CHATEAUBRIAND se distingua à la journée de la Massoure. (voyez l'Annuaire de 1843, page 271), et reçut de saint Louis pour armes : de gueules, semé de fleurs de lis d'or.

266. OLIVIER DE TERMES est qualifié par Joinville « l'un des plus vaillants et des plus hardis hommes qu'il ait connus en Terre-Sainte ». Il portait : d'azur, à trois flammes d'argent, mouvantes de la pointe de l'écu.

267. GAUTHIER, vicomte de Meaux, ayant, d'après des titres conservés à la Bibliothèque royale, rapporté en France la sainte couronne d'épines, le roi saint Louis l'autorisa à remplacer ses armes de sable à la jumelle d'argent par celles-ci : d'argent, à cinq couronnes d'épines de sable.

268. PONS DE VILLENEUVE et ses frères Arnaud et Raymond, chevaliers languedociens, engagèrent la ville de Pontsorbe aux chevaliers de Saint-Jean, pour subvenir aux frais de la croisade de 1248. Saint Louis rendit une sentence en leur faveur au camp de Joppé, en 1252. Pierre V de Villeneuve accompagna Raymond Trencavel en Palestine, et se croisa ensuite pour Tunis, où il mourut. Armes : de gueules, à l'épée antique d'argent, garnie d'or, posée en bande, la pointe en bas.

269. HÉLIE V DE BOURDEILLE fit son testament au camp, devant Damiette, l'an 1249. Le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye-des-Bois, parle aussi de Boson de Bourdeille à la même croisade. Armes : d'or, à deux pattes de griffon de gueules, onglées d'azur, posées en barre.

270. JEAN DE BEAUFFORT se croisa en 1248, et Baudouin de Beaufort fut tué à la Massoure. Geoffroy périt au siège de Tunis. Voyez page 207 la notice de cette maison, qui porte : d'azur, à trois jumelles d'or (voyez pl. A).

271. GUÉRIN DE CHATEAUNEUF-DE-RANDON, étant de retour de la croisade de 1248, fonda, pour accomplir un vœu, la chapelle de Saint-Jean, à Apchier. Ce fait est relaté dans la généalogie de sa maison par le P. Anselme. Armes : d'or, au château de gueules, maçonné de sable, à trois donjons du même, sommé de deux haches d'armes de sable.

272. GAUBERT D'ASPREMONT se croisa en 1248 avec le sire de Joinville, son cousin, qui raconte qu'ils louèrent une petite nef pour passer la mer avec vingt chevaliers. Armes : de gueules, à la croix d'argent.

273. PHILIPPE II DE NANTEUIL est cité par Joinville au nombre des huit bons chevaliers et vaillants qui accompagnaient la personne du roi à Damiette. Le P. Anselme dit qu'il fit deux fois le voyage de Terre-Sainte, en 1239 et en 1258. Armes : de gueules, à six fleurs de lis d'or.

274. GEOFFROY DE SARGINES, aussi l'un des huit bons chevaliers, chargé de négocier avec les Turcs, refusa de leur bailler le roi en otage pour la reddition de Damiette. Joinville cite la noble réponse qu'il fit, et raconte que ce chevalier resta presque seul à protéger la retraite de saint Louis, et qu'il le défendit avec une extrême bravoure, et « en la fazon que le bon serviteur deffend le hanap de son seigneur de paeurs des mouches ». Il portait : de gueules, à la fasce d'or, surmontée d'une vivre du même.

275. HUGUES DE TRICHATEL, seigneur d'Escouflans, portait la bannière de la compagnie du sire de Joinville à la bataille de la Massoure, où il fut tué. Armes : d'or, à une clef de gueules, posée en pal.

276. JOSSERAN DE BRANCION, oncle du sire de Joinville, mourut en Égypte des blessures qu'il reçut dans une attaque où, de vingt chevaliers qu'il avait, il en perdit douze. Henri, son fils, combattait à ses côtés. Armes : d'azur, à trois fascés ondées d'or.

277. ROGER DE BROSE, seigneur de Boussac, se croisa en 1248 et en 1270. Armes parlantes : d'azur, à trois gerbes ou broses d'or, liées de gueules.

278. FOULQUES DU MERLE, qui, selon quelques historiens, avait été gouverneur de Robert, comte d'Artois, engagea témérairement la bataille de la Massoure, en entraînant le prince à la poursuite des Sarrasins, malgré les sages représentations des Templiers. Foulques « ne oioit, dit Joinville, chose que les Templiers dissent au conte d'Arthois parce qu'il estoit sourt, et crioit messire Foucquault à pleine voiz : Or à euls, or à eulx ! ». Les Templiers, pour ne point abandonner le comte d'Artois, se lancèrent sur ses traces jusque dans la ville de la Massoure. Armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

279. PIERRE DE VILLEBÉON, chambellan de France, suivit saint Louis aux deux croisades et mourut de maladie au port de Tunis. Il fut enterré à Saint-Denis aux pieds du roi. Déjà, en 1219, Gauthier de Villebéon, chambellan de France, était mort prisonnier des infidèles. Armes : de sinople, à trois jumelles d'argent.

280. GAUTHIER DE BRIENNE, comte de Jaffa, vint rejoindre saint Louis à Damiette. Joinville raconte en détail la pompe de son débarquement et la beauté de sa galère ; toute peinte au dedans et au dehors et armoriée de ses armes : d'or, à la croix pattée de gueules.

281. HUGUES BONAFOS DE TRYSSIEU accompagna à la croisade Raymond VI, vicomte de Turenne, qui lui fit, l'an 1253, en Palestine, une donation dont l'acte est conservé à la Bibliothèque royale. Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, aux 2 et 3 de gueules, au besant d'argent.

282. JACQUES DE SAULX mourut à la croisade en 1249. Pierre de Saulx était à celle de Tunis. Leur maison, aujourd'hui ducale de Saulx-Tavannes (voyez page 195), porte : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

283. HENRI DE ROUCY, d'une ancienne maison de Champagne, se croisa en 1248. Déjà Robert Guiscard, comte de Roucy, avait pris la croix en 1170. Armes : d'or, au lion d'azur.

Septième Croisade.

À la suite de l'Histoire de Saint-Louis, par Joinville, se trouve une liste qui paraît avoir été dressée par l'historien lui-même, et qui renferme les noms des chevaliers de l'hostel le roy, lesquels devront aller avec le roy Saint-Louis, outremer, et les convenances qui furent entre eux et le roy. Cette liste a fourni les noms de la plupart des seigneurs de la croisade de 1270.

284. GUY III DE LÉVIS, maréchal de Mirepoix, dont la maison, originaire de l'Ile-de-France, se transplanta en Languedoc, est cité par la liste de Joinville. Armes : d'or, à trois chevrons de sable.

285. ASTORG D'AURILLAC, appelé dans la liste messire Hector Dorillac, publia sur les malheurs de la croisade de Tunis une pièce satirique qui a rendu fameux le nom de ce troubadour. Armes : d'azur, à la bande d'or, à l'orle de six coquilles d'argent.

286. ANSELME DE TOROTE, seigneur d'Offemont, lui « dixiesme de chevaliers, aura du roy 26 livres tournois et mangeront à l'hostel le roy ». Armes de l'ancienne maison de Torote : de gueules, au lion d'argent.

287. GUILLAUME III, vicomte de Melun, avait trois bannières et douze chevaliers « au gage de 5,000 livres et bouche à cour en l'hostel le Roy ». Il portait les mêmes armes que Guillaume-le-Carpentier, vicomte de Melun, n° 96.

288. [MATHIEU III DE MONTMORENCY](#), chevalier de l'hostel le Roy, mourut à Tunis, selon le P. Anselme. Il portait : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérisons d'azur.

289. [FLORENT DE VARENNES](#), amiral de France, devait recevoir, lui douzième de chevaliers, 3,255 livres tournois. Il portait : de gueules, à la croix d'or.

290. GUY VII DE MONTMORENCY-LAVAL, chevalier de l'hostel le Roy, était petit-fils de Mathieu II de Montmorency et d'Emme, dame et héritière de Laval. Sa branche, comme brisure, charge la croix de cinq coquilles d'argent.

291. RAOUL DE SORES, sire d'Estrées, maréchal de France, reçut 1,600 livres tournois « ly sixiesme de chevaliers » pour le voyage de Tunis. Armes : d'azur, à la quintefeuille d'argent et à l'orle de huit merlettes du même.

292. THIBAUT DE MARLY, chevalier de l'hostel le Roy, cité par Joinville, était petit-fils de Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, qui reçut de Philippe-Auguste 300 marcs d'or comme indemnité de la perte de ses bagages jetés à la mer dans une tempête, et qui, s'étant croisé de nouveau en 1202, mourut dans cette expédition en 1205. La branche des seigneurs de Marly portait la croix des armes des Montmorency, frettée d'argent, comme brisure.

293. LANCELOT DE SAINT-MAARD, maréchal de France, « ly cinquiésme de chevaliers » reçut 1,400 livres tournois pour les frais du voyage de Tunis. Armes : de sable, à la bande fuselée d'argent.

294. GUILLAUME V, seigneur du Bec-Crespin, connétable héréditaire de Normandie, portait : losangé d'argent et de gueules.

295. HÉRIC DE BEAUJEU, maréchal de France, mourut sans enfants au siège de Tunis. Armes : d'or, au lion de sable, chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules.

296. RENAUD DE PRESSIGNY, maréchal de France, est un des chevaliers de l'hostel le Roy cités par Joinville. Les armes de sa famille, qu'on voyait encore au siècle dernier sur la grand-porte du château des seigneurs de Pressigny, étaient si compliquées, que le défi était porté à tous ceux qui passaient de les blasonner correctement, celui qui réussissait devait recevoir un écu. Armes : coupé, la partie du chef encore coupée en deux, la première pallée, contre-pallée d'or et d'azur, aux deux cantons gironnés du même ; la seconde fascée contrefascée du même, la partie de la pointe aussi du même, et un écusson d'argent en cœur.

297. GUY DE CHATILLON, comte de Blois et de Saint-Pol, portait : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé un lambel de trois pendants d'azur.

298. JEAN DE ROCHEFORT, chevalier de l'hostel le Roy, portait : vairé d'or et d'azur.

299. PRÉGENT II, sire de Coëtivy, originaire de Bretagne, chevalier de l'hostel le Roy, portait : fascé d'or et de sable.

300. BERNARD II, seigneur de La Tour-d'Auvergne, mourut au siège de Tunis. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

301. JEAN Ier, sire de Grailly, au bailliage de Gex, sénéchal de Guienne, s'obligea à payer pour Edouard, prince de Galles, 300 livres tournois faisant partie de 70,000 livres que ce prince avait empruntées à saint Louis. Armes : d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

302. PHILIPPE, sire et ber d'Auxy, armé chevalier par saint Louis à la croisade de 1270, portait : échiqueté d'or et de gueules.

303. BERNARD DE PARDAILLAN se croisa en 1270, selon la généalogie de sa maison par le P. Anselme. Armes : d'argent, à trois fascés ondées d'azur.

304. JEAN DE SULLY, chevalier de l'hostel le Roy, portait : d'azur, semé de molettes d'éperon d'or, au lion du même.

305. GUY, baron de Tournebu, d'une ancienne famille de Normandie, portait : d'argent, à la bande d'azur.

306. AUBERT et BAUDOUIN DE LONGUEVAL, chevaliers de l'hostel le Roy, portaient : bandé de vair et de gueules.

307. RAOUL DE JUPILLES et Gauthier, son fils, seigneurs normands, chevaliers de l'hostel le Roy, portaient : de gueules, au chef emmanché d'hermine.

308. MACÉ DE LYONS, ayant bouche en cour à la croisade de Tunis, portait : d'argent, à quatre lions cantonnés de sable, armés et lampassés de gueules.

309. JEAN III DE SAINT-MAURIS-EN-MONTAGNE alla en Palestine vers l'an 1288, d'après la généalogie de sa maison dressée par le marquis de Saint-Mauris. Il portait : de sable, à deux fasces d'argent (voyez l'Annuaire de 1843, page 318).

310. GUILLAUME, baron de Montjoye, à son retour de la Palestine, où il avait accompagné Jean de Saint-Mauris, fonda plusieurs chapelles dont une subsiste encore aujourd'hui. Anciennes armes de la maison de Montjoye : de gueules, à la clef d'argent, posée en pal.

311. JACQUES DE MOLAY, dernier grand-maître du temple, élu en 1298, était de la maison des sires de Longwy en Bourgogne. Le procès intenté à son ordre l'arracha à la lutte qu'il continuait de soutenir en Orient. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 du Temple, aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, qui est de Longwy.

312. HÉLION DE VILLENEUVE, de la maison des barons de Vence ; grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, succéda à Villaret en 1319, et mourut en 1346. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules, fretté de douze hampes de lances d'or.

313. DIEUDONNÉ DE GOZON, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, natif de Milhau en Bourgogne, se rendit célèbre par sa victoire sur le serpent qui infestait l'île de Rhodes. Il mourut en 1353. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent, chargée d'une cotice d'azur.

314. RAYMOND BÉRENGER, d'une famille noble du Dauphiné, élu grand-maître de Rhodes en 1365, fit, de concert avec le roi de Chypre, une descente en Égypte, où il prit et pilla Alexandrie. Il mourut en 1374. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 gironné d'or et de gueules de huit pièces.

315. JEAN DE LASTIC, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean en 1347, repoussa en 1440 et en 1444 les armées égyptiennes, qui tentèrent de s'emparer de l'île de Rhodes. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de sable, à la fasce d'argent, à la bordure de gueules.

316. ÉMERIC D'AMBOISE, grand-maître de Rhodes, frère du cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, succéda en 1503 à Pierre d'Aubusson, et mourut en 1512. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 pallé d'or et de gueules de six pièces, qui est d'Amboise.

Nouvelles salles des croisades : première salle carrée.

La série des écussons commence à droite de la porte d'entrée par les cinq placés sur la frise auprès des fenêtres. Elle continue ensuite le tour de la salle, et a quatorze écussons sur chacune des trois autres frises ; puis elle couvre le plafond d'une double rangée, composée de quarante écussons, ce qui fait en tout quatre -vingt-sept écussons. Les huit armoiries de la rosace du milieu ne font point partie de la série. Ce sont les armes des principaux chefs, répétées à titre d'ornement comme ceux du plafond de la grande salle.

Première Croisade.

1. AYMERY Ier, vicomte de Narbonne, 1096. Il laissa l'administration de ses biens à son fils aîné en partant pour la Terre-Sainte. Sa petite fille Ermessinde porta la vicomté de Narbonne dans la maison castillane de Lara. Armes : de gueules.

2. ARNAUD DE GRAVE, 1096. Il est cité dans la chanson de Raymond de Saint-Gilles, poème historique de la première croisade, dont le manuscrit est conservé à Toulouse. La maison de Grave, qui a fait ses preuves de cour, porte : d'azur, à trois fascés ondées d'argent.

3. ISARN, comte de Die, 1096. Dom Vaissète dit qu'il prit la croix avec Raymond de Saint-Gilles. Armes : de gueules, au château sommé de trois tours d'or.

4. GODEFROY DE CHAMPCHEVRIER, 1096. Il fit une donation à l'abbaye de Marmoutiers avant de partir pour la Palestine. Armes : d'or, à l'aigle éployée de gueules (voyez pl. 8, n° 68).

5. HUMBERT DE MARSSANE, 1096. Les preuves de cour de la maison de Marssane, du Dauphiné, mentionnent le départ d'Humbert pour la Palestine. Armes : de gueules, au lion d'or, au chef du même, chargé de trois roses du premier.

6. PATRI, seigneur de Chourses, 1096. Un acte du cartulaire de La Couture au Mans nous apprend que Patri de Chourses prit la croix. Sa maison portait : d'argent, à cinq burelles de gueules.

7. HERVÉ DE LÉON, 1096. D. Morice raconte qu'Alain, dit Fergent, duc de Bretagne, fut suivi à la croisade par Hervé de Léon, Cholard d'Ancenis, Bion de Lohéac, Conan, fils du comte de Lamballe. La maison de Léon, maintenue en 1426 et déclarée d'extraction noble le 5 février 1671, porte : d'or, au lion de sable.

8. CHOTARD D'ANCENIS, 1096. Il est cité par D. Lobineau comme s'étant distingué en Palestine. Armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'hermine.

9. RENAUD DE BRIEY, 1096. Le cartulaire de Saint-Pierremont nous apprend qu'il partit pour la Palestine avec son neveu. Armes : d'or, à trois pals de gueules, alaisés et fichés (voyez pl. A).

10. FOLCRAN, châtelain de Berghes, 1096. Il accompagna Godefroy de Bouillon à la croisade. Armes : d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

11. HUGUES DE GAMACHE, 1096. Il est cité par un cartulaire comme étant au nombre de ceux qui partirent pour la Palestine. Armes : d'argent, au chef d'azur.

12. RIOU DE LOHÉAC, 1096. D. Morice le cite avec Hervé de Léon, voyez n°7. Armes : de contre-vair de six pièces.

13. CONAN, fils du comte de Lamballe, 1096. D. Morice dit qu'il s'illustra dans la Palestine, à la suite d'Alain, duc de Bretagne. Armes : d'hermine, à la bordure de gueules.

14. HÉLIE DE MALEMORT, 1096. Un acte du cartulaire du Limousin nous apprend qu'il partit pour la première croisade. Armes : fascé d'argent et de gueules.

15. FOULQUES DE GRASSE, 1096. L'Histoire de l'abbaye de Lérins, par Barral, rapporte que Foulques et Guillaume de Grasse furent pris par les Sarrasins et rachetés par l'entremise des moines de Lérins. Armes : d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

16. RENAUD II, seigneur de Château-Gonthier, 1101. Il accompagna Étienne, comte de Blois, à la croisade. On lui donne ici les armes de la ville de Château-Gonthier : d'argent, à trois chevrons de gueules.

17. AYCARD DE MARSEILLE, 1102. Il alla retrouver Raymond de Saint-Gilles en Palestine, et le rejoignit au siège de Tripoli. Armes : de gueules, au lion couronné d'or.

18. HUGUES DE PUISET, vicomte de Chartres, 1106. Le lignage d'outremer dit qu'il se croisa, et devint comte de Jaffa ou Joppé. D'après un acte scellé de son sceau, il portait : de ... au lion de ... On ignore les émaux.

19. RIVALLON DE DINAN, 1116. D. Morice raconte qu'il accompagna Geoffroy-le-Roux, fils d'Alain, duc de Bretagne, mort en Palestine en 1116. Armes : de gueules, à quatre fusées d'hermine posées en fasce et accompagnée de six besants du même, 3 en chef et 3 en pointe.

20. ROBERT DE ROFFIGNAC, 1119. Sa présence à la première croisade est prouvée par un acte du cartulaire de Tulle. Armes : d'or, au lion de gueules.

21. [FOULQUES V](#), comte d'Anjou, créé comte de Ptolémaïs et de Tyr à son arrivée en Palestine l'an 1129, succéda en 1131 à Baudouin du Bourg, son beau-père, roi de Jérusalem. Armes des comtes d'Anjou : de gueules, à deux léopards d'or.

22. GUILLAUME DE BIRON, 1124. Il fit le voyage de la Terre-Sainte, d'après un acte du cartulaire de Cadoin. Armes : d'azur, à la bande d'or.

23. HUGUES RIGAUD, chevalier du Temple, 1130. Il est cité par D. Vaissète comme s'étant distingué dans divers combats contre les Sarrasins. Armes : d'argent, au lion couronné de gueules.

24. ROBERT-LE-BOURGUIGNON, grand-maître de l'ordre du Temple, élu en 1136, était fils de Renaud, sire de Craon. Guillaume de Tyr atteste qu'il ne fut pas moins illustre par la pureté de ses moeurs et par sa bravoure, que par l'éclat de sa naissance. Armes : écartelé, aux 1 et 4 du Temple, aux 2 et 3 losangé d'or et de gueules.

25. BAUDOIN III, roi de Jérusalem, 1144. Fils aîné de Foulques (voyez n° 21), il lui succéda en 1114. Il fit le siège de Damas, de concert avec Louis-le-Jeune, en 1148, et s'empara d'Ascalon et de Césarée. Armes : de Jérusalem.

Deuxième Croisade.

26. [PIERRE DE FRANCE](#), depuis seigneur de Courtenay, 1147. Fils puîné du roi Louis-le-Gros ; il accompagna son frère Louis-le-Jeune à la croisade. Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

27. PONS et ADHÉMAR DE BEYNAC, 1147. Le cartulaire de Cadoin renferme un acte qui atteste qu'ils prirent la croix avec le roi Louis-le-Jeune. Armes : burelé d'argent et de gueules.

28. ÉVRARD DES BARRES, grand-maître de l'ordre du Temple, 1147. Il portait : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

29. [GUILLAUME III, comte de Varennes](#), 1147. Le P. Anselme rapporte qu'il mourut à la croisade. Sa fille unique porta les comtés de Varennes et de Surrey à Hamelin, bâtard d'Anjou, fils de Geoffroy Plantagenêt. Armes : échiqueté d'or et d'azur.

30. ARTAUD DE CHASTELUS, 1147. Sur le point de partir pour la croisade, il fit une donation dont le titre original existe encore dans les archives de la maison de Chastellux. Celle maison, dont une branche est aujourd'hui ducale de Rauzan, porte : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande, et une à l'angle sénestre supérieur.

31. JEAN, seigneur de Dol, 1147. Il fut du petit nombre des chevaliers de Bretagne, que les troubles de cette province n'empêchèrent pas de prendre la croix avec Louis-le-Jeune. Il portait : écartelé d'argent et de gueules.

32. HUGUES DE DOMÈNE, 1147. Ce seigneur de la maison de Monteynard en Dauphiné, est mentionné comme croisé, par un acte du cartulaire du prieuré de Domène, dont ses ancêtres étaient les fondateurs. La maison de Monteynard, qui a fait ses preuves de cour, porte : de vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or (voyez pl C.)

33. GUIFFRAY, seigneur de Virieu, 1147. Guy Allard rapporte une donation pieuse que ce chevalier fit avant de partir pour la Terre-Sainte. La maison de Virieu du

Dauphiné, a fait ses preuves de cour ; elle porte : d'azur, à trois vires (ou annelets) d'argent l'un dans l'autre.

34. HESSO, seigneur de Reinach, 1147. Ce baron allemand suivit l'empereur Conrad en Palestine. Armes : d'or, au lion contourné de gueules, masqué et enchaperonné d'azur.

35. GUILLAUME DE CHANALEILLES, chevalier du Temple, 1152. Il fit à son Ordre donation du fief de Varnere, et l'acte fut confirmé par Louis-le-Jeune, roi de France. Bernard de Chanaleilles, étant au camp devant Carthage en 1270, donna quittance au roi Philippe-le-Hardi, de 920 livres tournois pour les frais de son voyage d'outre-mer. Armes : d'or, à trois lévriers de sable, courant l'un sur l'autre, colletés d'argent.

36. BERTRAND DE BLANQUEFORT, grand-maître de l'ordre du Temple, 1153. Il était fils adoptif de Godefroi, fils de Blanquefort. N'ayant pu retrouver ses armoiries on lui a donné celles de l'Ordre.

37. HUGUES IV, vicomte de Châteaudun, 1159. L'original de l'acte de donation qu'il fit avant de partir pour la Terre-Sainte, est scellé de son sceau armorié ; mais on n'a point pu en retrouver les émaux. Armes : de ... au chef de ...

38. AUGER DE BALBEN, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1160. Il était, dit-on, du Dauphiné, et succéda à Raymond du Puy. Armes : de l'Ordre.

39. GERBERT d'ASSALYT, succéda comme grand-maître à Auger de Balben qui précède, en 1161. Armes : de l'Ordre.

40. AMAURY I^{er}, roi de Jérusalem, 1162. Il succéda à son frère Baudouin III (n° 25), et fit plusieurs expéditions en Égypte contre le sultan Saladin. Armes : de Jérusalem.

41. PHILIPPE DE NAPLOUSE, grand-maître du Temple, 1168. Il était originaire de Picardie, natif de Naplouse en Syrie. Armes : de l'Ordre.

42. CASTUS, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1169. On ne connaît ni sa naissance, ni sa patrie. Armes : de l'Ordre.

43. JOUBERT DE SYRIE, 1170, succéda au précédent comme grand-maître. Il continua la lutte contre Saladin et accompagna avec ses chevaliers, en 1177, Raymond II, comte de Tripoli, au siège du château de Harenc, que ce comte, séduit par l'or des infidèles, abandonna au grand regret de Joubert. Il mourut quelques semaines après. Armes : de l'Ordre.

44. ODON DE SAINT-CHAMANS, grand-maître du Temple, 1173. Saladin l'ayant fait prisonnier lui offrit de l'échanger contre un émir tombé au pouvoir des Templiers. Mais Odon refusa et mourut dans les fers, après quelques mois de captivité, en 1179. Il était issu de l'ancienne maison de Saint-Chamans en Limousin. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de sinople, à trois fasces d'argent, à l'engreslure du même, mouvante du chef.

45. BAUDOUIV IV, roi de Jérusalem, 1173. Fils et successeur d'Amaury Ier, il remporta sur Saladin la victoire de Tibériade en 1182. L'année suivante il fut atteint de la lèpre et obligé d'abandonner les rênes de l'État. Armes : de Jérusalem.

46. ARNAUD DE TOROGE, grand-maître du Temple, 1179. Des circonstances difficiles l'obligèrent à conclure avec Saladin une paix désavantageuse. Il s'embarqua pour aller chercher du secours en Occident, et mourut à Vérone. Armes : de l'Ordre.

47. TERRIC, grand-maître du Temple, 1184. Il combattit vaillamment à la fatale journée de Tibériade, qui entraîna la perte de Jérusalem. Armes : de l'Ordre.

48. BAUDOUIV V, roi de Jérusalem, 1185. Fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle, soeur de Baudouin IV, il succéda à son oncle, et mourut à Acre l'année suivante. Armes : de Jérusalem.

49. CONRAD DE MONTFERRAT, marquis de Tyr, 1187. Saladin, après la journée de Tibériade, mit le siège devant Tyr ; mais, après une attaque opiniâtre, il fut contraint de se retirer par l'arrivée de Conrad de Montferrat, qui, en passant par Constantinople, avait raffermi le trône d'Isaac l'Ange, ébranlé par une sédition. Armes : d'argent, au chef de gueules.

50. GARNIER DE NAPLOUSE, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1187. Il périt à la bataille de Tibériade. Armes : de l'Ordre.

51. FRÈRE GUÉRIN, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, 1187. Il combattit, avec le grand-maître qui précède, à Tibériade. Armes : d'or, à la fasce de gueules.

52. GÉRARD DE RIDERFORT, grand-maître du Temple, 1188. Il commandait la réserve au combat du 4 octobre 1189, et périt en protégeant la retraite des débris de l'armée chrétienne. Armes : de l'Ordre.

Troisième Croisade.

53. [GUY II DE DAMPIERRE](#), 1190. Guy Ier, de Dampierre, avait épousé Marguerite, héritière de l'ancienne maison de Bourbon, et en avait eu deux fils : Archambaud VIII, l'aîné, releva le nom de Bourbon ; Guy, le cadet, conserva celui de Dampierre en Flandre. Il prit la croix en 1189, partit avec l'évêque de Vérone et plusieurs chevaliers, et précéda, en Palestine les armées de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion. Armes : de gueules, à deux léopards d'or.

54. GUILLAUME, seigneur d'Éstaing, 1190. Nicolas Trevelh, annaliste anglais du Xve siècle, dit qu'il se distingua sous la bannière de Richard-Cœur-de-Lion. Les preuves de cour de la maison d'Éstaing, mentionnent aussi ce fait. Armes : d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef du même.

55. ALBERT II, seigneur de la Tour-du-Pin, 1190. Il fit son testament avant de partir pour la Terre-Sainte ; l'acte est rapporté par Baluze dans l'Histoire de la maison

d'Auvergne. Armes : de gueules, à la tour crénelée de trois pièces et senestrée d'un avant-mur, le tout d'argent maçonné de sable.

56. JEAN et GAUTHIER DE CHASTENAY, 1190. La longueur du siège d'Acre ayant réduit les croisés à une grande pénurie, beaucoup de seigneurs empruntèrent de l'argent aux marchands de Pise et de Gênes, qui suivaient les armées chrétiennes. Jean et Gauthier de Chastenay furent de ce nombre. Le titre original de l'acte d'emprunt est aujourd'hui dans les archives de la famille. Armes : d'argent, au coq de sinople, crêté, becqué, membré et couronné de gueules.

57. HUGUES et RENAUD DE LA GUICHE, 1190. Ces deux chevaliers, partis pour la croisade, et se trouvant à Messine au mois de décembre 1190, empruntèrent deux cents onces d'or, conjointement avec Pierre de Frolois, à des marchands de Messine et de Gênes. Le titre original est scellé d'un sceau où est figuré un sautoir, armes de la maison de La Guiche ; le contre-sceau représente un lion. Par un autre acte, daté du même lieu, le comte de Bar se rendit caution de leur dette et de celles de ses autres vassaux, Hugues et Liébaud de Bauffremont, Dreux de Nettancourt, Gilles de Raigecourt, Henri de Chérisey, Ulric de Dompierre, Hugues de Clairon, Hugues Foudras, Renaud de Moustier. Ce titre scellé du sceau des comtes de Bar est aujourd'hui conservé dans les archives de la famille de Moustier. Les armes de la maison de La Guiche sont : de sinople, au sautoir d'or.

58. ALAIN IV dit le Jeune, vicomte de Rohan, partit pour la croisade en 1190. Armes primitives : de gueules, à sept macles d'or. Le nombre des macles a depuis été porté à neuf.

59. HUGUES et LIÉBAUD DE BAUFFREMONT, 1190. Ils empruntèrent 600 marcs d'argent à des marchands de Gênes et de Messine, sous la garantie du comte de Bar (voyez n° 57), auquel ils engagèrent le fief de Morleio. La maison ducale de Bauffremont porte : vairé d'or et de gueules.

60. DREUX DE NETTANCOURT, 1190. Il engagea son fief de Losy de Loseio, au comte de Bar, qui s'était rendu caution pour lui (n° 57). Armes : de gueules, au chevron d'or.

61. GILLES DE RAIGECOURT, 1190. Il fut cautionné par le duc de Bar (n° 57). La maison de Raigecourt, originaire de la ville de Metz, y partagea long-temps le gouvernement civil et militaire avec celle de Gournay. Elle a pour armes : d'or, à la tour de gueules.

62. HENRI et RENAUD DE CHÉRISEY, 1190. Au mois d'août 1191, Renaud se substitua à l'obligation d'une somme de 400 onces d'or que feu son père Henri avait souscrite à des marchands génois pour un emprunt contracté sous la garantie de feu Henri, comte de Bar. La maison de Chérisay porte : coupé d'or et d'azur, au premier chargé d'un lion naissant de gueules (voyez pl. B.)

63. ULRIC DE DOMPIERRE, seigneur de Bassompierre, 1100. Il engagea son fief de Bassompierre de Bassa Petra, au comte de Bar, son suzerain, qui avait garanti son

emprunt. Sa maison, dont était le maréchal de Bassompierre, portait : d'argent, à trois chevrons de gueules.

64. HUGUES DE CLAIRON, 1190. Il fut un des vassaux du comte de Bar, qui empruntèrent sous sa garantie. Claude de Clairon épousa en 1620 Gabrielle d'Averhoul, qui lui apporta la baronnie d'Haussonville, dont le nom est resté à la maison de Clairon. Armes : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes fleuronées du même.

65. HUGUES DE FOUDRAS, 1190. Il emprunta aux marchands génois, sous la garantie du comte de Bar. Armes : d'azur, à trois fasces d'argent.

66. RENAUD et HERBERT DE MOUSTIER, 1190. Ils sont au nombre des chevaliers mentionnés dans le titre du comte de Bar (n° 57). Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or.

67. [JEAN et GUILLAUME DE DRÉE](#), 1190. Jean de Drée étant au camp devant Acre, en juin 1191, emprunta tant pour lui-même qu'au nom de Guillaume de Drée, son fils, de Guigues de Moreton, de Guillaume et Pierre de Vallin, etc., la somme de 1,200 livres tournois, pour laquelle Hugues, duc de Bourgogne, donna sa garantie. La maison de Drée, dont la terre située en Bourgogne fut érigée en marquisat, portait : de gueules, à cinq merlettes d'argent, posées en orle.

68. GUIGUES DE MORETON, 1190. Il emprunta de l'argent aux Génois avec Jean et Guillaume de Drée, qui précèdent. La maison de Moreton, marquis de Chabrillan en Dauphiné, porte : d'azur, à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons crénelés de trois pièces, le tout d'argent maçonné de sable, à la patte d'ours d'or, mouvante du quartier sénestre de la pointe, et touchant à la porte de la tour.

69. GUILLAUME et PIERRE DE VALLIN, 1190. Même titre que les deux précédents. Armes : de gueules, à la bande componnée d'argent et d'azur de six pièces, au lambel à huit pendants d'or, brochant sur le tout.

70. ANDRÉ D'ALBON, 1190. Étant parti pour la Terre-Sainte, il fit un emprunt à des marchands génois. Armes : de sable, à la croix d'or.

71. RAOUL DE RIENCOURT, 1190. Il emprunta à des marchands de Pise, une somme de 150 marcs d'argent, dont l'évêque de Beauvais se porta caution, par acte daté de Saint-Jean-d'Acre, 1191. Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, frettées d'or (voyez pl. C).

72. FOULQUES DE PRACOMTAL, 1190. Ce seigneur, étant à Acre, fit un emprunt à des marchands génois. Sa maison, originaire des environs de Montélimart, porte : d'or, au chef d'azur, charge de trois fleurs de lis d'or.

73. BERNARD DE CASTELBAJAC, 1190. Il avait emprunté quarante marcs d'argent à un marchand de Pise et lui avait engagé sa bannière, qu'il retira. L'acte original de décharge, daté de Joppé, octobre 1191, existe encore de nos jours. Armes : d'azur, à la croix d'argent.

74. FOULQUES DE BEAUVEAU, 1190. On voit par un titre original que Richard-Cœur-de-Lion se substitua à la dette que son très-cher familial Foulques de Beauveau

avait contractée avec les marchands italiens. Armes : d'argent, à quatre lionceaux de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.

75. RAOUL D'AUBIGNÉ, 1190. Un chevalier de ce nom commun à plusieurs familles, fit un emprunt à des marchands italiens au temps de la troisième croisade. On lui donne pour armes : de gueules, à quatre fusées d'argent, posées en bande.

76. THIBAUT DES ESCOTAIS, 1190. Il emprunta avec Hervé de Broc et cinq autres chevaliers 200 marcs d'argent à des marchands de Pise, au mois de juillet 1191. Il ne vivait plus au mois d'octobre de la même année, comme on le voit par un autre acte où Hervé de Broc se substitua à sa dette. Armes : d'argent, à trois quintefeuilles de gueules.

77. HERVÉ DE BROC, 1190. Mêmes titres que le précédent. La maison Hervé de Broc, originaire de l'élection de Beaugé en Anjou, porte : de sable, à la bande fuselée d'argent.

78. HARDUIN DE LA PORTE, 1190. Mêmes titres que les précédents. La maison de La Porte-Vezins en Anjou, dont les La Porte-la-Meilleraye se prétendaient issus, avait pour armes : de gueules, au croissant d'argent, chargé de cinq mouches d'hermine.

79. MATHIEU DE JAUCOURT, 1190. Ce chevalier se croisa en 1190, comme on le voit par une obligation qu'il souscrivit. La maison de Jaucourt, éteinte dans celle de Digoine, portait : de sable, à deux léopards d'or.

80. FOUCAUD DE LA ROCHEFOUCAULD, 1190. D'après un acte d'emprunt, dont l'original est scellé du sceau de Foucaud, il portait : burelé d'argent et d'azur de seize pièces, au lambel de gueules à trois pendants.

81. GUILLAUME et HUMBERT LE CLERC, 1190. Ces deux seigneurs, étant en Palestine, firent un emprunt à des marchands italiens. La maison Le Clerc de Juigné porte : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engreslure de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et membrées de gueules.

82. MILES DE FROLOIS, 1190. Il fit un emprunt aux marchands italiens. Sa maison était sans doute une branche cadette de la maison de Bourgogne, dont elle brisait les armes par une engreslure. Elle portait : bandé d'or et d'azur, à la bordure engreslée de gueules,

83. ÉLIE DE COSNAC, 1190. Sa présence à la croisade est constatée par un acte d'emprunt fait aux marchands italiens. Sa maison, originaire du Limousin, et dont était issu l'archevêque de Sens, mort en 1843, porte : d'argent, semé d'étoiles de sable, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

84. GILON DE VERSAILLES, 1190. Les seigneurs de Versailles étaient les premiers vassaux de l'évêque de Paris. Leur maison, éteinte au XVe siècle, portait d'azur, à sept besants d'or, au chef du même cantonné à dextre d'un lion de gueules.

85. GEOFFROY DE LA PLANCHE, 1190. Étant au siège d'Acre, il emprunta le 2 octobre 1190, sous la garantie de Juhel de Mayenne, la somme de 130 marcs d'argent,

conjointement avec Guillaume de Quatrebarbes, François de Vimeur, etc. Armes de La Planche de Ruillé : de sable, à cinq fascas onduées d'argent.

86. G. DE BUEIL, 1190. On ignore le prénom de ce chevalier, dont l'initiale est seule portée dans l'acte original d'emprunt. Cette maison, de la Touraine, a donné un amiral de France, un archevêque de Bourges, un grand-maître des arbalétriers. Armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de six croix recroisettées et fichées d'or.

87. SIMON DE WIGNACOURT, 1190. Il est un des quatorze chevaliers dont Raoul, comte de Soissons, par acte du mois d'août 1191, assumait les dettes pour prix de bijoux qu'il en avait reçus. La maison de Wignacourt (voyez page 306), porte : d'argent, à trois fleurs de lis de gueules au pied nourri (voyez. pl. A).

Nouvelles salles des croisades : deuxième salle carrée.

La disposition et le nombre des écussons dans cette salle sont les mêmes que dans la précédente.

Troisième Croisade.

88. PONCET D'ANVIN, 1190. Même titre original que Simon de Wignacourt, n° 87. Armes : de sable, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même, posées en orle.

89. GUILLAUME DE PRUNELÉ, 1190. Il était avec Jodoïn de Beauvilliers, mandataire de l'évêque de Chartres, et fut appelé en cette qualité à garantir un emprunt contracté par Gervais de Menou et huit autres chevaliers croisés. Armes : de gueules, à six annelets d'or, au lambel de quatre pendants du même.

90. JODOÏN DE BEAUVILLIERS, 1190. Même titre original que Guillaume de Prunelé. La maison ducale de Beauvilliers de Saint-Aignan, éteinte en 1828, portait : fascé d'argent et de sinople, les fascas d'argent chargés de six merlettes de gueules, posées 3, 2 et 1.

91. PAYEN et HUGUES DE BUAT, 1190. Ces deux chevaliers, qui contractèrent un emprunt à la croisade, étaient d'une ancienne maison de Normandie. Armes : d'azur, à l'escarboucle d'argent.

92. JUHEL DE CHAMPAGNÉ, 1190. Il contracta un emprunt envers des marchands de Pise, avec Jean d'Andigné et deux autres chevaliers, sous la garantie de Juhel de Mayenne, à Acre au mois de septembre 1191. Armes : d'hermine, au chef de gueules.

93. JEAN D'ANDIGNÉ, 1190. Même titre original que le précédent. Armes : d'argent, à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur, au vol abaissé.

94. GERVAIS DE MENOÛ, 1190. Titre original de Guillaume de Prunelé, voyez n° 89. Armes : de gueules, à la bande d'or.

95. HUMPHROY DE BIENCOURT, 1190. Titre original de Simon de Wignacourt, n° 87. Armes : de sable, au lion d'argent, couronné d'or, armé et lampassé de gueules.

96. FRANÇOIS DE VIMEUR, 1190. Titre original de Geoffroy de La Planche, n° 85. Armes de la maison de Vimeur de Rochambeau en Vendômois : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même.

97. JEAN DE LA BERAUDIÈRE, 1190. Ce chevalier, dont la présence aux croisades est attestée par une obligation au profit de marchands italiens, était d'une maison d'Anjou ayant pour armes : d'or, à l'aigle éployée de gueules (voyez pl. 8, n° 62).

98. GEOFFROY DE DUISSON, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem. Il succéda à Ermengard d'Aps (n° 117) en 1191, assista aux batailles d'Arsoph et de Ramlah, et mourut en 1202. Armes : de l'Ordre.

99. HÉLIE DE LA CROÛTE, 1190. Sa présence à la croisade est attestée par une obligation au profit de marchands italiens. La maison de La Croûte de Chantérac porte : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lis du même.

100. JEAN DE CHAUNAC, 1190. Étant à Tyr, au mois de mai 1192, il emprunta avec Jourdain d'Axxx, la somme de 100 livres tournois, sous la garantie du chevalier de Cugnac. Armes : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

101. JOURDAIN D'Axxx, 1190. Armes : d'argent, à la bande et à la bordure d'azur, chargées de dix besants d'or, posés neuf en orle et un sur le cœur de la bande.

102. B. DE CUGNAC, 1190. Étant à Tyr en mai 1192, il signa comme témoin une obligation de 120 livres tournois souscrite par Bertrand de Foucaud et B. de Mellet au profit de marchands génois pour un emprunt contracté sous la garantie de Nompar de Caumont. Il garantit lui-même l'emprunt de 100 livres fait par les seigneurs de Chaunac et d'Axxx. Armes : gironné d'argent et de gueules de huit pièces.

103. GUILLAUME DE MONTLÉART, 1190. Ce chevalier, d'une ancienne maison de la Beauce, portait : d'azur, à trois besants.

104. GUILLAUME DE GAUDECHART, 1190. C'est un des quatorze chevaliers du titre de Simon de Wignacourt, n° 87. Armes : d'argent, à l'orle de neuf merlettes de gueules.

105. GUIGUES et HERBERT DE LA PORTE en Dauphiné, 1190. Ces deux chevaliers, dont la présence à la croisade est attestée par une obligation qu'ils souscrivirent en Palestine, avaient pour armes : de gueules, à la croix d'or.

106. RENAUD DE TRAMECOURT, 1190. Il emprunta 40 marcs d'argent aux marchands génois sous la garantie du seigneur de Châtillon, à Acre, au mois de juillet 1191. Le comte de Soissons se substitua à sa dette le mois suivant. Armes : d'argent, à la croix ancrée de sable.

107. WAUTIER DE LIGNE, 1190. Philippe-Auguste garantit, comme exécuteur testamentaire du comte de Flandre, l'emprunt de 700 marcs d'argent fait à Acre en 1191

par Wautier de Ligne, Gilles d'Hinnisdal, Roger de Landas, etc. Gautier de Ligne contracta aussi pendant le siège de Damiette, au mois de juillet 1218, un emprunt de 500 livres tournois, qu'il s'engagea à rendre après la prise de cette ville. Armes : d'or, à la bande de gueules.

108. HAMELIN et GEOFFROY D'ANTENAISE, 1190. Ils signèrent comme témoins les actes d'emprunt de Juhel de Champagné, n° 92, et de Jean d'Andigné, n° 93. Armes : d'argent, à l'aigle éployée de gueules, au vol abaisse.

109. ISNARD D'AGOULT, 1190. Étant à Joppé, en octobre 1191, il se porta garant de 100 marcs d'argent empruntés aux Génois par quatre de ses écuyers. Armes : d'or, au loup passant et contourné d'azur, armé et lampassé de gueules.

110. GUETHENOC DE BRUC, 1190. Il contracta un emprunt de 150 marcs d'argent conjointement avec Raoul de l'Angle, Alain de Pontbriant, etc., par acte fait à Joppé le 1er décembre 1191. Guillaume de Bruc se croisa en 1248, donna procuration à Hervé, marinier de Nantes, pour traiter du fret d'un vaisseau. Armes : d'argent, à la rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.

111. RAOUL DE L'ANGLE, 1190. Il est un des contractants de l'emprunt de Guethenoc de Bruc, qui précède. Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes du même.

112. BERTRAND DE FOUCAUD, 1190. Il emprunta 120 livres aux marchands de Gênes, avec B. de Mellet, sous la garantie de Nompar de Caumont, par acte daté de Tyr, en mai 1192. Armes : d'or, au lion de gueules.

113. B. DE MELLET, 1190. Même titre original que le précédent. Armes : d'azur, à trois ruches d'argent.

114. GILLES DE HINNISDAL, 1190. Ce fut un des seigneurs dont Philippe-Auguste cautionna la dette (voy. n° 307). Armes : de sable, au chef d'argent, chargé de cinq merlettes de sable.

115. GUILLAUME DE LOSTANGES, 1190. Ce seigneur, du Limousin ; étant à la troisième croisade, fit un emprunt à des marchands italiens. Il portait : d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles de gueules, posées en orle.

116. JEAN D'OSMOND, 1190. Sa présence à la troisième croisade est attestée par un acte original scellé de son sceau, qui représente un lion ; le contre-scel porte un vol, armes actuelles de la famille (voy. pl. 8, n° 70). On a réuni ces deux figures héraldiques en lui donnant pour armes : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, parti de gueules, au vol d'hermine.

117. ENMENGARD D'APS, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce fut sous son gouvernement que les victoires de Saladin obligèrent l'Ordre à transférer son siège de Jérusalem à Margat. Armes : de l'Ordre.

118. GILBERT HORAL, grand-maître du Temple, 1196. Sous son gouvernement une dissension s'éleva entre les Templiers et les Hospitaliers. Ils en vinrent aux mains. et l'évêque de Sidon excommunia Gilbert Horal. Armes : de l'Ordre.

119. PHILIPPE DU PLAISSIEZ, grand-maître du Temple, 1201. Il fit déployer le Baucéant, étendard de l'Ordre, et marcha contre le roi d'Arménie, qui avait enlevé aux Templiers le fort Gaston dans la principauté d'Antioche. Armes : de l'Ordre.

120. ALPHONSE DE PORTUGAL, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1202. Sa sévérité à maintenir la discipline lui attira des ennemis, et il fut obligé d'abdiquer en 1204. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'ordre, aux 2 et 3 d'argent, à cinq écussons d'azur, posés en croix, chargés chacun de cinq points ou besants d'argent posés en sautoir, à la bordure de gueules, chargée de sept tours d'or.

Quatrième Croisade.

121. [BAUDOIN, comte de Flandre](#), puis empereur de Constantinople, 1202. Il fut l'un des principaux chefs de la quatrième croisade, et se vit appelé au trône de l'empire latin par le vote de ses compagnons d'armes. Malgré l'importance du rôle qu'il joua, il avait été omis dans la grande salle. Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre, aux 2 et 3 chevronné d'or et de sable.

122. THIERRY et GUILLAUME DE LOS, 1202. Ces deux chevaliers, qui accompagnèrent Baudouin, comte de Flandre, à la croisade, sont cités avec éloge par Villehardouin. Thierry fut nommé sénéchal de l'empire et chargé de la défense de la Rouse. Ils portaient : burelé d'argent et de gueules.

123. GEOFFROY DE BEAUMONT au Maine, 1202. Ce chevalier portait : d'or, à cinq chevrons de gueules rompus, 1, 3 et 5 à dextre, 2 et 4 à senestre.

124. HUGUES DE CHAUMONT, 1202. La maison des seigneurs de Chaumont en Vexin et de Quitry, à laquelle Hugues appartenait, a pour armes : fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

125. GEOFFROY DE LUBERSAC, 1202. Ce chevalier, de retour de la croisade en 1211, donna quittance à Regnault, vicomte d'Aubusson, de la somme de 1042 livres tournois provenant des revenus des terres de Lubersac, de Saint-Pardoux, etc., dont il lui avait confié la garde pendant son voyage d'outre-mer. Armes : de gueules, au loup passant d'or.

126. GUILLAUME DE DIGOINE, 1202. Ce seigneur est mentionné dans un titre original comme ayant été à la quatrième croisade. Olivier de la Marche nous apprend que Chrétien et Evrard de Digoine, se croisèrent avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne : mais ce prince n'accomplit pas son vœu. Armes des seigneurs de Digoine, premiers barons du Charolais : échiqueté d'argent et de sable de six pièces et huit tires.

127. THOMAS BERTON, 1202. Ce seigneur italien suivit le marquis de Montferrat à la quatrième croisade. Il était de la maison de Balbes de Berton, dont une branche s'est établie en France, s'y est illustrée sous le nom de Crillon et se trouve

aujourd'hui en possession de la pairie et du titre de duc. Armes : d'or, à cinq cotices d'azur (pl. A).

128. GUILLAUME DE DAMPIERRE, 1202. Ce seigneur de Picardie, dont la présence à la quatrième croisade est prouvée par un titre original (voyez n° 130), portait : d'argent, à trois losanges de sable.

129. OTBERT DE ROUBAIX, 1202. Il suivit à la croisade de Constantinople le comte de Flandre, dont il était un des principaux vassaux. Armes : d'hermine, au chef de gueules.

130. GUILLAUME DE STRATEN, 1202. Après la prise de Constantinople, il s'associa avec Guillaume de Dampierre, Philippe de Caulaincourt et plusieurs autres seigneurs, pour fréter un bâtiment et revenir en France (voyez p. 300). Armes primitives de la maison de straten : fascé d'argent et d'azur de huit pièces.

131. PHILIPPE DE CAULAINCOURT, 1202. Même titre original que Guillaume de straten. La maison de Caulaincourt, aujourd'hui titrée duc de Vicence, porte : de sable, au chef d'or.

132. MILON DE BRÉBAN, seigneur de Provins, 1202. Villehardouin raconte que : Miles li Braibans de Provins fut envoyé par ses compagnons en ambassade à l'empereur Alexis. C'est l'un des plus célèbres chevaliers de la quatrième croisade. Armes : fascé d'argent et de sable de huit pièces, à la bande de gueules, brochant sur le tout et chargée de trois coquilles d'or.

133. HUGUES DE BEAUMEZ, 1202. Ce chevalier, cité par Villehardouin à la chevauchée d'Andrinople, portait : de gueules, à la croix engreslée d'or.

134. GAUTIER DE VIGNORY en Champagne, 1202. Il est mentionné dans le récit de Villehardouin. Armes : d'argent, à une hamade de gueules.

135. BAUDOIN DE COMINES, 1202. Armes : d'or, à l'écusson de gueules, à la croix de vair.

136. GILLES DE LANDAS, 1202. Villehardouin raconte qu'il mourut à Jadres dans la mêlée survenue entre les Français et les Vénitiens. Déjà Roger de Landas avait fait le voyage d'outre-mer en 1190, et Philippe-Auguste l'avait cautionné pour un emprunt (voyez n° 107). Armes : coupé, endenté, d'argent et de gueules.

137. GEOFFROY DE RATH, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1204. Originaire, dit-on, de Touraine, il intervint dans les différends du prince d'Antioche et du roi d'Arménie et parvint à les concilier. Armes : de l'Ordre.

138. GUILLAUME DE CHARTRES, grand-maître du Temple, 1217. Il succéda à Philippe du Plessiez (n°119), et mourut au camp devant Damiette en 1219. Armes : écartelé, aux 1 et 4 du Temple, aux 2 et 3 d'azur à trois bars d'or, posés l'un sur l'autre en demi-cercle, à la bordure composée d'or et de sable de huit pièces.

Cinquième Croisade.

139. COLIN D'ESPINAY, 1218. Ce chevalier fit partie de la croisade de Damiette en 1218, comme on le voit par une obligation qu'il contracta et dont l'original existe encore. La maison d'Espinay Saint-Luc de Normandie, porte : d'argent, au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or, sur double rang.

140. [FOULQUES DE QUATREBARBES](#), 1218, Il fit, avant de partir pour la guerre sainte, un testament dont la copie est conservée dans un extrait du cartulaire de la Haye tiré de la collection de Touraine et d'Anjou de D. Housseau. Guillaume de Quatrebarbes, étant à la croisade de Philippe-Auguste, avait précédemment concouru à l'acte d'emprunt de Geoffroy de la Planche (n° 85), mais le manque de place a fait renvoyer ici l'inscription des armes de la maison de Quatrebarbes : de sable, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices du même.

141. GUY DE HAUTECLOQUE, 1218. Sur le point de partir pour la croisade, il obtint la garantie de Bernard, doyen d'Arras, pour un emprunt de 130 livres tournois, par acte du mois de juin 1201 (voyez l'Annuaire de 1843, p. 282). Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

142. FOULQUES D'ORGLANDES, 1218. Il fit un emprunt de 100 livres tournois à des marchands de Gênes, sous la garantie de Mathieu de Montmorency, connétable de France, par acte daté de Damiette, septembre 1219. Armes : d'hermine, et six losanges de gueules.

143. BARTHÉLEMY DE NÉDONCHEL, 1218. (voyez p. 265). Armes : d'azur, à la bande d'argent (pl. A).

144. ROBERT DE MAULDE, 1218. Ce seigneur, dont la présence à la croisade est attestée par une obligation conservée en original, portait : d'or, à la bande de sable, frettée d'argent.

145. GUILLAUME DE LA FAYE, 1218. Il fit diverses dispositions avant de partir pour la croisade, comme on le voit par un acte d'un cartulaire du Périgord. Armes : d'or, à deux fasces de gueules, au lambel de cinq pendants d'azur.

146. GILLES DE CROIX, 1218. Ce chevalier, étant au camp devant Damiette, contracta un emprunt à des marchands italiens, comme on le voit par l'obligation qu'il souscrivit, et dont l'original, scellé du sceau de ses armes, existe encore. Il portait : d'argent, à la croix d'azur.

147. JEAN DE DION, 1218. Il emprunta 100 livres tournois, avec Goswin de Heule, à des marchands de Gênes, pendant le siège de Damiette (voyez p. 238).

148. BAUDOUIN DE MÉRODE, 1218 (voy. l'Annuaire de 1843, p. 297). Armes : d'or, à quatre pals de gueules, à la bordure engreslée d'azur.

149. JEAN DE HÉDOUVILLE, 1219. Ce seigneur de Picardie portait : d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.

150. GUILLAUME DE SAVEUSE, 1210. Issu d'une des plus anciennes maisons de Picardie éteinte depuis plusieurs siècles. Il portait : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même.

151. PIERRE DE MONTAIGU, grand-maître du Temple, 1279. Il s'opposa à l'acceptation des conditions avantageuses que le sultan d'Égypte offrait pour la levée du siège de Damiette. Armes : de l'Ordre.

152. EUDES DE RONQUEROLLES, 1220. Ce chevalier, dont la présence à la croisade est attestée par un acte original, était d'une maison de l'Île-de-France aujourd'hui éteinte. Armes : de gueules, papellonné d'argent.

153. BERTRAND DE TEXIS, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1230. Il succéda à Pierre de Montaigu, et ne jouit que quelques mois de sa nouvelle dignité. Armes : de l'Ordre.

154. GUÉRIN, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1231. On ignore le prénom et la patrie de ce grand-maître, qui succéda à Bertrand de Taxis, et que Vertot fait mourir dans un combat contre les Kharismiens. Ces barbares n'entrèrent en Palestine qu'en 1244, et Guérin ne vivait plus en 1236. Armes : de l'Ordre.

155. BERTRAND DE COMPS, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1236. Il travailla avec activité à rétablir les affaires de la Terre-Sainte, et appela d'Occident les chevaliers des divers prieurés. Il était d'une maison noble et ancienne du Dauphiné. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle échiquetée d'argent et de sable.

156. RAUSSIN DE RARÉCOURT, 1230. La cinquième croisade, qui embrasse un espace de 25 ans, se termina par le voyage en Terre-Sainte de Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, de Hugues duc de Bourgogne, de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et d'une foule de seigneurs français, dont quelques-uns figurent au Musée. Raussin de Rarécourt est de ce nombre. La maison de Rarécourt de la Valée, marquis de Pimodan, porte : d'argent, à cinq annelets de gueules, posés en sautoir, accompagnés de quatre mouches d'hermine.

157. RICHARD DE CHAUMONT en Charolais, 1239. Avant de partir pour la croisade avec le duc de Bourgogne, il vendit plusieurs biens, par un acte dont l'original existe dans les archives de la maison de Guiche. Il portait : d'or, au chef de gueules.

158. ANDRÉ DE SAINT-PHALLE, 1239. Ce seigneur, qui accompagnait en Palestine Thibaut de Champagne, son suzerain, portait : d'or, à la croix ancrée de sinople.

159. GUILLAUME DE MESSAY, 1239. Ce seigneur du Charolais suivit le duc de Bourgogne en Terre-Sainte. Armes : d'azur, au sautoir d'or.

160. ADAM DE SARCUS, 1239. Ce chevalier picard portait : de gueules, à la croix d'argent.

161. GÉRARD DE LEZAY, 1239. Il était issu d'une maison de la Haute-Bourgogne à laquelle on rattache celle de Marzenia-Lezay. qui porte : parti d'argent et de gueules, à la croix ancrée de l'un en l'autre.

162. PIERRE DE VILLEBRIDE, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1241. Il succéda à Bertrand de Comps, et périt au combat de Gazer, livré l'an 1244 contre les Kharismiens, qui venaient de s'emparer de Jérusalem. Armes : de l'Ordre.

163. GUILLAUME DE CHATEAUNEUF, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1244. Il fut pris à la bataille de la Massoure en 1250, et resta dix-huit mois prisonnier. Il tomba de nouveau, en 1252 au pouvoir des infidèles, mais il recouvra sa liberté moyennant une modique rançon. Il mourut en 1259. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 de gueules à trois tours crénelées d'or, maçonnées de sable.

164. GUILLAUME DE SONNAC, grand-maître du Temple, 1247. Il se distingua au siège de Damiette, et il commanda à la Massoure l'avant-garde de l'armée chrétienne avec le comte d'Artois, dont il s'efforça inutilement d'arrêter l'imprudence. Blessé dans ce premier combat, ou il perdit un oeil, Guillaume fut tué trois jours après dans une nouvelle action. Armes : de l'Ordre.

Sixième Croisade.

Presque tous les seigneurs bretons, qui figurent à cette croisade, notamment depuis le n° 167 jusqu'au n° 208, ont été admis sur titres semblables à celui dont nous donnons l'analyse pour Guillaume de Goyon, n° 167. Nous nous exempterons d'en rapporter à chaque fois la substance.

165. [ROBERT DE DREUX](#), 1er du nom, seigneur de Beu, 1248. Il était fils de Robert III ; comte de Dreux, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros. Il suivit saint Louis en Palestine, et fit avant son départ un accord avec le couvent et l'abbé de Longpont. Armes : échiqueté d'or et d'azur, à la bordure engreslée de gueules.

166. GUILLAUME DE COURTENAY, 1er du nom, seigneur d'Yerre, 1248. Il est cité par Joinville. Son père, Jean de Courtenay, était, selon du Bouchet, sixième fils de Pierre de France, et petit-fils de Louis-le-Gros. Armes : d'or, à trois tourteaux de gueules, au lambel de cinq pendants de sable.

167. GUILLAUME DE GOYON, 1248. Ce chevalier s'associa avec Geoffroy de Montboucher et deux autres seigneurs bretons, pour les frais du passage de Limisso à Damiette, et ils donnèrent pouvoir à Hervé, marinier de Nantes, de traiter en leur nom. L'acte est daté du mois d'avril 1249, de Limisso, Nymocium, capitale de l'île de Chypre, où la flotte de saint Louis fit un assez long séjour, pendant lequel ce prince reçut les ambassadeurs d'un prince tartare et fit construire un grand nombre de bateaux plats pour éviter les bas-fonds du rivage égyptien. Armes de la maison de Gayon-Matignon : d'argent, au lion de gueules.

168. ALAIN DE LORGERE, 1248. Titre semblable à celui de Guillaume de Goyon. La maison de Lorgeril, après avoir passé à la réformation de 1426, a été déclarée noble d'extraction le 15 octobre 1668. Armes : de gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq mouches d'hermine, et accompagné de trois molettes d'or.

169. HERVÉ DE SAINT-GILLES, 1248. Ce chevalier breton portait : d'azur, semé de fleurs de lis d'argent.

170. OLIVIER DE ROUGÉ, 1248. La maison de Rougé a passé aux réformations de Bretagne de 1426 et 1666 ; elle a joui des honneurs de la cour. Armes : de gueules, à la croix pattée et alaisée d'argent.

171. PAYEN FÉRON, 1248. Sa maison passa à la réformation de Bretagne de 1426, fut déclarée noble d'ancienne extraction, et maintenue dans sa qualité de chevalier par arrêt du 6 mai 1669, qui fait remonter sa filiation jusqu'à Olivier Féron, vivant en 1368. Armes : d'azur, et six billettes d'argent.

172. GEOFFROY DE GOULAINNE, 1248. L'historien de Bretagne, Augustin de Paz, dit qu'Alphonse de Goulainne ayant été chargé par le duc de Bretagne de négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre, y réussit tellement à leur satisfaction commune, qu'ils lui accordèrent l'un et l'autre le droit de porter dans son écu la moitié de leurs armes royales. Ce fait, répété par une foule d'auteurs, semble confirmé par les armes que les seigneurs de Goulainne ont toujours portées : mi-parti de France et d'Angleterre.

173. GUILLAUME DE KERGARIOU, 1248. Sa maison, déclarée noble d'ancienne extraction et maintenue dans sa qualité de chevalier par arrêt du 21 mars 1669, a chargé d'une tour crénelée d'argent ses armes, que l'on a peintes au musée d'après le sceau du titre de croisade : d'argent, fretté de gueules, au franc-quartier de pourpre.

174. HERVÉ CHRETIEN, 1248. Il était d'une maison de Bretagne déclarée noble d'ancienne extraction le 16 juillet 1669. Armes : de sinople, à la fasce d'or, accompagnée de trois heaumes du même et tarés de profil.

Nouvelles salles des croisades : troisième salle carrée.

C'est la dernière que l'on traverse, et celle par où l'on rentre dans la galerie de sculpture. La série des écussons commence au-dessus de la porte de sortie et fait le tour de la frise en finissant par celle qui est du côté des fenêtres. Il n'y a sur cette dernière que quatre écussons.

Sixième Croisade.

175. HERVÉ BUDES, 1248. Sa maison a été déclarée noble d'ancienne extraction par arrêt du parlement de Bretagne du 29 juillet 1669, qui donne l'ascendance depuis Guillaume Budes, vivant en 1300. Armes : d'or, à l'arbre de pin de sinople, accosté de deux fleurs de lis de gueules.

176. OLIVIER DE CARNÉ, 1248. Maison de Bretagne déclarée noble d'ancienne extraction le 1er juillet 1669. Armes : d'or, à deux fascés de gueules.

177. PAYEN FRESLON, 1248. Maison de Bretagne déclarée noble d'ancienne extraction le 12 octobre 1668. Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accostée de six ancolies d'azur, tigées de gueules.

178. RATTIER DE CAUSSADE, 1248. Ce chevalier du Quercy, d'une maison éteinte, se trouve au milieu d'une série de seigneurs croisés de la Bretagne, parce qu'il a été substitué à Payen de Saint-Brice, chevalier breton, dont les armes occupaient cet écusson lorsqu'on a rouvert les salles des croisades. Armes : d'or, à deux houssettes de gueules.

179. EUDES DE QUÉLEN, 1248. Sa maison, du ressort de Quimper, a été déclarée noble d'ancienne extraction le 10 décembre 1668, elle a joui des honneurs de la cour. Armes : d'azur, burelé d'argent et de gueules.

180. JEAN DE QUÉBRIAC, 1248. Sa maison, du ressort de Rennes, a été déclarée noble d'extraction le 27 octobre 1668. Armes : d'azur, à trois fleurs de lis d'argent.

181. RAOUL DE LA MOUSSAYE, 1248. Sa maison, déclarée noble d'ancienne extraction par le parlement de Bretagne, le 23 janvier 1669 ; portait : d'or, fretté d'azur.

182. GEOFFROY DE BOIBILY, 1248. Sa maison, du ressort de Rennes et de Saint-Brieuc, a été déclarée noble, d'extraction lors de la réformation de 1669. Armes : de gueules, à neuf étoiles d'or.

183. ROLAND DES NOS, 1248. Sa maison, déclarée noble d'extraction en mai 1669, portait : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

184. HERVÉ DE SAINT-PERN, 1248. Sa maison, du ressort de Rennes, fut déclarée noble d'ancienne extraction le 13 décembre 1668. Armes : d'azur, à dix billettes percées d'argent, posées 4, 3, 2 et 1.

185. MACÉ DE KÉROUARTZ, 1248. Sa maison, déclarée noble d'ancienne extraction au mois de mai 1669, a fait ses preuves de cour. Armes : d'argent, à la roue de sable, accompagnée de trois croisettes du même.

186. BERTRAND DE COETLOSQUET, 1248. Déclarée noble d'ancienne extraction au mois de juin 1669, cette maison de Bretagne a fait ses preuves de cour. Armes : de sable, semé de billettes d'argent, au lion morné du même.

187. RAOUL DE COETNOMPREN, 1248. Cette maison de Bretagne, déclarée noble d'ancienne extraction le 12 juin 1669, portait : d'argent, à trois tours crénelées de quatre pièces de gueules.

188. ROBERT DE KERSAUSON, 1248. Noblesse d'ancienne extraction de Bretagne, reconnue par arrêt du 26 mars 1669. Armes : de gueules, au fermail d'argent.

189. HUON DE COSKAER, 1248. La maison Coskaer de Rosambo, déclarée noble d'ancienne extraction le 13 juin 1670 par arrêt du parlement de Bretagne, porte : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au sanglier effrayé de sable, aux 2 et 3 contre-écartelé d'or et d'azur.

190. HERVÉ et GEOFFROY DE BEAUPOIL, 1248. La maison de Beaupoil de Saint-Aulaire de Bretagne, admise aux honneurs de la cour, porte : de gueules, à trois accouples d'argent, posées en pal, les laisses ou liens d'azur tournés en fasces.

191. JEAN DU MARHALLACH, 1248. Noblesse d'extraction, reconnue le 21 mai 1670 par arrêt du parlement de Bretagne. Armes : d'or, à trois poteaux de gueules.

192. HERVÉ DE SESMAISONS, 1248. Noblesse d'ancienne extraction, reconnue par arrêt du 19 janvier 1669, qui établit la filiation depuis Jean de Sesmaisons, vivant en 1235 ; maison du ressort de Nantes ayant fait ses preuves en cour. Armes parlantes : de gueules, à trois maisons d'or.

193. HENRI et HAMON LELONG, 1248. Noblesse d'ancienne extraction de Bretagne, reconnue le 30 mars 1669. Armes : d'or, à une quintefeuille de sable.

194. OLIVIER DE LA BOURDONNAYE, 1248. Sa maison, admise aux honneurs de la cour, a été déclarée noble d'ancienne extraction le 21 octobre 1669, par arrêt du parlement de Rennes, qui établit la filiation depuis Guillaume de La Bourdonnaye vivant en 1350. Armes parlantes : de gueules, à trois bourdons d'argent.

195. HERVÉ DE BOISBERTHELOT, 1248. Noblesse d'ancienne extraction, reconnue le 16 septembre 1670. Armes : écartelé d'or et de gueules.

196. GUILLAUME DE GOURCUFE, 1248. Noblesse d'extraction, reconnue le 9 janvier 1669. Armes : d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules.

197. GUILLAUME HERSART, 1248. Noblesse d'extraction, reconnue le 21 mai 1669. Armes : d'or, à la herse de sable (voyez pl. B, et p. 248).

198. HENRI DU COUÉDIC, 1248. Noblesse d'extraction, reconnue le 15 janvier 1669. Armes : d'argent, à une branche de châtaignier à trois feuilles d'azur.

199. ROBERT DE COURSON, 1248. Noblesse d'ancienne extraction, reconnue le 31 mai 1669. Armes : d'or, à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules.

200. HERVÉ DE KERGUELEN, 1248. Noblesse d'extraction, reconnue le 12 juin 1669. Hervé donna, avec Raoul Audren et deux autres chevaliers bretons, plein pouvoir à un marinier de Nantes, pour régler les frais de leur passage de Limisso à Damiette, en avril 1249. Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de quatre mouches d'hermine.

201. RAOUL AUDREN, 1248. La maison Audren de Bretagne avait deux branches ; on a attribué à Raoul les armes de celle de Kervinot, maintenue noble d'ancienne extraction. La branche de Kerdrel, déclarée noble simplement d'extraction, portait trois têtes de lévrier d'argent sur un champ d'azur. Armes : de gueules, à trois tours crénelées d'or, maçonnées de sable.

202. GUILLAUME DE VISDELOU, 1248. Noblesse d'ancienne extraction, du ressort de Saint-Brieuc, reconnue le 11 décembre 1668. Armes parlantes : d'or, à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules.

203. PIERRE DE BOISPÉAN, 1248. Sa maison, déclarée noble d'extraction par le parlement de Bretagne, portait : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, semé de fleurs de lis d'azur, aux 2 et 3 d'or, fretté de gueules.

204. MACÉ LE VICOMTE, 1248. Noblesse d'ancienne extraction, du ressort de Saint-Brieuc, reconnue le 2 avril 1669. Armes : d'azur, au croissant d'or.

205. GEOFFROY DU PLESSIS, 1248. Il existe en Bretagne plusieurs maisons de ce nom. On a attribué au croisé les armes de celle des Du Plessis-Mauron de Grenédan, seule déclarée noble d'ancienne extraction par la réformation de 1669. Armes : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois macles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or (voyez p. 276 et pl. C).

206. AYMERIC DU VERGER, 1248. La maison du Verger de la Rochejaquelein, à laquelle appartenait ce seigneur, porte : de sinople, à la croix d'argent, cantonnée de quatre coquilles du même et chargée en cœur d'une coquille de sinople.

207. AYMERIC DE SAINTE-HERMINE, 1248. Admise aux honneurs de la cour et appelée de nos jours à la pairie, la maison de Sainte-Hermine du Poitou porte : d'hermine.

208. AYMERIC DE RECHIGNEVOISIN, 1248. Sa maison, originaire de l'Anjou, est aujourd'hui éteinte. Armes : de gueules, à une fleur de lis d'argent.

209. GEOFFROY DE KERSALIOU, 1248. Noblesse d'ancienne extraction de Bretagne, reconnue le 5 février 1671. Armes : fascé d'argent et de gueules, au lion de sable armé et lampassé d'or.

210. GUILLAUME DE MORNAY, 1248. Étant au camp devant Damiette, il emprunta 500 livres tournois aux marchands italiens, sous la garantie de Saint-Louis. Armes parlantes : burelé d'argent et de gueules, au lion morné de sable.

211. GUILLAUME DE CHAUVIGNY, 1248. Ce seigneur, dont la présence à la croisade est prouvée par une obligation contractée en Égypte à l'occasion d'un emprunt, portait : d'argent, à cinq fusées de gueules, posées en fasce, au lambel de six pendants d'azur.

212. GAILLARD DE PECHPEYROU, 1248. Ce chevalier, du Quercy, étant au camp devant Damiette, se rendit caution d'une somme de 300 livres tournois, que Sanchon de Corn et Bertrand de Lentilhac, damoiseaux, ses compatriotes, avaient empruntée à des marchands de la ville de Sienna. L'acte, daté de septembre 1249, est scellé de son sceau. Armes : d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules (voyez pl. C).

213. SANCHON DE CORN, 1248. Sa maison, éteinte depuis plusieurs siècles, avait pour armes : d'azur, à deux cornets d'or, enguichés et virolés de gueules, au chef bandé d'or et de gueules.

214. BERTRAND DE LENTILHAC, 1248 (voyez p. 252). Armes : de gueules, à la bande d'or (pl. B).

215. GUILLAUME DE COURBON, 1248. Ce chevalier, issu d'une des plus anciennes maisons de Xaintonge, alla à la croisade de 1248, comme on le voit par une obligation, dont l'original, scellé de son sceau, existe encore. Armes : d'azur, à trois fermaux d'or, l'ardillon en pal.

216. AYMERIC et GUILLAUME DE MONTALEMBERT, 1248. (voyez l'Annuaire de 1843, p. 302). Armes : d'or, à la croix ancrée de sable.

217. HUGUES GOURJAULT, 1248. Ce seigneur était d'une maison noble du Poitou, dont les armes sont : de gueules, à un croissant d'argent.

218. GUILLAUME DE SÉGUIER, 1248. De Vaissète, dans son Histoire du Languedoc, reproduit un sceau de Pierre de Séguier, vivant en 1250, ou est figurée une coquille. La maison Séguier du Languedoc portait pour armes lors de la réformation de 1666 : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent. On y a ajouté : parti au premier de gueules, à la coquille d'argent, à cause du sceau.

219. DALMAS DE BOUILLÉ, 1248 (voyez p. 211). Armes : de gueules, à la croix ancrée d'argent (pl. A).

220. BERTRAND DE THÉSAN, 1248. Ce chevalier, dont la présence à la croisade est justifiée par un titre original, portait : écartelé d'or et de gueules.

221. HUGUES DE SADE, 1248. Il était d'une maison du Comtat venaisin, ayant de nos jours le titre de marquis. Armes : de gueules, à l'étoile à huit rais d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, becquée et couronnée de gueules.

222. AUSTOR DE MUN, 1248. Sa maison, de la province du Bigorre, portait : d'azur, au globe cintré et croiseté d'or.

223. ENGUERRAND DE BOURNEL, 1248. Il était d'une maison de Picardie qui a donné un grand-maître de l'artillerie de France. Armes : d'argent, à l'écusson de gueules, accompagné de huit perroquets de sinople.

224. PAYEN GAUTERON, 1248. Sa maison, de la province de Bretagne, porte aujourd'hui le nom de Robien, qu'elle a pris par substitution (voyez p. 294). Armes : d'azur, à six coquilles d'argent.

225. ALAIN DE BOISBAUDRY, 1248. Sa maison, du ressort de Rennes, a été déclarée noble d'ancienne extraction le 17 novembre 1668. Armes : d'or, à deux fasces de sable, chargées, la première de trois, la seconde de deux besants d'argent.

226. HUGUES DE FONTANGES, 1248. Ce seigneur, d'une famille du Limousin et du Quercy portait : de gueules, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur.

227. AMBLARD DE PLAS, 1248. Ce chevalier, du Limousin, dont la présence à la croisade est prouvée par un acte original d'emprunt, portait : d'argent, à trois jumelles de gueules, posées en bande.

228. GUY DE CHABANNES, 1248. Il emprunta, avec deux autres seigneurs, 200 livres aux Génois, sous l'obligation du comte de Poitiers, à Acre, en mai 1250. Armes : de gueules, au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or.

229. GAUTIER DE SARTIGES, 1248. Il se trouvait à Acre au mois de mai 1250, comme le constate un titre scellé de son sceau, par lequel il s'obligea pour un emprunt avec plusieurs autres chevaliers d'Auvergne. Armes : d'azur, à deux chevrons d'or.

230. ROGER DE LA ROCHELAMBERT, 1248. Ce chevalier d'Auvergne portait : d'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules.

231. GUILLAUME DE CHAVAGNAC, 1248. Il emprunta 170 livres tournois à des marchands de Gênes, sous la garantie d'Alphonse comte de Poitiers. Armes : de sable, à deux fasces d'argent, surmontées de trois roses du même.

232. BERNARD DE DAVID. 1248. Ce seigneur, de la maison de David en Limousin, portait : d'or, à trois coquilles de sinople.

233. PIERRE DE LASTEYRIE, 1248. La maison de Lasteyrie du Saillant en Limousin, portait : de sable, à l'aigle d'or, au vol abaissé.

234. GUILLAUME, AMALVIN et GASBERT DE LUZECH, 1248. Ces trois rejetons d'une même maison du Quercy firent un emprunt en Palestine à des marchands génois. Ils portaient : d'argent, au griffon d'azur, armé et lampassé de gueules.

235. A. DE VALON, 1248. La maison de Valon, dont une branche a le surnom d'Ambrugeac, porte : écartelé d'or et de gueules.

236. PIERRE DE SAINT-GENIEZ, 1248. Ce seigneur, du Quercy, avait pour armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, aux 2 et 3 d'argent, à trois fasces de gueules.

237. RAYMOND et BERNARD DE LA POPIE, 1248. Ces deux croisés étaient d'une famille du Quercy. Armes : d'or, à la bande de gueules.

238. F. DE ROSET, 1248. Ce seigneur, du Quercy, se croisa avec un grand nombre d'autres gentilshommes du pays. Armes : d'azur, au lion d'or.

239. J. DE FEYDIT, 1248. La maison de Feydit, seigneurs de Tersac, du Quercy et du Limousin, portaient : burelé d'argent et de sinople, chaque burelle de métal chargée d'une étoile de gueules.

240. BERTRAND DE LASCASES, 1248. La maison de Lascases, originaire du Quercy, porte : d'or, à la bande d'azur, à la bordure de gueules.

241. HUGUES DE GASCQ, 1248. La maison de Gascq, du Quercy, porte : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de cinq molettes du même, 3 en chef et 2 en pointe.

242. GUILLAUME DE BALAGUIER, 1248. Ce seigneur, d'une maison du Rouergue éteinte depuis le XVI^e siècle, portait : d'or, à trois fasces de gueules.

243. MOTET et RAOUL DE LA PANOUSE, 1248. Leur présence à la croisade est constatée par un emprunt qu'ils firent aux marchands italiens. L'acte est scellé du sceau de Bernard de Cassaignes, n° 246. Armes : d'argent, à six cotices de gueules.

244. BERNARD DE LEVEZOU, 1248. La maison de Levezou de Vesins, en Rouergue, portait : d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.

245. HERVÉ DE SIOCHAN, 1248. La maison de Siochan, de Bretagne, plus connue aujourd'hui sous le nom de Kersabiec, porte : de gueules, à l'annelet d'or, traversé par quatre fers de lance réunis en sautoir.

246. BERNARD DE CASSAIGNES, 1248. Il scella de son sceau l'acte d'emprunt qu'il contracta avec les deux seigneurs de La Panouse. Armes : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à une cotice de gueules, brochant sur le tout.

247. AMALVIN DE PREISSAC, 1248. Ce seigneur, d'une ancienne maison de Guienne, avait pour armes : d'argent, au lion de gueules.

248. BERNARD DE GUISCARD, 1248. Avant de partir pour la première croisade de saint Louis, ce seigneur, du Quercy, fit une donation. Armes : d'argent, à la bande de gueules.

249. PIERRE D'YSARN, 1248. Armes de la maison d'Ysarn, du Rouergue, aujourd'hui divisée en plusieurs branches : de gueules, à la levrette courante d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

250. THIBAUT DE SOLAGES, 1248. Il était d'une maison du Rouergue, aujourd'hui éteinte : d'azur, au soleil agissant d'or.

251. PIERRE DE MOSTUÉJOULS, 1248. Ce seigneur se croisa, comme il est constaté par un acte d'emprunt. Armes : de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de 16 billettes du même.

252. DÉODAT et ARNAUD DE CAYLUS, 1248, Ils étaient d'une maison éteinte du Rouergue, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Robert de Lignerac, des ducs de Caylus. Armes : d'or, au lion de gueules, accompagné de 16 billettes posées en orle.

253. DALMAS DE VESINS, 1248. La maison de Vesins, du Rouergue, dont est l'évêque actuel d'Agen, porte : de gueules, à trois clefs d'or.

254. HUGUES et GIRARD DE CUBIÈRES, 1248. Ces deux rejetons d'une maison du Rouergue portaient : d'azur, au lévrier d'argent, colleté d'or.

255. ROSTAING DE BESSUÉJOULS, 1248. Il était d'une maison du Rouergue, aujourd'hui éteinte. Armes : d'argent, à l'arbre de sinople, accosté de deux lions de gueules.

256. LAURENT DE LA LAURENCIE, 1248. Sa maison a fait ses preuves de cour. Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'argent, au vol abaissé (voyez pl. 8, n° 63).

257. ANDRÉ DE BOISSE, 1248. La famille de Boisse, en Limousin, a joui des honneurs de la cour. Armes : fascé d'argent et de gueules, chaque fasce de métal chargée de trois mouches d'hermine.

258. GUILLAUME DE BONNEVAL, 1248. Sa maison ; originaire du Limousin, avait pour armes : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

259. GUILLAUME DE LA RODE, 1248. Les armes de la maison de La Rode, en Auvergne, étaient comme celles de Lentilhac, (pl. B) : de gueules, à la bande d'or.

260. ADHÉMAR DE GAIN, 1248. Les armes de la maison de Gain, seigneur de Montagnac, en Limousin, sont : d'azur, à trois bandes d'or.

Nouvelles salles des croisades : quatrième salle carrée.

C'est celle que l'on traverse en sortant de la grande salle. La série des écussons suit la même marche que dans la troisième, seulement il y en a cinq entre les fenêtres, ce qui fait en tout quatre-vingt-sept, comme dans les deux premières salles carrées.

Sixième Croisade.

261. ROBERT DE COUSTIN, 1248. Ce seigneur, dont la présence à la croisade est constatée par un acte d'emprunt conservé en original, était de la maison de Coustin, depuis seigneurs du Masnadaud, en Limousin. Armes : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

262. ARNAUD DE GIRONDE, 1248. Il était d'une maison originaire de Guienne, fixée depuis en Auvergne. Armes : d'or, à trois hirondelles de sable, les deux du chef affrontées, la dernière au vol étendu.

263. DIEUDONNÉ D'ALBIGNAC, 1248. Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or, au chef du même.

264. RAOUL et GUILLAUME DU AUTHIER, 1248. Ces seigneurs, d'une maison du Limousin, portaient : de gueules, à la bande d'argent.

265. GUY, GUICHARD et BERNARD D'ESCAYRAC. Leur présence à la croisade est constatée par un titre original et scellé de leurs armes : d'argent, à trois bandes de gueules.

266. BERNARD DE MONTAULT, 1248. Voyez page 259. Armes : losangé d'argent et d'azur (pl. C).

267. GEOFFROY DE COURTARVEL, 1248. Voyez page 234. Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de seize losanges du même, posées 3 et 1 dans chaque canton, et tournées dans le sens de l'orle (pl. B).

268. PIERRE ISORÉ, 1248. Ce seigneur, d'une maison d'Anjou, aujourd'hui éteinte, portait : d'argent, à deux fasces d'azur.

269. HENRI DE GROUCHY, 1248. La présence de ce seigneur normand à la croisade est constatée par un titre original d'emprunt fait à des marchands italiens. Armes de cette maison, aujourd'hui représentée par un maréchal de France : d'or, fretté d'azur.

270. CARBONNEL et GALHARD DE LA ROCHE, 1248. Ils sont mentionnés dans un titre génois. La maison de La Roche-Fontenille, de Guienne, porte : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.

271. GUILLAUME DE POLASTRON, 1248. Issu d'une famille de Guienne, il avait pour armes : d'argent, au lion de sable.

272. ANDRÉ DE VITRÉ, 1248. D. Morice raconte qu'il fut tué à la bataille de la Massoure, et qu'il ne laissa qu'un fils mort en bas âge, et une fille mariée à Guy de Montmorency, seigneur de Laval. Armes : de gueules, au lion contourné et couronné d'argent.

273. THOMAS TAILLEPIED, 1248. Il était d'une maison de Bretagne, transplantée depuis en Normandie. Armes : d'azur, au croissant d'or, accompagné de trois molettes du même.

274. GEOFFROY DE MONTBOUCHER, 1248. Il donna pouvoir à Hervé, marinier de Nantes, de traiter pour lui et plusieurs autres chevaliers du prix de leur passage de Limisso à Damiette, au mois d'avril 1249. Armes : d'or, à- trois channes ou marmites de gueules.

275. THOMAS DE BOISGELIN, 1248. Ce seigneur, breton portait : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'argent, aux 2 et 3 d'azur.

276. GUILLAUME D'ASNIÈRES, 1248. Ce chevalier, mentionné dans un titre génois, était d'une famille de Saintonge qui a fait ses preuves de cour et a été créée marquis de La Châteigneraye. Armes : d'argent, à trois croissants de gueules.

277. GUILLAUME DE MAINGOT, 1248. Ce seigneur était de la maison de Maingot de Surgères, en Poitou. Armes : de gueules, fretté de vair.

278. ARNAUD DE NOÉ, 1248. Il cautionna la dette contractée par Roux de Vareigne qui suit. La maison de Noé ; dont est le pair de France actuel, porte : losangé d'or et de gueules.

279. ROUX DE VAREIGNE, 1248. Il emprunta 60 livres tournois sous la caution d'Arnaud de Noé, et mourut sur les bords du Nil avant le jour de la paye, ce qui, est-il dit dans le titre original, l'empêcha de rembourser la somme. Armes : d'azur, à la croix d'or, bordée de sable.

280. PIERRE DE L'ESPINE, 1248. Ce chevalier, présent au siège de Damiette, portait : de gueules, à trois fleurs de lis de vair.

281. PIERRE DE POMOLAIN, 1248. Joinville raconte qu'il avait « fait demourer messire Pierre de Pontmolain, luy tiers à bannière, qui luy coustoit 400 livres ». Armes : d'or, à la fasce de gueules.

282. GUILLAUME DE BRACHET, 1248. Ce seigneur, de la Marche, portait ; d'azur, à deux chiens braques d'argent.

283. AUDOUIN DE LESTRANGES, 1248. Ce seigneur languedocien, porté dans un titre d'emprunt, avait pour armes : de gueules, au lion léopardé d'argent en chef, et à deux lions adossés d'or en pointe.

284. HUGUES DE CARBONNIÈRES, 1248. Ce seigneur, du Limousin, étant à la première croisade de saint Louis, fit un emprunt à des marchands italiens. Armes : bandé d'argent et d'azur de huit pièces, à huit charbons de sable allumés de gueules, posés 1, 3, 3 et 1 sur les bandes d'argent.

285. RENAUD DE VICHY, grand-maître du Temple, 1250. Ce fut lui qui engagea saint Louis à prolonger son séjour en Syrie pour y relever les affaires des chrétiens. Il mourut vers 1256. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de vair.

286. BOHÉMOND VI, prince d'Antioche, 1252. Saint Louis étant à Jaffa en 1253, Bohémond, âgé de seize ans, vint le trouver et demanda, dit Joinville, à être émancipé de la tutelle de sa mère, qui laissait dépérir ses états. Le roi fit à cette dame de sages remontrances, et le jeune prince, « pour l'honneur du roy, escartela ses armes, qui sont vermeilles, avec les armes de France ». Antioche ayant été emportée d'assaut par le sultan Bibars en 1268, Bohémond se retira à Tripoli, où il mourut. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au léopard d'or, aux 2 et 3 semé de France.

287. GUILLAUME et RAYMOND DE GROSSOLLE, 1248. Ces deux croisés étaient de la famille de Grossolle, aujourd'hui marquis de Flamarens, du Périgord. Armes : d'or, au lion de gueules, issant d'une mer d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

288. GEOFFROY DE PENNE, 1248. Ce seigneur languedocien est cité par D. Vaissète comme ayant été à la croisade, ainsi que les trois qui suivent. Armes : d'or, à trois fasces de sable, au chef d'hermine.

289. PIERRE DE GIMEL, 1248. Armes : fascé d'argent et d'azur, à la bande de gueules, brochant sur le tout.

290. ARNAUD DE MARQUEFAVE, 1248. Armes : de gueules, à trois pals d'or.

291. PIERRE DE VOISINS, 1248. Armes : de sinople, chargé de huit canettes d'argent, au franc-quartier d'hermine.

292. THOMAS BÉRAULT, grand-maître du Temple, 1256. Il succéda à Renaud de Vichy et gouverna l'Ordre jusqu'en 1273. De son temps, la division se mit entre les Templiers et les Hospitaliers, qui se firent une guerre sanglante. Armes : de l'Ordre.

293. HUGUES de BEVEL, grand-maître de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1259. Il succéda à Guillaume de Châteauneuf, et mourut en 1278, au retour du concile de Lyon, où il avait été solliciter des secours de l'Occident. Armes : de l'Ordre.

294. SICARD, vicomte de Lautrec, 1269. Ce seigneur était issu de la première maison des vicomtes de Lautrec, dont les armes étaient : de gueules, au lion d'or.

Septième Croisade.

295. EUDES DE BOURGOGNE, sire de Bourbon, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Le P. Anselme nous apprend que ce seigneur, fils de Hugues IV, duc de

Bourgogne, mourut à Acre en 1269, et qu'il y fut enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas. Armes : bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

296. FERRY DE VERNEUIL, maréchal de France, 1270. Il suivit saint Louis à la croisade de Tunis, comme on le voit par la liste des chevaliers de l'hostel du roi, que Ducange a publiée à la suite des Mémoires de Joinville. N'ayant pu retrouver ses armoiries, on lui a donné pour blason l'écu d'argent.

297. JEAN BRITAUT, 1270. Ce seigneur, dernier rejeton connu de sa maison, était pannetier de France. Il est porté dans la liste donnée par Ducange des chevaliers de l'hostel du Roy à la croisade de Tunis. Armes : de gueules, au sautoir d'or.

298. [RAOUL-LE-FLAMENC](#), seigneur de Cany, Ve du nom, 1270. Il est porté dans la liste de Ducange comme ayant avec lui six chevaliers mangeant à l'hôtel du roi. On ignore les émaux de ses armes : de ... à dix losanges de ... posés en pal 3, 4 et 3.

299. PIERRE DE BLÉMUS, 1270. Même liste. Armes : d'argent, à la croix de sable.

300. ÉRARD, seigneur de Vallery, connétable de Champagne, 1270. Même liste. Armes ; de gueules ; à la croix d'or.

301. ROGER, fils de Raymond Trencavel, dernier vicomte de Béziers et de Carcassonne. Un titre du Trésor des chartes nous apprend qu'il reçut de saint Louis un prêt de 200 livres pour faire le voyage de Tunis avec six chevaliers et quatre arbalétriers. Armes : fascé d'argent et de gueules, au chef semé de France.

302. [JEAN III, JEAN IV et RAOUL DE NESLE](#), 1270. Raoul, d'après la liste de Ducange, avait quinze chevaliers avec lui mangeant à l'hôtel du roi. Armes : burelé d'argent et de gueules.

303. [SIMON DE CLERMONT](#), Ile du nom, seigneur de Nesle et d'Ailly, 1270. Armes : de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés du même, au lambel de trois pendants d'azur.

304. AMAURY DE SAINT-CLER, 1270. Ce chevalier, appelé Amary de Saint-Cler dans la liste de Ducange, portait : fascé d'or et de gueules de huit pièces, à l'aigle éployée de sable.

305. JEAN MALLET, 1270. Ce chevalier de la maison des sires de Graville, dont il existe encore les branches de La Jorie, de Cramensnil, etc., rapportées dans les notices généalogiques, page 254, portait : de gueules, à trois fermaux d'or (voyez pl. C.)

306. HUGUES DE VILLIERS, 1270. Ce seigneur portait : d'or, à la bande de sable, au lambel de gueules à trois pendants.

307. JEAN DE PRIE, seigneur de Buzancois, 1270. Le P. Anselme dit : « qu'étant au royaume de Tunis, outre-mer, il fit donation de divers biens pour le remède de son âme, à l'abbaye de Villeloin en Touraine ». Armes : de gueules, à trois tierces feuilles d'or.

308. ÉTIENNE et GUILLAUME GRANCHE, 1270. Ils sont nommés Grancher dans la liste de Ducange. Armes : écartelé d'or et de gueules.

309. GISBERT Ier, seigneur de Thémines, 1270. Il portait : de gueules, à deux chèvres d'argent, l'une sur l'autre.

310. GEOFFROY DE ROSTRENEN, 1270. D. Morice rapporte qu'il accompagna le duc de Bretagne à la croisade de Tunis, avec Pierre de Kergorlay et plusieurs autres. Armes : d'hermine, à trois fascés de gueules.

311. PIERRE DE KERGORLAY, 1270. Ce seigneur, d'une ancienne maison de Bretagne, encore existante, avait pour armes : vairé d'or et de gueules.

312. MAURICE-DE BRÉON, 1270. Ce chevalier, d'une maison d'Auvergne, aujourd'hui éteinte, est appelé Maurice de Créon dans la liste de Ducange. Armes : d'or, à la croix ancrée de sinople.

313. GUY DE SÉVERAC, 1270, Sa présence à la croisade est constatée par un titre original des Archives du royaume. Armes : d'argent, à quatre pals de gueules.

314. GILLES DE BOIS-AVESNES, 1270. Ce chevalier de l'hôtel du roi, à la croisade de Tunis, portait : d'or, à la croix dentelée de gueules.

315. GUILLAUME DE PATAY, 1270. Il était avec son frère au nombre des chevaliers de l'hôtel du roi. Armes : d'hermine, à l'écusson de gueules.

316. GILLES DE LA TOURNELLE, 1270. La liste de Ducange dit : « Yra ly quatre de chevaliers, et aura XII. c. livres tournois, et mangeront à cour ». Armes : d'or, à cinq tours crénelées de trois pièces de sable.

317. JEAN DE CHAMBLY, 1270. Il est porté dans la liste de Ducange. Armes : de gueules, à trois coquilles d'or.

318. SIMON DE COUTES, 1270. Ce chevalier, de l'hôtel du roi, portait : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

319. GUILLAUME DE BEAUJEU, grand-maître du Temple, 1273. Il périt en 1291, dans un assaut que les Turcs livrèrent à la ville d'Acre, dont il commandait la garnison. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, au lion de sable, au lambel de cinq pendants de gueules, brochant sur le tout, qui est de Beaujeu.

320. NICOLAS LORGUE, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1276. Il succéda à Hugues de Revel (n° 293), et vint en Occident solliciter des secours, après la prise de Margat par le sultan d'Égypte. Il mourut en 1289. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules.

321. JEAN DE VILLERS, 1289. Il succéda au précédent, et transporta le siège de l'Ordre à Limisso en Chypre, après l'expulsion des Chrétiens de la Palestine. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, à trois chevrons d'azur.

322. LE MOINE GAUDINI, grand-maître du Temple, 1291. Les Chrétiens ayant été complètement expulsés de la Terre-Sainte, il transporta le siège de l'Ordre à Limisso en Chypre, et mourut en 1298. Jacques Molay lui succéda. Armes : de l'Ordre.

323. ODON DE PINS, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1297. Il succéda à Jean de Villers, n° 321, et se fit remarquer par son extrême dévotion. Il était d'une maison de Catalogne, et portait : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, à trois pommes de pin d'or.

324. GUILLAUME DE VILLARET, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, 1300. Il conçut le projet de transférer le siège de l'Ordre dans l'île de Rhodes. Armes :

écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, à. trois coupeaux de gueules, surmontés chacun d'un corbeau de sable.

Le pape Clément VI ayant prêché une nouvelle croisade contre les Turcs, en 1345, Humbert, dauphin de Viennois, qui venait d'instituer le roi de France héritier de ses états, prit la croix avec plusieurs seigneurs du Dauphiné. Peu d'historiens ont parlé de cette croisade, dont on donne ici les principaux chevaliers, n° 325-329.

325. JACQUES BRUNIER, chancelier du Dauphiné, l'âme de la croisade, portait : d'azur, au chef et à la bande d'or.

326. JEAN ALEMAN, de la maison des Aleman, éteinte au seizième siècle, portait : de gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent.

327. GUILLAUME DE MORGES, portait : d'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules et couronnées d'argent.

328. DIDIER, seigneur de Sassenage : burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

329. AYMON et GUICHARD DE CHISSEY : parti d'or et de gueules, au lion de sable, brochant sur le tout.

330. RAYMOND DE MONTAUBAN, seigneur de Montmaur. Sa maison, issue, dit-on, des anciens comtes de Forcalquier, portait : d'azur, à trois châteaux d'or, maçonnés de sable.

331. GEOFFROY DE CLERMONT, seigneur de Chaste, d'une branche de la maison de Clermont-Tonnerre. Armes : de gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir.

332. PIERRE DE CORNEILLAN, grand-maître de Rhodes, 1354. Il succéda à Dieudonné de Gozon, et ne gouverna qu'un an. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.

333. ROGER DE PINS, grand-maître de Rhodes, 1355. Il était de la même maison qu'Odon de Pins, n° 323, et portait les mêmes armes.

334. ROBERT DE JULIAC, grand-maître de Rhodes, 1374. Sa maison était originaire de Languedoc. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'argent, à la croix fleuronée de gueules, au lambel de cinq pendants d'azur.

335. JEAN-FERNANDES DE HÉRÉDIA, grand-maître de Rhodes, 1376. Il assista à la prise de Patras, mais, étant tombé dans une embuscade près de Corinthe, il fut fait prisonnier par les Turcs et resta trois ans captif. Il mourut en 1396. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, à sept tours d'argent, posées 3, 3 et 1.

336. PHILIPPE D'ARTOIS, comte d'Eu, 1396. Ce prince issu de Robert d'Artois, frère de saint Louis, marcha avec le comte de Nevers au secours de la Hongrie, envahie par le sultan Bajazet, et fut pris à la funeste journée de Nicopolis. Armes : semé de France, au lambel de gueules à quatre pendants, chargés chacun de trois châteaux d'or.

337. JACQUES DE BOURBON, Ile du nom, comte de la Marche, 1296. Ce prince, dernier rejeton de sa branche, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis. Armes :

d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules, brochant sur le tout et chargée de trois lionceaux d'argent.

338. ENGUERRAND VII, sire de Coucy, 1396. Les historiens racontent qu'il s'opposa vainement à l'imprudente ardeur des Français qui livrèrent bataille au sultan Bajazet, sous les murs de Nicopolis, sans vouloir attendre les renforts amenés par Sigismond, roi de Hongrie. Il fut fait prisonnier et mourut en Bithynie en 1307. Armes : fascé de vair et de gueules.

339. ANTOINE DE FLUVIAN, grand-maître de Rhodes, 1421. Il mit Rhodes en état de défense et rétablit les finances de l'Ordre par une sage administration. Il mourut en 1437. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, à la fasce de gueules.

340. JACQUES DE MILLY, grand-maître de Rhodes, 1454. Une peste terrible ayant affligé l'île de Rhodes, il donna tous ses soins aux malheureux qui en étaient atteints, et, par son généreux dévouement, arrêta les progrès du mal. Il mourut en 1461. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, au chef denché d'argent.

341. PIERRE-RAYMOND DE ZACOSTA, grand-maître de Rhodes, 1461. Il était Castillan de naissance. Des dissensions intestines, qui déchiraient l'Ordre, nécessitèrent la convocation de deux chapitres généraux. Le second se tint à Rome, où mourut Zacoſta, qui s'y était rendu pour s'y justifier des accusations dirigées contre lui. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, à deux fasces ondées de gueules, à la bordure de sable chargée de huit points d'argent, poses 3, 2 et 3.

342. JEAN-BAPTISTE DES URSINS, grand-maître de Rhodes, 1467. Il s'aida des sages conseils du commandeur d'Aubusson, qui lui succéda en 1476. Sa maison était italienne. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules boutonnée d'or et soutenue du même, à la fasce d'or, chargée d'une anguille de sable.

343. GUY DE BLANCHEFORT, grand-maître de Rhodes, 1512. Fils de Guy de Blanchefort, chambellan de Charles VII, et neveu de Pierre d'Aubusson, il ne gouverna l'Ordre que quelques mois et mourut en 1513. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'or, à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre.

344. PIERRE DU PONT, grand-maître de Malte, 1534. Il ne gouverna l'Ordre que quelques mois et mourut en 1535. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'argent, au sautoir de gueules.

345. DIDIER DE SAINT-JAILLE, grand-maître, 1535. Il était d'une ancienne maison du Dauphiné, et mourut en allant prendre possession de sa nouvelle dignité. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de gueules.

346. JEAN D'OMÈDE, grand-maître de Malte, 1536. Aragonais d'origine, il était dévoué à l'empereur Charles-Quint, et soutint un siège contre le corsaire Dragut en 1551. Armes : écartelé, aux 1 et 4 de l'Ordre, aux 2 et 3 de gueules, à trois tours d'or, parti d'or, au pin de sinople.

347. CLAUDE DE LA SANGLE, grand-maître de Malte, 1553. Pendant son magistère, Dragut se présenta de nouveau pour investir l'île de Malte, mais il fut repoussé. Claude mourut en 1557. Il eut pour successeur Jean Parisot de La Valette, dont l'écusson termine la série des armes peintes sur les piliers, et qui est le plus moderne des personnages portés dans la galerie des Croisades du Musée de Versailles. Claude de La Sangle, issu de la maison de Montchanard en Beauvoisis, avait pour armes : écartelé, aux 1 et 4 de la religion, aux 2 et 3 d'or, au sautoir de sable, chargé de cinq coquilles d'argent.

Nouvelles inscriptions et Corrections (Partie 1)

La rapidité avec laquelle on exécuta le travail de la galerie des Croisades du Musée de Versailles dut entraîner infailliblement des inexactitudes et même des erreurs. Deux années à peine avaient été consacrées à l'accomplissement de cette œuvre qui réclamait le concours de l'historien, du paléographe et du peintre. Lorsqu'au mois de juillet 1843 les cinq salles des croisades furent ouvertes au public, la critique se hâta de s'exercer, et un examen rigoureux releva bientôt les fautes qui avaient été commises, malgré les soins éclairés et consciencieux des directeurs du travail.

Cependant la première chose qui nous frappa, ce fut la sagesse du plan et la fidélité de la plupart des détails. La critique ne tombait que sur quatre ou cinq erreurs matérielles et sur quelques inexactitudes dénuées d'importance et faciles à réparer. En présence d'un pareil résultat, nous avons cru devoir garder le silence et laisser le temps de procéder aux rectifications indiquées. En effet, les corrections principales ont été faites, et nous respectons l'opinion, toute différente qu'elle soit de la nôtre, qui a empêché d'admettre les autres.

L'œuvre semblait terminée et close sans retour ; mais la justice de plusieurs demandes et le crédit des personnes qui les faisaient rendirent indispensable une nouvelle addition, et, au mois d'avril 1844, vingt écussons furent peints sur les panneaux étroits qui sont entre les fenêtres et les murs latéraux, dans la deuxième et dans la troisième salle. Ce dernier supplément a porté le nombre des inscriptions à six cent quatre vingt-trois.

Voici quelles sont les nouvelles insertions.

On a placé dans la seconde salle :

1. HUGUES DE SALIGNAC, 1096. Le cartulaire d'Uzerche, f° 653, rapporte que Hugues de Salignac fit une donation avant de partir pour la première croisade. La branche, aujourd'hui existante, de la maison de Salignac, a pris le surnom de Fénelon ; l'archevêque de Cambrai était un de ses rejetons. ARMES : d'or, à trois bandes de sinople.

2. EUSTACHE DE MONTBOISSIER, 1144. La maison de ce chevalier, originaire d'Auvergne, a été substituée en 1511 à la maison de Beaufort-Canillac, dont elle a pris les armes comme écartelures. Elle portait auparavant : d'or, semé de croisettes de sable, au lion du même.

3. AMANIEU D'ASTARAC, 1175. Les comtes d'Astarac descendaient, selon l'Art de vérifier les dates d'Arnaud Garcie, troisième fils de Sanche le Courbé. Ils portaient : écartelé d'or et de gueules.

4. GUILLAUME DE SAINTE-MAURE, 1179. Il était de la race des premiers seigneurs de Sainte-Maure, dont le nom et les biens passèrent en 1200 à Guillaume de Précigny, auteur de la seconde maison de Sainte-Maure, qui a donné le duc de Montausier. ARMES : d'argent, à la fasce de gueules.

5. JUHEL DE LA MOTTE, 1190. Ce chevalier croisé, qui contracta un emprunt aux marchands génois, était d'une maison connue aujourd'hui sous le nom de La Mote-Baracé, dont nous avons donné les armoiries et la notice, page 224. Ses armes sont représentées au Musée de Versailles : d'argent, au lion de sable, à l'écusson d'argent, chargé d'une fasce de gueules, accompagnée de quatre merlettes de sable.

Nous ferons remarquer ici que le nom de La Motte, en latin De Mota, s'écrit presque invariablement avec un seul t, La Mote. Quant aux armes, elles contiennent une erreur. Les plus anciens sceaux de la famille placent les quatre merlettes sur-le-champ de l'écu principal, et représentent la fasce fleurdelisée de six pièces. Les armes de La Mote se blasonnent alors d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même, et chargé d'un écusson d'argent, à la fasce fleurdelisée de six pièces de gueules. Chérin, dans le mémoire des preuves de cour, a déplacé par mégarde le membre de phrase, cantonné de quatre merlettes, et l'a fait rapporter à la fasce en écrivain au féminin cantonnée. Il est à croire que le petit écusson est une addition postérieure aux croisades. (Voyez la notice de la maison de La Mote-Baracé, page 226.)

6. BERNARD DE DURFORT, 1190. Ce chevalier languedocien était de la maison de Durfort, devenue ducale sous les noms de Duras et de Lorges. ARMES : d'argent, à la bande d'azur.

7. EUDES DE TOURNON, 1190. La maison de Tournon, en Vivarais, porte : parti au 1er d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au 2e de gueules, au lion d'or.

8. THIERRY, seigneur de Misnie, 1190. Des marquis de Misnie descend la maison royale de Saxe. ARMES : d'or, au lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.

10. PONS BASTET, 1190. Ce chevalier était de la maison de Crussol d'Uzès, dont nous avons donné la notice, page 122. ARMES : de gueules, à trois bandes d'or.

11. JEAN D'AUDIFFRET, 1248. Il fut un des seigneurs auxquels Amédée, comte de Savoie, donna une procuration pour toucher le complément de la dot de sa femme et pour employer cet argent à payer les gages des chevaliers qui servaient à ses frais à la sixième croisade. On a laissé en blanc l'écu de Jean d'Audiffret, parce que le plus ancien document authentique des armes de sa maison résulte de lettres patentes d'un duc de Savoie, qui, au seizième siècle, la confirma dans la possession exclusive de ses armoiries qu'une autre famille avait usurpées. L'expression italienne concediamo, nous concédons, contenue dans ces lettres patentes, a fait craindre que les armes des Audiffret n'eussent été changées à cette époque. On aurait du réfléchir que le mot concediamo était un terme de chancellerie, et, qu'en France même, le roi, lorsqu'il conférait un titre à un gentilhomme, se servait de la formule nous accordons, pour confirmer à l'impétrant la possession de ses anciennes armoiries.

12. D. DE VERDONNET, 1248. Ce seigneur, d'une maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, portait : d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, à la bordure de vair.

13. PONS MOTIER, 1248. Ce chevalier était d'une maison dont sont issus les marquis de la Fayette. ARMES : de gueules, à la bande d'or et à la bordure de vair.

14. GUILLAUME et AYMOND DE LA ROCHE-AYMON, 1248. Ces deux seigneurs croisés étaient d'une ancienne famille du Bourbonnais, qui a fait ses preuves de cour. ARMES : de sable, semé d'étoiles d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules.

15. GUILLAUME et GUILLAUME-RAYMOND DE SÉGUR, 1248. Ils étaient d'une maison du Limousin, représentée de nos jours par plusieurs branches. ARMES : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, aux 2 et 3 d'argent plein.

16. GUILLAUME DE CADOINE, 1248. Ce chevalier était d'une maison dont sont issus les marquis de Gabriac. ARMES : de gueules, à sept losanges d'or.

17. PAYEN EUZENOU, 1248. Il s'associa avec d'autres seigneurs bretons pour fréter un navire. ARMES : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, aux 2 et 3 d'or, à deux feuilles de houx de sinople.

18. BERTRAND D'ESPINCHAL, 1248. Ce chevalier, de la province d'Auvergne, portait : d'or, au griffon de sable, accompagné de trois épis du même.

19. HARDUIN DE PERUSSE, 1248. Ce seigneur étant à la croisade fit un emprunt à des marchands italiens. Nous avons donné la notice de la maison de Pérusse, aujourd'hui ducale sous le nom des Cars, page 148. ARMES : de gueules, au pal vairé. (Voyez pl. D.)

20. GÉRARD DE BOSREDON, 1248. Il était d'une famille d'Auvergne, qui avait pour armes : d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.

A ces vingt nouvelles inscriptions il faut ajouter la suivante :

ALBÉRIC D'ALLONVILLE, 1190. Il était d'une maison qui tire son nom de la terre d'Allonville, en Beauce, à deux lieues de Chartres. ARMES : d'argent, à deux fasces de sable.

Le nom et l'écu de ce chevalier ont été substitués à ceux de Raoul d'Aubigné, qui figuraient dans la première salle carrée sous le n° 75 (voyez l'Annuaire de 1841, pag. 379). Le nom de d'Aubigné étant commun à plusieurs familles, on n'avait pas pu préciser avec certitude à laquelle Raoul appartenait et l'on s'était laissé diriger par de simples présomptions.

Nous allons maintenant énumérer les erreurs qui avaient été faites, soit dans la galerie des Croisades du Musée de Versailles, soit dans la description que nous avons donnée dans l'Annuaire de l'an passé, et qu'il faut rectifier.

GUILLAUME-RAYMOND : d'argent, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles du premier (Grande salle, n° 138, page 349). Ce chevalier était de la maison des seigneurs de Lunel, et le peintre lui avait, par mégarde, attribué les armes de celle de Raymond Modène. Cette erreur a été rectifiée. Les armes de Lunel sont : d'azur, au croissant renversé d'argent.

GUILLAUME DE PIERRE, seigneur de Ganges ; écartelé d'argent et de sable. (Grande salle, n° 139, p. 349). Ces armes sont celles de la maison de Vissec de Latude, qui n'a possédé la terre de Ganges qu'au dix-septième siècle. Guillaume de Pierre était de la maison de Pierre de Bernis, qui porte : d'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'un lion passant du même. L'erreur a été rectifiée au Musée de Versailles.

GUILLAUME DES BARRES, comte de Rochefort ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même (Grande salle n° 205, page 356). Ce sont les armes de la famille des Barres de Saint-Martin. Guillaume, dont sont issus les seigneurs de Chaumont-sur-Yonne, portait selon le P. Anselme : losangé d'or et de gueules. Ce dernier écu a été rétabli à la place du premier, au Musée de Versailles.

OLIVIER DE TERMES : d'azur, à trois flammes d'argent, mouvantes de la pointe de l'écu (Grande salle, n° 266, page 364). Ces armes sont celles de la maison de Fumel, dont Olivier de Termes n'était point issu. Son contrescel gravé dans l'histoire du Languedoc de dom Vaissète, représente un lion. Palliot donne pour armes à sa famille, d'argent, au lion de gueules. C'est l'écusson qu'on a substitué avec raison au premier, dont rien ne justifiait le choix.

DIEUDONNÉ DE GOZON (page 369), natif de Milhaud en Rouergue. Une erreur typographique a fait mettre Bourgogne au lieu de Rouergue.

HUGUES DE GAMACHE (1re salle carrée, page 371, n° 11). Le nom de ce chevalier doit s'écrire Gamaches ; le s a été rétabli.

BERTRAND DE BLANQUEFORT, grand-maître de l'ordre du Temple (1ère salle carrée, page 374, n° 36). On lui avait d'abord donné les armes de l'ordre, sans les écarteler des siennes qu'on ne connaissait pas. Elles ont été retrouvées et figurent aux 2e et 3e quartiers de l'écu : parti contrefascé d'or et de gueules.

RAOUL D'AUBIGNÉ (1re salle, page 379, n° 75). Son nom et ses armes ont été remplacés par ceux d'Albéric d'Allonville, voyez plus haut page 345.

PONCET D'ANVIN (2e salle, page 380, n° 88). Il était de la maison d'Anvin des sires de Hardenthun anciens barons d'Artois. Robert de Hardenthun prit part à la croisade de Hongrie en 1396, d'après le récit de l'historien Froissard.

GUY DE HAUTECLOQUE (2e salle, page 387, n° 141). Le doyen d'Arras, qui lui donna sa garantie pour un emprunt, s'appelait Barthélemy et non Bernard, comme nous l'avions imprimé par erreur.

JEAN DE DION (2e salle, page 387, n°147). L'écu a été modifié, comme nous l'avons expliqué dans les tablettes généalogiques, page 211.

JEAN DE HÉDOUVILLE (2e salle, page 387, n° 148). Le peintre avait représenté un léopard lionné au lieu d'un lion léopardé dans les armes de ce chevalier picard. L'erreur a été réparée. Le lion léopardé est un lion passant, la tête posée de profil ; le léopard lionné est un léopard rampant, la tête posée de face.

RICHARD DE CHAUMONT (page 388, n° 157), archives de la maison de Guiche, lisez de La Guiche.

HERVÉ DE SESMAISONS (page 393, n° 192), au lieu de maisons d'or, lisez : tours de maisons fortes.

GUILLAUME HERSART (3e salle, page 393, n° 197). La herse qui figure dans ses armes devrait avoir les extrémités supérieures croisées, pour être telles que les porte la famille. Cela n'a pas été rectifié.

AYMERIC DE RECHIGNEVOISIN (page 397, n° 208). La maison Rechignevoisin n'est pas éteinte.

SANCHON DE CORN (page 398, n° 213). Une branche seulement de la maison de Corn, celle des seigneurs de Queysac, est éteinte ; l'autre subsiste.

PIERRE ISORÉ (page 400, n° 268). Le marquis de Pleumartin, veuf de mademoiselle de Brissac, est le chef actuel de cette maison, que nous avons par erreur annoncée comme éteinte.

ROUX DE VAREIGNE (page 401, n° 279). Lisez : Varaigne.

HUGUES DE CARBONNIÈRES (4e salle, page 401, n° 284). Le peintre avait figuré dans l'écu de ce chevalier des charbons de sable allumés de gueules posés en pal ou debout. Ces charbons devaient être ardents et posés dans le sens de la bande. Cette erreur a été rectifiée.

GUILLAUME et RAYMOND DE GROSSOLLE (page 402, n° 287). Lisez : Grossoles. Cette famille est de la Guienne et non du Périgord.

PIERRE DE VOISINS (4e salle, page 402, n° 291). On lui avait attribué pour armes : de sinople, chargé de 8 canettes d'argent, au franc quartier d'hermine. Mais il

était de la maison de Voisins, originaire de la Beauce et dont une branche s'était établie en Languedoc, lors des guerres des Albigeois. Sa famille avait pour armes : d'argent, à trois fusées de gueules accolées en fasce. C'est actuellement le blason de son écu à la galerie des Croisades du Musée de Versailles.

ROBERT DE JULIAC, grand-maître de Rhodes (4e salle, page 406, n° 334), lisez : Juilly. Une erreur grossière commise par tous les historiens, avait fait jusqu'ici donner le nom de Juliac à ce grand-maître, que l'on croyait d'une famille de Languedoc. Les recherches de M. Lacalane ont été assez heureuses pour faire reconnaître qu'il était de la maison des seigneurs de Juilly près Paris. Ce dernier nom a été substitué à l'autre, au bas de son écusson.

Les admissions au Musée de Versailles des noms et des armes des Croisés dont nous venons de compléter la liste dans cet article, sont loin d'être exclusives et d'impliquer que ces seigneurs soient les seuls qui aient pris part aux guerres saintes. En effet, si nous réfléchissons aux armées innombrables qui, sous la bannière du Christ, se précipitèrent vers la Palestine, nous ne saurions douter que chaque famille noble contemporaine des Croisades, n'ait fourni au moins un champion à l'une de ces diverses expéditions d'outre-mer.

Pour rendre entière et complète justice, il eût fallu peut-être inscrire dans la liste des Croisés les noms de toutes les familles d'ancienne chevalerie, c'est-à-dire dont l'existence féodale remonte au XIV^e siècle. Mais on ne pouvait sans de graves embarras procéder ainsi par induction, et toutes les admissions ont été subordonnées à des preuves matérielles et authentiques.

Toutefois on conçoit que le silence des historiens, l'absence de titres originaux, et même la négligence des familles à faire valoir leurs droits ou à racheter leurs titres restés dans des mains étrangères, ont dû priver une foule de noms anciens de figurer au musée de Versailles. Les maisons éteintes surtout, n'ayant plus de représentants intéressés à plaider leur cause, ont été presque toujours oubliées ou mises à l'écart.

Pour reconnaître combien cette liste du Musée de Versailles doit offrir encore de lacunes, malgré les additions successives qui l'ont doublée, il suffit de remarquer qu'elle ne contient par exemple aucun des quatre grands chevaux de Lorraine (c'était ainsi qu'on appelait les quatre premières et principales maisons qui composaient l'ancienne chevalerie de Lorraine), Chastellet, Haraucourt, Lenoncourt et Ligneville ; qu'on y chercherait en vain les Castellane, les Pontevez et les Simiane de Provence ; les Clisson, les Beaumanoir et les Coetlogon de Bretagne ; les Custine de Brabant ; les Sainte-Aldegonde d'Artois, etc., et une foule des premières maisons de chaque province.

L'ouverture de la galerie des Croisades du musée de Versailles avait eu lieu au mois de juillet 1843, et la description des cinq salles qui la composent avait été donnée dans l'Annuaire de 1844. Des additions et des corrections, apportées au travail primitif

dans le courant de l'année suivante, avaient été aussi publiées dans l'Annuaire de 1845. Depuis cette époque l'œuvre était considérée comme close et terminée. De nombreuses réclamations, dont quelques-unes paraissaient justes et fondées, furent inutilement adressées de 1844 à 1856, au sujet de cette galerie et des omissions qu'elle présentait. On y opposait une fin de non-recevoir ou exception très-péremptoire. Il n'y avait plus de places pour des inscriptions nouvelles.

Cependant M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux, animé d'un esprit de justice, crut indispensable, il y a quatre ans, d'accueillir les demandes de quelques familles, qui voulaient prouver la présence d'un de leurs ancêtres aux croisades et qui remplissaient toutes les conditions exigées pour l'inscription du nom et des armes de ce seigneur croisé.

Il restait encore, entre les fenêtres des quatre salles carrées, quelques places vides, qui paraissaient destinées à recevoir des médaillons ou portraits. On les consacra aux admissions nouvelles, qui furent soumises aux mêmes preuves et vérifications que les anciennes. (Voyez l'Annuaire de 1844.)

Quoique ce travail supplémentaire ne soit encore qu'en voie d'exécution, nous croyons utile de donner dès aujourd'hui ce qui a déjà été fait depuis trois ans.

Inscriptions nouvelles.

COLLARD DE SAINTE-MARIE, 1219. Ce chevalier, étant au camp devant Damiette, en septembre 1219, fit, conjointement avec deux autres seigneurs normands, Robert d'Esneval et Foulques d'Orglandes, un emprunt de cent livres tournois à des marchands génois, sous la garantie du connétable de Montmorency. (Voyez l'Annuaire de 1860, page 217.) ARMES : écartelé d'or et d'azur.

HUGUES BONIN, 1191. Ce seigneur tourangeau ayant suivi Richard-Cœur-de-Lion à la troisième croisade, fit un emprunt de cent marcs d'argent à des marchands de Pise, sous la garantie du chevalier de Sainte-Maure. Sa famille, encore existante, appelée aujourd'hui de la Bonnière de Beaumont, est connue surtout sous le dernier de ces noms. (Voyez l'Annuaire de 1860, page 145). ARMES : d'argent à une fleur de lis de gueules.

JEAN DE LUR, 1191. Un titre de la collection Courtois nous apprend que Jean de Lur et Géraud de Boysseulh, chevaliers du Limousin, étant en Palestine, firent un emprunt à des marchands italiens. L'acte est scellé du sceau de Jean de Lur, sur lequel sont figurées ses armoiries, telles qu'on les a placées au musée de Versailles et telles qu'elles sont décrites ici. La maison de Lur-Saluces, qui revendique ce chevalier croisé comme un de ses ancêtres, a un blason qui diffère notablement du sien. ARMES : de gueules, à trois croissants d'argent, à l'arbre au naturel, brochant sur le tout.

GÉRAUD DE BOISSEULH, 1191. La présence de ce seigneur en Palestine est constatée par le même acte que celle de Jean de Lur. Sa maison, encore existante, a

modifié ses armoiries. (Voyez l'Annuaire de 1843, page 267). Dans les plus anciens documents on les trouve blasonnées comme on les a figurées au musée de Versailles. ARMES : d'azur, à la bande d'argent chargée de trois larmes de gueules.

PHILIPPE D'AGNEAUX, 1221. Ce chevalier normand, ayant pris part à la croisade de Damiette en 1218 se trouvait encore en Palestine en 1221, comme nous l'apprennent plusieurs arrêts de l'échiquier de Normandie, qui suspendirent des poursuites contre lui en vertu du privilège de la croix prise (*crucis sumptoe*). Ces arrêts sont conservés dans un recueil manuscrit de la bibliothèque de Rouen. ARMES : d'azur, à trois agneaux d'argent.

JEAN DES COURTILS, 1248. Suivant un acte d'emprunt de la collection Courtois, ce seigneur liégeois avait suivi le comte de Soissons à la première croisade de saint Louis. ARMES ; d'azur, au lion d'argent, portant au col l'écu de Flandre : d'or, au lion de sable, attaché par un collier de gueules.

Ces admissions nouvelles sont loin de compléter le travail. Plusieurs demandes récentes ont encore été faites pour obtenir des inscriptions de chevaliers croisés, omis jusqu'ici. On peut citer, entre autres, celles des chefs actuels des maisons d'Anfernet et des Rotours qui s'appuient sur le titre de croisade qui a été publié textuellement plus haut, page 208.

L'annexion de la Savoie à la France a ouvert les droits de quelques familles. Ainsi les Costa de Beauregard et les Montferrand pourraient invoquer, pour l'admission de leurs noms et armes dans la galerie des Croisades, le titre en vertu duquel Jean d'Audiffred y a été porté.

Enfin quelques noms ont été laissés de côté jusqu'ici, soit parce que les familles qui les portaient sont éteintes, comme les Bocsozel, les Rachais, les Leyssin, qui figurent dans l'acte d'emprunt contracté, en juin 1191, par Jean de Drée sous la garantie d'Hugues, duc de Bourgogne, soit parce qu'elles ont négligé de faire valoir leurs droits, comme les Lattier de Bayanne mentionnés aussi dans la charte de croisade de Jean de Drée, et, comme les d'Ambly, dont un rejeton, Gilles d'Ambly, emprunta, avec Renaud de Mailly, soixante marcs d'argent à des marchands italiens, sous la garantie de Jean de Châtenay, chevalier croisé, inscrit au musée de Versailles.

Le titre de croisade appartient à la maison d'Orglandes, qui l'avait produit en 1843, pour l'admission du nom et des armes de Foulques d'Orglandes au musée de Versailles : la maison de Sainte-Marie d'Agneaux, qui avait négligé de faire valoir ses droits en cette circonstance, satisfaisait à toutes les conditions exigées pour figurer à la galerie des Croisades. Elle avait fait ses preuves de cour, et la marquise de Sainte-Marie avait été présentée le 6 décembre 1778. (*Gazette de France et Mercure de 1778*.) Son nom ne se trouvant pas dans le registre des honneurs de la cour conservé aux archives de l'Empire, avait aussi été omis dans la liste des présentations qui a été publiée par l'Annuaire de 1849-1850.

Cette charte est scellée d'un sceau en cire blanche pendant à des lacs de parchemin, et représentant une fasce, armes de la première maison de Sainte-Maure,

éteinte en la personne de Guillaume de Sainte-Maure, le chevalier croisé qui a donné les présentes lettres de garantie. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, Avoie, dame de Sainte-Maure, mariée à Guillaume de Pressigny, qui a relevé le nom et les armes de la famille de sa femme.

Le travail supplémentaire, repris l'an passé pour compléter le plus possible la belle œuvre des salles des croisades, était loin d'être terminé lorsque nous avons publié le troisième article sur ce sujet dans l'Annuaire de 1861, page 357. Plusieurs familles étaient en instance pour faire valoir leurs droits à voir leur nom et leurs armes figurer au musée de Versailles, et elles appuyaient leur demande sur des titres incontestables. Des inscriptions nouvelles étaient faciles à prévoir ; quelques-unes sont réalisées aujourd'hui.

Inscriptions nouvelles.

JOURDAIN D'AMPHERNET, 1119. Ce chevalier normand souscrivit, avec Henri de Hanneville, Guillaume des Rotours et Hugues de Malleville, un emprunt, contracté en juin 1191, au camp devant Saint-Jean d'Acre, sous la garantie du roi d'Angleterre. Le texte de ce titre de croisade a été textuellement publié dans l'Annuaire de 1861 (page 208). La maison à laquelle appartenait Jourdain d'Amphernet, d'Anfernet ou d'Enfernet, en latin de Inferneto, était connue dans la province de Normandie dès le XIV^e siècle. Guillaume d'Anfernet, trésorier des guerres, vivait en 1383. ARMES : de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.

GUILLAUME DES ROTOURS, 1191. Ce chevalier normand dont le nom et les armes ont été mis au musée de Versailles, en vertu du même titre que Jourdain d'Amphernet, appartenait à une maison dont la notice historique a été donnée l'an passé. ARMES : d'azur, à trois besants d'argent.

ALAIN DE PONTBRIANT, 1191. La maison de Pontbriant, à laquelle appartenait ce chevalier breton, s'est éteinte au XV^e siècle, et la famille du Breil a relevé son nom au siècle suivant. Elle avait passé aux plus anciennes réformations de Bretagne. Alain de Pontbriant a été inscrit au nombre des chevaliers croisés du musée de Versailles sur la foi d'un titre, qui est rapporté plus loin. ARMES : d'azur, au pont à trois arches d'argent, maçonné de sable.

FALCON DE CHAPONNAY, 1191. C'est encore un emprunt contracté à Saint-Jean d'Acre par ce chevalier croisé et quelques autres seigneurs du Dauphiné, qui a fait inscrire son nom et ses armes au musée de Versailles. Sa maison, qui avait pour devise : Gallo canente spes redit, a donné des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, des présidents au parlement de Grenoble, des prévôts des marchands et des échevins de la ville de Lyon. (Voyez l'Annuaire de 1860, p. 390.) ARMES : d'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés, barbés et membrés de gueules.

THIBAUT CHASTEIGNER, 1250. Ce chevalier appartenait à une maison du Poitou, qui avait pour auteur Thibaut Chasteigner, seigneur de la Chasteigneraie, vivant en 1140. Sa présence à la première croisade de saint Louis est prouvée par une quittance dont le texte est rapporté plus bas. ARMES : d'or, au lion passant (ou léopardé), de gueules.

Inscriptions anciennes.

Additions et Corrections.

ROBERT DE SOURDEVAL, 1096. Les armes de ce chevalier n'avaient été indiquées dans l'origine, au musée de Versailles, que par des traits, parce qu'on était incertain au sujet des émaux de l'écu. On les a peintes récemment telles que les portait la famille de ce nom, éteinte de nos jours. ARMES : d'or, fretté de sable de six pièces, au canton du même.

JUHEL DE LAMOTE, 1194. L'écusson de ce chevalier présentait plusieurs erreurs qu'avait signalées l'Annuaire de 1845 (pages 226 et 338). On en a enfin tenu compte en rétablissant le blason primitif de la maison de Lamote-Baracé, tel qu'il était au temps des croisades. ARMES : d'argent, à la fasce de gueules, fleurdelisée de six pièces.

GUILLAUME DE BEAUMONT, maréchal de France, 1249. L'ignorance de ses armoiries lui avait fait donner pour écu un champ d'argent ou table d'attente ; mais elles ont été retrouvées il y a peu de temps, et on les a fait peindre sur son écusson. ARMES : gironné d'argent et de gueules.

Dans le courant de l'année 1862 quatre inscriptions nouvelles ont été faites dans les galeries des Croisades du Musée de Versailles. Le nombre des médaillons restés encore vides et pouvant recevoir le nom et les armes de chevaliers croisés, n'est plus aujourd'hui que de cinq par suite de ces additions dont nous allons donner les détails.

Inscriptions nouvelles.

HUGUES D'ORFEUILLE, 1249. Ce chevalier, dont le nom et les armes viennent d'être placés au musée de Versailles dans la première salle carrée de la galerie des Croisades, appartenait à une famille du Poitou, qui existe encore aujourd'hui. Le titre, en vertu duquel cette admission a été faite, est un emprunt contracté à Damiette en novembre 1249 sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers, par Thibaud du Reclus, en présence de Hugues d'Orfeuille et de Hugues de Frans. Le texte de ce titre a été publié dans l'Annuaire de 1846, page 229 avec deux autres, dont l'un est un brevet de pension accordé par le roi Charles V, en 1369, à Armery d'Orfeuille ; il est donc inutile de le reproduire ici. Outre ces trois titres, beaucoup d'autres ont été également

présentés à l'appui de la demande d'inscription. ARMES : d'azur, à trois feuilles de chêne d'or.

G. DU BOIS, 1248. Ce chevalier s'associa avec plusieurs autres gentilshommes de Bretagne, pour traiter du prix de leur passage de Chypre à Damiette, au mois d'avril 1249. Nous avons donné plus haut, page 210, la notice de plusieurs maisons bretonnes du nom de du Bois, qui, par la similitude de leurs armoiries, semblent appartenir à une souche commune. On a attribué à ce chevalier croisé le blason figuré sur le sceau d'Alain du Bois apposé au bas d'un acte de 1383 et reproduit par dom Morice dans son histoire de Bretagne (voyez plus haut, page 211). ARMES : de gueules, à trois épées (ou coutelas) d'argent, rangées en fasce, la pointe en bas.

RAYMOND DE VASSINHAC, 1285. Ce chevalier de l'ordre du Temple appartenait à une des plus anciennes maisons du Bas-Limousin, dont la notice a été publiée dans l'Annuaire de 1845, page 262. Son nom figure fréquemment, ainsi que celui de Bertrand de Vassinhac, dans le procès de l'Ordre des Templiers, publié par M. Michelet, où son interrogatoire, subi le 6 mai 1310, est rapporté textuellement. Il avait alors soixante ans, et avait fait le voyage d'outre-mer. ARMES : d'azur, à la bande d'argent, bordée de sable.

PHILIPPE WALSH, 1191. Richard-Cœur-de-Lion étant à Saint-Jean-d'Acre, fit prêter par un banquier pisan 500 marcs d'argent à Geoffroi de la Haie, 600 marcs à Guillaume Gorrain, 700 à Philippe Walsh, en latin Walensi, et 1000 au moins à Mercadier. C'est en vertu de l'acte original de cette espèce de lettre de crédit, que le nom de ce dernier a été inscrit au Musée de Versailles. On lui a donné pour blason celui de la maison de Walsh, originaire du pays de Galles et venue en France avec les stuart. ARMES : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois phéons ou fers de dard antiques de sable.

Nouvelles inscriptions et Corrections (Partie 2)

Dans le courant de l'année 1863, cinq inscriptions nouvelles ont été faites dans la galerie des croisades du musée de Versailles. Nous nous empressons d'en donner ici l'historique.

Inscriptions nouvelles.

PIERRE L'ERMITE, 1096. Si un nom avait le droit de figurer un des premiers dans les salles des croisades, c'était évidemment celui-ci. Pierre l'Ermite était un gentilhomme picard, qui avait quitté les armes pour l'habit monastique et qui avait fait le pèlerinage de la terre sainte en 1093. A son retour en Occident, il peignit si

pathétiquement au pape les maux des chrétiens de la Palestine et les profanations des saints lieux, qu'il fut chargé, par Urbain II, de prêcher la croisade. Il parcourut la France pieds nus, une corde à la ceinture et un crucifix à la main, et il se mit à la tête de la première expédition, sans argent et sans vivres. Son armée, décimée par les fatigues du voyage fut détruite par les Sarrazins dans l'Asie Mineure. Il revint alors à Constantinople où il rejoignit les croisés conduits par Godefroy de Bouillon. Il assista au siège d'Antioche, et après la prise de Jérusalem, il repassa les mers et fonda, dans le diocèse de Liège, le couvent de Neu-Moutier, où il mourut en 1115. L'absence de tout document authentique sur la famille à laquelle il appartenait, avait empêché jusqu'ici de placer son nom et ses armes dans la galerie des croisades du musée de Versailles. Pour réparer cette omission, on vient de les inscrire dans l'embrasure de la première fenêtre de la plus grande salle, et on lui a donné pour blason l'écu qu'on lui attribue généralement, et que figure et décrit Palliot dans sa *Vraie et parfaite science des armoiries*, pages 96 et 97. ARMES : de sinople, au dizain de chapelet d'or, posé en chevron, surmonté d'une croix d'or, terminé par deux houppes et accompagné de trois quintefeuilles d'argent.

JEAN SAVARY, 1218. Ce chevalier prit part à la croisade de Damiette, comme le prouve un passage du Cartulaire de Baugerais, (Mss. lat. de la Bibl. imp. n° 10,044, page 85.) Voici le texte de ce document, à la date de 1218 :

« Jean Savary, chevalier, s'estant croisé pour aller à la conquête de la terre sainte, donna à l'abbaye de Baugerais un sextier de feubves (fèves) de rente, et un sextier de noix sur sa maison de l'Isle, proche de Cléon ; laditte rente païable au lendemain de la feste de saint Luce, et si les feubves ou les noix manquent, veut qu'on en supplée le défaut par deux sextiers de froment ; le tout par le consentement de sa femme Hersent et de son fils aîné Jordain-Guillaume-Emery-Estienne-Radulphe, et pour le remède de l'âme de son père, de sa mère, de la sienne et de celles de tous ses parens. La lettre est transcrite au livre susdit. folio 108, 6 ; et l'original est scelé du seau des armes dudit Jean Savary, chevalier, lesquelles portent : écartelé, avec un lambel de six pièces mouvant du chef. »

Le même cartulaire cite à la date de 1240 un autre acte par lequel Jean Savary, chevalier, seigneur de l'Isle, fait donation, sur sa maison de l'Isle, d'un setier de fèves et d'un setier de froment, à la mesure de Cléon. Le titre est scellé d'un sceau pareil à celui de l'acte précédent, (Cartul. de Baugerais, page 70.)

La maison de Savary, fort ancienne en Touraine, porte encore les mêmes armoiries, moins le lambel. Mais on ne pouvait, sans manquer à l'exactitude historique, se dispenser de reproduire fidèlement, au musée de Versailles, le blason de Jean Savary, tel que ce chevalier croisé l'avait sur son scel héraldique. ARMES : écartelé, aux 1 et 4 d'or ; aux 2 et 3 d'azur ; au lambel de six pendants de gueules, posé en chef.

FRANÇOIS D'ASNENS (Delley), 1219. Ce seigneur avait pris la croix avec une foule de chevaliers allemands, qui partirent en 1217 pour la terre sainte, sous la conduite d'André, roi de Hongrie, de Léopold, duc d'Autriche, et de Louis, duc de Bavière. Il mourut au camp devant Damiette, au mois d'août 1219. Ce croisé avait

contracté envers des marchands génois, une dette à l'acquittement de laquelle il engagea tous ses parents par un acte de dernière volonté, qu'écrivit et scella le prêtre qui l'assistait à ses derniers moments.

François d'Asnens appartenait à la famille d'Asnens de Delley (branche de l'illustre maison d'Estavayé), dont nous avons publié la notice dans les *Annuaire*s de 1844, page 286, et 1846, page 173, et dont les armes, inscrites au-dessus de son nom dans la galerie des croisades du musée de Versailles, sont : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux cottices d'or, brochantes l'une sur les pattes du lion, l'autre sur sa queue.

FRANÇOIS DES MONSTIERS, 1249. La présence de ce chevalier, à la première croisade de saint Louis, est constatée par un titre de la collection Courtois, où il est appelé en latin Franciscus de Monasterüs, et par lequel il avait fait un emprunt à des marchands italiens. ARMES : d'or, à trois fasces de gueules.

AIMERI ODARD, 1272. Lorsque ce chevalier, originaire du Poitou, était entré dans l'ordre du Temple, à Montgaugier, près Mirebeau, Guillaume Odard, son père, avait assigné aux frères de cette milice, une rente annuelle de trente livres tournois, sur une terre située près de Thouars. Par acte du mois d'avril 1272, passé en présence et sous le sceau du vicomte de Châtellerault, Jean Odart, frère aîné d'Aimeri, confirma cette donation.

On voit par cet acte, qu'Aimeri Odard était en 1272, qualifié précepteur de la maison du Temple, à Tortose, en Syrie. Il avait donc été en Palestine, et son nom avait droit de figurer dans les salles des croisades. ARMES : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

Depuis trois ans, aucune inscription nouvelle n'avait eu lieu dans la galerie des Croisades du musée de Versailles. Il y avait encore cependant plusieurs places vides, et les demandes d'admission de nom et d'armes ne manquaient pas. Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, trois additions ont été faites. Nous nous empressons de leur consacrer quelques lignes.

Inscriptions nouvelles.

RAYMOND DE CHALUS, 1250. La présence de ce seigneur à la première croisade de saint Louis est constatée par une charte, datée de Saint-Jean-d'Acre et de l'an 1250, par laquelle Bertrand de T., chevalier, emprunte à un marchand de Sienne, en son nom et aux noms de Raymond de Chaaluz et d'Arnaud de Gironde, damoiseaux, une somme de 230 livres sous la garantie d'Alfonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Le nom et les armes de Gironde ayant été placés au musée de Versailles en vertu de ce titre, il était de toute justice d'accorder la même faveur aux noms et aux armes de Châlus. Nous avons donné plus haut, page 139, une notice sur

les seigneurs de Châlus et la description des armes du chevalier Raymond. Voici la traduction de la charte de croisade ; telle qu'elle a été publiée dans le texte des galeries historiques de Versailles, t. VI, 2e partie, p. 372.

Qu'il soit connu à tous que moi, Bertrand de T., chevalier, ai reçu et touché d'Angelo Squarzafico, marchand de Sienne, tant pour moi que comme mandataire de nobles hommes Raymond de Chaaluz et Arnaud de Gironde, damoiseaux, deux cent trente livres en monnaie de Paris ayant cours, que très illustre homme notre seigneur Alphonse, frère du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, nous a fait tenir en prêt ; et, pour la restitution de cette somme, qui doit être faite audit seigneur comte, à la Pâque prochaine, nous avons obligé tous nos biens et avons remis entre les mains dudit comte tout notre fief. Quant auxdites deux cent trente livres délivrées à moi Bertrand par le susdit Squarzafico, tant pour moi que pour ceux qui m'ont donné procuration, je me tiens pour quitte et bien payé, renonçant en même temps au nom des nobles hommes R. et A. à toute exception de mon paiement. En foi de quoi j'ai apposé mon sceau. Fait à Acre, l'an du Seigneur mil deux cent cinquante.

(Original en parchemin scellé d'un sceau équestre. Contre-sceau : un écu chargé d'une bande. Légende : S. SECRETUM MEUM.)

[BALIAN D'IBELIN](#), 1131-1142. Bien qu'éteint depuis plusieurs siècles, le nom d'Ibelin a jeté un si vif éclat dans les guerres saintes, il a été porté par des personnages si puissants et si illustres, qu'il devait trouver place dans la galerie des Croisades du musée de Versailles. Le premier seigneur de ce nom fut Balian ou Bélian, qui, suivant le lignage d'outre-mer, était frère du comte ou plutôt du vicomte de Chartres. Il passa en Palestine accompagné de dix autres chevaliers, sous le règne de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. Ce prince lui donna la forteresse d'Ibelin, qui était située auprès de Lydda ou Diospolis, et dont il prit le nom, qu'il transmit à ses descendants. Leur généalogie a été donnée dans les lignages d'outre-mer. (Tome II des Assises de Jérusalem, publiées par le comte Beugnot.) De Balian étaient issus les seigneurs de Rama, de Baruth, les comtes de Jaffa, d'Ascalon ; et les princes de Naplouse, qui contractèrent les plus brillantes alliances. Jean d'Ibelin alla au-devant de saint Louis, lorsque ce roi débarqua en Palestine, et le reçut dans son castel de Jaffa. Joinville le représente comme un seigneur puissant, courageux et habile dans le conseil, aussi savant jurisconsulte que brave chevalier. Ce fut lui qui rédigea, vers 1260, le plus important recueil des lois et des coutumes d'outre-mer, connu sous le nom d'Assises de Jérusalem, et son petit-neveu Jacques d'Ibelin, fils du prince de Tabarie et d'Alix de Lusignan, écrivit un traité succinct de jurisprudence féodale inséré dans le même ouvrage. « On vit, dit le comte Beugnot dans la préface des Assises de Jérusalem, page xxx, ces hommes, qui étaient la fleur et le rempart de la chrétienté d'Orient, se livrer, comme des légistes de profession, à l'étude et à la pratique des lois, et acquérir par leur science plus d'autorité qu'ils n'en tiraient de leurs fiefs et de leurs dignités. » Cette passion était si forte, qu'elle ne les abandonnait pas même au milieu des fatigues et des périls de la guerre, et Philippe de Navarre, le guerrier infatigable, l'habile politique,

couvert d'honneurs et de gloire, disait dans ses vieux jours : Je suis envieux en plaidant pour autrui. ARMES : d'or, à la croix pattée de gueules.

[RAYMOND DE ROQUEFEUIL](#), 1252. Le nom de Roquefeuil appartient à une des maisons les plus anciennes, les plus distinguées et les mieux alliées du Languedoc et de la Haute-Guyenne. En 1129, Bernard d'Anduse, seigneur d'Alais, représentant d'une des plus illustres races du midi de la France, en épousant Adélaïde de Roquefeuil, seule héritière de la baronnie et du nom de Roquefeuil, accepta pour ses enfants de porter à perpétuité le nom et les armes de Roquefeuil, ce qui démontre suffisamment combien ce dernier nom était considérable. Le chevalier croisé Raymond de Roquefeuil appartient à cette seconde lignée d'Anduse-Roquefeuil. Il était à Jaffa au mois de décembre 1252, comme il est prouvé par l'acte d'emprunt que ce chevalier contracta envers Manuel de Becino, citoyen de Gênes, sous la garantie d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse.

Par suite de la substitution qui avait eu lieu à une époque où les armes n'étaient pas bien fixées, par suite aussi du nombre considérable de branches que cette famille a formées, les armes de Roquefeuil ont subi diverses modifications, quoique la cordelière qui en forme la pièce essentielle s'y retrouve toujours.

Sur un sceau de Guillaume de Roquefeuil, frère de Raymond, est gravée une cordelière passée en sautoir et se terminant par deux bouts en forme de houppes. La légende porte : S. Guillelmi de Rocofolio.

Les écrivains héraldiques ne sont pas d'accord sur les émaux du blason des Roquefeuil. On a adopté au musée de Versailles ceux qui paraissent être les plus avérés : ARMES : d'azur, à la cordelière d'or.(Voyez pl. BE.)

NOTICE SUR QUELQUES ANCIENS TITRES SUIVIE

DE CONSIDÉRATIONS SUR LES SALLES DES CROISADES AU MUSÉE DE
VERSAILLES

Par le comte de Delley de Blancmesnil.

Nous croyons devoir ne pas quitter les salles des Croisades sans dire quelques mots d'un ouvrage qui vient de paraître sous la modeste désignation de : Notice sur quelques anciens titres, suivie de considérations sur les salles des Croisades au musée de Versailles, par le comte de Delley de Blancmesnil, un vol. in-4° de 584 p. (les pages de l'avertissement comprises), avec écusson et plan des salles, chez Delaroque aîné, 21, quai Voltaire.

Ce livre, où l'auteur de l'Annuaire de la noblesse est cité souvent et quelquefois très au long, ne pouvait manquer d'attirer notre attention. Mais après l'avoir lu, nous devons avouer qu'il nous a intéressé à bien d'autres titres, et nous pensons qu'il intéressera également cette classe de lecteurs à laquelle nous nous adressons plus

spécialement. Une première partie du livre, qui du reste est de beaucoup la plus courte, est consacrée à relever dans divers recueils de documents publiés assez récemment en Suisse, tout ce qui concerne la famille d'Asnens de Delley, et à confronter en quelque sorte plusieurs des titres que renferment ces recueils avec un titre de croisade appartenant à François d'Asnens. L'auteur est amené ainsi à ressusciter la controverse qui a eu lieu sur l'authenticité de la collection Courtois, d'où ce dernier titre est sorti. Nous avons pris une trop grande part aux débats qui ont eu lieu à ce sujet pour n'avoir pas lu avec un vif intérêt le plaidoyer, très-étendu, très-complet, et appuyé sur plusieurs arguments tout à fait nouveaux, que M. le comte de Blancmesnil présente au public. Nous avons été heureux de voir que ses conclusions s'accordent avec l'opinion que nous avons toujours soutenue ; et que partagent presque tous les savants, opinion qui affirme l'authenticité des titres de la collection Courtois. Rien de ce qui pouvait éclairer la discussion n'a été omis ni négligé. Les objections qu'a provoquées cette collection sont reproduites et présentées dans toute leur force (M. de Blancmesnil en ajoute même quelques-unes qui lui appartiennent en propre), et aucune d'elles n'est laissée sans réponse. Toutes les questions accessoires qui se rattachent à la question principale viennent à leur tour, et sont discutées avec une grande clarté et une loyauté parfaite. On voit que l'auteur cherche le vrai avant tout, et son travail se recommande par une impartialité qui ne se dément jamais. Tous les documents que cite M. de Blancmesnil, tous les renseignements qu'il donne sont puisés aux meilleures sources, et faits pour inspirer toute confiance. Cet examen d'une collection qui a fourni tant d'inscriptions de croisades conduit naturellement l'auteur à parler des salles des Croisades elles-mêmes. Il donne l'histoire de cette portion importante du musée de Versailles, ce qui lui fournit l'occasion de faire connaître bon nombre de détails curieux et intéressants. Il en fait la description la plus complète sous le rapport de l'architecture, de la décoration et des objets d'art qui s'y trouvent rassemblés. Mais ce qu'il fait surtout parfaitement connaître, c'est le livre d'or inscrit sur ses parois. Trois tableaux successifs donnent : 1° les inscriptions fournies par la collection Courtois ; 2° les noms de ladite collection inscrits en vertu d'autres titres ; 3° les noms qui figurent dans la collection, et qui étaient inscrits avant qu'elle parût. Enfin vient une liste par ordre alphabétique intitulée : Table générale des inscriptions. Elle est divisée en neuf colonnes, et au moyen de cette division, on y trouve réunis sur une seule ligne tous les renseignements désirables concernant chacun des croisés. Ajoutons un plan des salles des Croisades, qui, grâce à sa disposition ingénieuse, permet de trouver facilement la place qu'occupe chaque inscription. Tout ce travail a dû demander beaucoup de temps et de soins à M. de Blancmesnil ; mais aussi il y a là de quoi satisfaire la curiosité la plus exigeante (une liste particulière est formée de tous les noms qui ont été inscrits depuis 1844, et que nous avons donnés successivement dans l'Annuaire, comme le remarque M. de Blancmesnil, mais qu'il a réunis avec des articles analogues à ceux qui existent dans l'Armorial, sur les noms antérieurement inscrits. Ce sont ces noms dont les écussons sont représentés sur deux planches. Ces noms n'en sont pas moins compris sur la Table générale des Inscriptions).

Nous recommandons l'ouvrage de M. de Blancmesnil aux savants comme aux hommes du monde. Ils y trouveront une foule de renseignements curieux ; ils liront avec intérêt sa discussion solide et approfondie sur la collection Courtois, et reconnaîtront qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire pour arriver à la vérité sur la question de savoir si cette fameuse collection est authentique ou si elle est, soit en tout, soit en partie, l'œuvre d'un audacieux faussaire. Il traite incidemment bon nombre de points, qui pris à part et isolés de la question principale, offrent par eux-mêmes un véritable intérêt. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir sous les yeux la table des matières, où le titre de beaucoup d'articles inspire tout d'abord le désir de prendre connaissance de ce qu'ils renferment. Nous n'en dirons pas plus long sur ce livre, auquel nous croyons pouvoir promettre de nombreux lecteurs dans les maisons inscrites aux salles des Croisades, dans celles qui leur tiennent par alliance, et parmi les personnes qui ont des relations plus ou moins intimes, ne fût ce que des relations de salon avec les anciennes familles. Plusieurs sans doute ne liront pas d'un bout à l'autre un travail d'aussi longue haleine, et dont quelques parties, à vrai dire, s'adressent surtout aux érudits, mais ils trouveront un peu partout des notions et des renseignements historiques et généalogiques faits pour exciter l'intérêt et tout au moins pour piquer la curiosité.

Quant à l'exécution matérielle de ce volume, dire que M. le comte de Delley de Blancmesnil s'est adressé à M. H. Plon, qui a imprimé cet ouvrage, enrichi de nombreux tableaux, avec un luxe sévère, c'est dire qu'il s'agit d'un chef-d'œuvre de typographie.

Ce livre mérite donc d'être recommandé à tous égards, surtout aux personnes qui ont le goût des belles et sérieuses publications.

Nouvelles inscriptions.

Il restait encore, il y a quatre ans, cinq médaillons vides dans les panneaux supérieurs des embrasures de fenêtres de la grande galerie des Croisades, lorsque l'un d'eux fut rempli par le nom et les armes de Pierre l'Ermite, le chef de la première expédition. (Voyez l'Annuaire de 1854, pagé 257.) Un nouveau nom, celui de Balian d'Ibelin, dont la maison a produit les comtes d'Ascalon et de Jaffa, et qui est depuis longtemps éteinte, vint occuper, en 1866, le médaillon de la seconde fenêtre, à la demande d'une famille que flattait une quasi-homonymie. (Voyez l'Annuaire de 1867, page 234.) Il n'y avait donc plus que trois places vacantes. Deux ont été remplies cette année par des inscriptions nouvelles, dont nous allons donner l'historique, et qui ont été consacrées à des familles sur lesquelles l'Annuaire avait appelé l'attention. L'exécution du travail a exigé quelques longueurs, parce que la difficulté de dessiner sur un plafond et l'embarras de dresser des échafaudages ont contraint l'artiste à

peindre d'abord les armoiries sur toile et à les coller ensuite ou maroufler sur la boiserie.

Le vicomte de COETMEN, 1270. Son admission était déjà décidée l'an dernier, comme l'avait annoncé l'Annuaire de 1868, mais elle n'avait pas été exécutée immédiatement, parce que l'on hésitait sur le prénom du chevalier croisé. Elle a été réalisée en 1868 par l'inscription du nom et des armes de la maison de Coetmen. La présence d'un de ses rejetons à la seconde croisade de saint Louis était prouvée d'une manière irrécusable, car le vicomte de Coetmen avait contracté un emprunt de quatre cents livres avant de partir pour la Terre sainte, dette dont il s'était libéré à son retour en Europe. Le fait est consigné dans un extrait d'un vieux registre des comptes rendus au duc de Bretagne Jean le Roux (1267-1275), publié par dom Morice dans les mémoires ou preuves de son Histoire de Bretagne (tome 1er, col. 1009).

Comme on le voit, le seigneur de Coetmen n'est appelé, dans ce registre, que le vicomte de Coetmen. Quoique, selon toute probabilité, cette désignation dût appartenir à Rolland Ier, vicomte de Coetmen, en l'absence d'une certitude complète, on a préféré, avec une circonspection peut-être trop méticuleuse, ne donner au chevalier croisé que le titre de vicomte, sans aucun prénom. ARMES : de gueules, à neuf annelets d'argent, posés 3, 3 et 3. (Voyez l'Annuaire de 1867, pl. BE.)

AYNARD DE BARDONNENCHE, 1191. La maison à laquelle appartenait ce chevalier croisé est une des plus anciennes et des plus illustres du Dauphiné. L'Annuaire de 1867 a donné sa notice généalogique. Il était à remarquer que l'on avait négligé d'inscrire son nom et ses armes au musée de Versailles, quoique la présence d'un de ses rejetons à la croisade de Philippe-Auguste se trouvât constatée par une des chartes d'emprunt tirées de la collection Courtois, qui avait servi à faire admettre tant d'autres familles dans la galerie des Croisades. Cette omission a été réparée cette année.

On lit au dos de l'acte : Sicurta H. de Claromonte ; sicurta per scudieri Thobias Cavacia.

Le titre est scellé d'un sceau en cire jaune, portant l'empreinte d'une clef posée en pal avec cette légende fruste : (SIG)ILL(UM) SIB(OLDI).

Comme on le voit par le texte de la charte, c'est un emprunt de trois cents livres tournois fait par Aynard de Bardonnenche et Robert de Morard, écuyers, à des marchands génois, sous la garantie de Henri de Clermont, chevalier. L'acte offre deux particularités assez grandes. L'une est le taux de l'intérêt, qui, étant d'une livre pour dix par chaque retard de deux mois, s'élevait à soixante pour cent par an, à titre, il est vrai, non-seulement d'intérêt, mais aussi de dommages, manière de colorer l'usure. L'autre point remarquable, c'est que Hugues de Clermont, chevalier, qui donne sa garantie, n'ayant pas son propre sceau, apposa au bas de la charte celui de Siboud, son frère bâtard, sur lequel était gravée comme empreinte une clef. Suivant une tradition, la maison de Clermont, dont était issu le chevalier Hugues et dont descendent les ducs actuels de Clermont-Tonnerre, avait primitivement pour blason une montagne

surmontée d'un soleil, qui sont des armes parlantes. Siboud de Clermont, père de Hugues, ayant levé à ses frais, en 1119, une petite armée, conduisit à Rome Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, élu pape à Cluny sous le nom de Calixte II, et l'installa sur le siège de saint Pierre, après en avoir chassé l'antipape Grégoire VIII. En reconnaissance d'un aussi grand service, le souverain Pontife aurait accordé au baron de Clermont, par une bulle du 23 juin 1120, le droit de prendre pour armes deux clefs passées en sautoir, et de placer sur son écu la tiare avec cette devise : SI OMNES TE NEGAVERINT, EGO NUNQUAM TE NEGABO. Le baron de Clermont mourut vers l'an 1182, laissant quatre fils, dont l'aîné s'appelait Siboud, et dont le plus jeune était cet Hugues qui se porta garant d'Aynard de Bardonnenche.

Cette concession pontificale des deux clefs, dont le P. Anselme ne fait aucune mention, semblerait contredite par la présence d'une seule clef dans l'empreinte du sceau de Siboud de Clermont, à moins que l'on n'attribue cette différence héraldique à une brisure de cadet, ou plutôt à un signe de bâtardise.

Dans l'article que l'Annuaire de 1868 (page 208) a publié sur le musée de Versailles et sur le savant ouvrage de M. le comte de Blancmesnil, intitulé : Notice sur quelques anciens titres de croisade (1 vol. in-4° ; Paris, 1866, Delaroque aîné), il s'est glissé, page 210, ligne 12, une erreur typographique à propos de l'admission du nom et des armes de la maison d'Orfeuille dans la galerie des Croisades. Il ne s'agit pas de la famille Gourgault, mais Gourjault, une des plus anciennes de la province du Poitou. Le texte des galeries du musée de Versailles cite Jean d'Osmond au nombre des chevaliers normands qui accompagnèrent Richard-Cœur-de-Lion en Palestine. Il s'appuie sur un titre de la collection Courtois par lequel, étant au camp d'Acre le lundi de la Pentecôte de l'an 1191, Johannes Hosmundi emprunta à des marchands de Pise cent livres d'argent, sous la garantie du roi d'Angleterre, dont il avait épousé la filleule, et qui s'engage à contraindre à ce remboursement Hosmond d'Estouteville, père de Jean.

L'acte est scellé d'un sceau en cire verte sur queue de parchemin, portant pour armoiries un lion couronné, avec une portion de la légende : SIGILLUM JOHANNIS. Le contre-sceau représente un vol d'hermines avec la légende : HOC EST SECRETUM J(OHANNIS). Le texte officiel et l'écusson attribuent pour armes à Jean d'Osmond : parti au 1 d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, qui est d'Estouteville ; au 2 de gueules, au vol d'hermines, qui est d'Hosmond.

Pour démontrer combien ces attributions héraldiques sont hypothétiques et peuvent donner lieu à de graves erreurs, nous ferons d'abord remarquer qu'Osmond d'Estouteville figure lui-même au musée de Versailles en vertu d'un passage de Benoît de Peterborough, chroniqueur anglais, qui le cite au nombre des compagnons d'armes du roi Richard en Palestine. Mais cette fois on lui attribue pour armes : burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout. Si Johannes Hosmundi (ce qui veut dire fils Jean d'Hosmond) est le fils du seigneur Hosmond d'Estouteville il est alors de la maison d'Estouteville et non de la famille d'Osmond ; pourquoi lui donner pour second parti les armes de cette dernière ?

En outre, comment oser affirmer que le sceau représente un lion de sable armé, lampassé et couronné d'or sur champ d'argent, puisque l'on n'a inventé que quatre cents ans plus tard le moyen d'indiquer les émaux héraldiques par la gravure ? Nous ferons la même remarque pour le contre-sceau que le texte officiel dit être un vol d'hermines sur fond de gueules. Comment a-t-on pu deviner la couleur du champ de l'écu et l'émail du vol dont il est chargé ?

Dans un travail sérieux et important comme celui du musée de Versailles aurait-on dû se laisser aller avec autant de légèreté à des conjectures aussi hasardées ? L'aigle des armes de Pierre de Lasteyrie, chevalier croisé en 1250, avait été peinte au musée de Versailles, contournée et à demi essorante. On l'a remplacée par la véritable aigle héraldique, telle que la famille la porte et telle que l'Annuaire de 1847 l'avait fait graver sur la planche M.

MUSEE DE VERSAILLES.

Lorsqu'en 1866 on eut achevé de remplir tous les médaillons des piliers, des frises et des trumeaux des cinq salles, les galeries du Musée de Versailles semblaient fermées désormais aux admissions des noms et armes de nouveaux chevaliers croisés ; on songea néanmoins à se ménager le moyen d'accorder de nouvelles faveurs. C'est ce que l'on avait préparé dès 1863, lorsqu'on inscrivit le nom et les armes de PIERRE L'HERMITE, chef de la première expédition, sur le panneau supérieur de l'embrasement d'une fenêtre de la grande salle. (V. l'Annuaire de 1864, et non 1854, comme nous l'avait fait dire l'an passé une faute typographique.) L'importance exceptionnelle du personnage semblait légitimer cette place d'honneur, et comme il y avait quatre autres fenêtres, il restait de quoi satisfaire quatre ambitions nouvelles. C'était encore bien peu.

En 1866, on consacra le panneau de la seconde fenêtre aux nom et armes de Balian d'Ibelin, dont l'inscription flattait par sa quasi-homonymie une famille aujourd'hui puissante à la cour. Il restait encore trois autres embrasements, dont deux furent remplies en 1868 par l'admission du vicomte de COETMEN et d'Aynard de BARDONNENCHE. Il n'y eut plus alors qu'un seul médaillon vide, et cependant les demandes d'admission augmentaient de nombre et d'intensité par suite des nouvelles inscriptions faites.

On a eu recours en 1869 au même procédé qui avait déjà été employé trois ans auparavant. Non-seulement on a rempli le panneau resté vide dans l'arcade de la quatrième fenêtre de la grande salle par le nom et les armes de GALARD, mais on a pris sur les boiseries du plafond, pour des inscriptions nouvelles, deux des nombreux médaillons où se trouvent répétées à l'infini, sans ordre et à titre de simple décoration, les armes de France ou celles de Malte, de Jérusalem et des principaux chefs des croisades. Cette nouvelle mesure rouvre un vaste champ ; car il n'y a pas moins d'une centaine de médaillons placés dans les mêmes circonstances et qui pourront être utilisés.

Nous appellerons dans ce cas l'attention sur les maisons d'Ambly, d'Arces, de Barbançon, de Bocsozel, de Bombelles, de Botherel, de Bréhan, de Cacqueray, de la Châtre, de Commiers, de Custrine, de Fransures, de Fumel, de la Garrigue, de Ginestous, de Lameth, de Leyssins, de Liniers, de Montagnac, de Montarby, de Pierrepont, de Poulpry, de Rachais, de Rambures, de Sévigné, de Talhouet, qui mériteraient, à titres au moins égaux, les mêmes honneurs que celles dont les noms et les armes figurent déjà aux salles des croisades. Voyons en attendant quelles sont les inscriptions nouvelles.

Inscriptions nouvelles

BERTRAND DE GALARD, 1250. La maison de Galard, originaire du Condomois, dont le Père Anselme ne donne que quelques degrés de filiation (t. IX, p. 166), est une des plus anciennes et des plus illustres de Gascogne d'après la Chenaye-Desbois, qui lui assigne pour premier degré Guillaume de Galard, pleige ou caution, avec d'autres seigneurs, du traité conclu le 20 mai de l'an 1200 entre les rois Philippe-Auguste et Jean Sans-terre.

La généalogie dressée par la Chenaye-Desbois ne nommant d'autres Bertrand de Galard que celui auquel le roi d'Angleterre Édouard III écrivit en 1327 et celui qui fut gouverneur de Verdun en 1434, nous ne savons à quelle branche peut se rattacher le chevalier qui accompagna saint Louis à la croisade en 1248. Sa présence en Palestine est établie par un titre de la collection Courtois. C'est un acte par lequel, au mois de juin 1250, Bertrand de Galard, Bertrandus de Galhardo, et quatre autres damoiseaux, Bertrandus de la Graulet, Guillelmus Galteri, Bertrandus de Favols et Bernardus Arnei, étant au camp devant Saint-Jean d'Acre, empruntèrent deux cents livres tournois à un marchand italien, sous la garantie d'Alphonse, comte de Poitiers.

Puisque, malgré les attaques qu'on avait dirigées contre l'authenticité des titres de la collection Courtois, on devait recourir de nouveau à cette source, pourquoi ne s'est-on pas servi d'une pièce émanée de la même provenance et offrant une application plus certaine ? C'est un instrument dressé par un notaire de Marseille, le 9 mai 1218, pour garantir au nom du recteur le remboursement des prêts qui pourraient être faits outre-mer à Guillaume Galard et à trois autres nobles croisés, jusqu'à concurrence de vingt-cinq marcs d'argent.

Les armes de Galard sont : d'or, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules. (Voyez pl. BL.)

RENAUD DE TASCHER, 1191. Lors du premier travail des galeries des croisades, pour lequel on mit largement à contribution les titres provenant de la collection Courtois, le nom de la maison de Tascher ne fut pas du nombre de ceux dont on avait admis l'inscription au Musée de Versailles. La présence d'un de ses rejetons à la croisade était cependant constatée par un titre de cette collection. On ne pouvait

refuser au crédit du comte Charles de Tascher-la-Pagerie, devenu duc, sénateur et premier chambellan de l'Impératrice, de réparer cette omission. C'est ce qui a été fait l'année dernière, en vertu de l'acte authentique par lequel Thibaut, comte de Blois, sénéchal de France, donna sa garantie à Renaud de Tascher et à quatre autres seigneurs croisés pour un emprunt de cent vingt marcs d'argent fait à des marchands génois, charte datée du camp devant Acre, en 1191.

Fragment de sceau en cire jaune sur lacs de soie jaune et verte. On lit au dos en écriture du temps : T. BLES. com. de ccxx. march. et en écriture moderne : Sicurta Tavani Terdona XVIII ; XII.

Les armes qui ont été placées dans un des médaillons du plafond de la grande salle des croisades, auprès de la porte de Rhodes, sont : d'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune de quatre flanchis (ou petits sautoirs alaisés) aussi d'argent.

La maison de Tascher offre un exemple frappant de la mutabilité des armes des familles. Ses diverses branches ont tellement et si souvent modifié leur blason, qu'on le trouve décrit d'autant de manières différentes qu'il y a de généalogistes.

Suivant Chevillard, la branche maintenue en Normandie en 1667, et réputée cadette, portait : d'argent, à trois fascés de sinople, chargées chacune de trois flanchis d'argent et accompagnées en chef de deux soleils de gueules. D'Hozier, dans son *Armorial* (rég. Ier, p. 533), publié en 1738, donne à la branche de Tascher-la-Pagerie, dont deux demoiselles furent reçues au pensionnat de Saint-Cyr en 1721 et 1734, le blason qui a été adopté pour le Musée de Versailles. (Voyez plus haut.) La Chenaye-Desbois le décrit : d'argent, au chef cousu de même ; à trois fascés d'azur chargés chacune de trois sautoirs d'argent, le chef chargé de deux soleils de gueules. (Ce sont, à quelques expressions près, les armoiries qui ont été gravées et blasonnées dans l'*Annuaire* de 1849-1850.) Le duc de Tascher, voulant réunir, contrairement aux usages héraldiques, les écus des diverses branches en un seul, adopta pour armes : parti, au premier d'azur, à trois bandes d'or, chargées chacune de trois (alias de quatre) tourteaux de gueules ; au deuxième d'argent, à deux fascés abaissées d'azur, chargés chacune de trois flanchis d'argent et surmontées en chef de deux soleils de gueules. Charles Grandmaison, archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes, dit dans son *Dictionnaire héraldique* (Migne ; in-8° ; Paris, 1861), que Tascher-de-la-Pagerie, en Orléanais, porte : d'azur, à trois barres d'argent, chargées chacune de trois besants de gueules.

En présence d'une telle diversité, il est d'autant plus difficile de se prononcer que les armes de la maison de Tascher n'ont pas été enregistrées dans l'*Armorial* officiel de 1696 à 1711, et qu'elles n'ont été décrites ni par Palliot, ni par Wulson de la Colombière, ni par aucun des auteurs antérieurs, au dix-huitième siècle.

GILLES DE BRISAY, 1396. La famille de Brisay, originaire du Poitou et établie dans la Beauce depuis plusieurs siècles compte au nombre de ses premiers auteurs Gilles de Brisay, chevalier, fils de Hallot de Brisay et de Bertrande de la Jaille, qui épousa, le 26 octobre 1394, Marguerite de Rochechouart, veuve en premières noces de

Bertrand de Chanac (P. Anselme, t. IV, p. 676). Il en eut un fils, né à Distillé le 9 août 1396. Quoiqu'il n'y ait point complètement impossibilité matérielle que ce Gilles de Brisay ait, au printemps de l'an 1396, fait partie de l'expédition de Hongrie, ne peut-on pas concevoir quelques doutes en présence des dates si rapprochées de son mariage et de la naissance de son fils ? Ne serait-ce pas le nom de Brezé au lieu de Brisay qu'il faudrait lire, comme l'ont fait mademoiselle de Lussan (Histoire de Charles VI ; t. III, p.113), et l'Histoire du maréchal Boucicault (p.74.) ?

Cette expédition, qui finit si tristement à la malheureuse journée de Nicopolis, méritait-elle bien de figurer au Musée de Versailles parmi les guerres sacrées entreprises pour la délivrance ou la défense des saints lieux ?

Lisez les chroniques de Froissard ou celles des moines de Saint-Denis, et vous serez édifiés sur le caractère et les épisodes de la campagne de Hongrie de 1396. Le président Hénault, le Père Daniel lui-même se gardent bien de lui donner le titre de croisade. N'était-ce pas assez déjà d'avoir inscrit au Musée de Versailles les armes du comte de Nevers, de Philippe d'Artois, de Jacques de Bourbon, de Boucicaut, d'Enguerrand de Coucy et de l'amiral de Vienne, qui tous, à l'exception du dernier, n'eurent même pas l'honneur d'y verser leur sang et s'y rendirent à discrétion à Bajazet ? Était-il donc si pressant de faire figurer à la galerie des croisades le nom de Brisay, tandis que tant d'autres, comme ceux qui ont été cités plus haut pourraient à bon droit revendiquer cet avantage ? Telles sont les réflexions que la vue de ce nouvel écusson a généralement inspirées. Les armes de Brisay sont : fascé d'argent et de gueules de six pièces. (Voyez pl. BN.)

L'admission récente des Tascher et des Galard à la salle des croisades, en vertu de titres de la collection Courtois, a éveillé l'attention de quelques personnes sur l'authenticité de ces actes, tour à tour reconnue ou attaquée sans que l'on ait, à l'appui de ces changements d'opinion, apporté des raisons nouvelles ou plus sérieuses. De pareilles tergiversations donneraient lieu de croire (comme le dit un bruit assez répandu) qu'elles reposent sur des motifs et des épisodes tout à fait étrangers à la science paléographique.

La savante dissertation de M. Gazzera et le travail éminent qu'à publié M. le comte de Blancmesnil (Notice sur quelques anciens titres, suivi de considérations sur les salles des croisades ; Paris, chez Delaroque, 1. vol. in-4 ; 1866) nous semblent ne rien laisser à désirer comme défense de ces chartes originales. Nous ne saurions mieux faire que de conseiller à ceux qui désirent s'éclairer sur la question, de consulter ces deux ouvrages, surtout le second.



Table des matières

Grande salle : § 1. Écussons placés sur les piliers.	2
Première Croisade.	2
Deuxième Croisade.	5
Troisième Croisade.....	5
Quatrième Croisade.	6
Cinquième Croisade.....	7
Sixième Croisade.	7
Septième Croisade.....	8
Grande salle : § 2. Écussons placés sur les frises.....	10
Première Croisade.	10
Deuxième Croisade.	19
Troisième Croisade.....	21
Quatrième Croisade.	23
Cinquième Croisade.....	25
Sixième Croisade,	26
Septième Croisade.....	30
Nouvelles salles des croisades : première salle carrée.	33
Première Croisade.	33
Deuxième Croisade.	35
Troisième Croisade.....	37
Nouvelles salles des croisades : deuxième salle carrée.	41
Troisième Croisade.....	41
Quatrième Croisade.....	44
Cinquième Croisade.....	46
Sixième Croisade.	48
Nouvelles salles des croisades : troisième salle carrée.	49
Sixième Croisade.	49
Nouvelles salles des croisades : quatrième salle carrée.	56
Sixième Croisade.	56

Septième Croisade.....	58
Nouvelles inscriptions et Corrections (Partie 1).....	63
On a placé dans la seconde salle :	64
Inscriptions nouvelles.....	69
Inscriptions nouvelles.....	71
Inscriptions anciennes.....	73
Additions et Corrections.....	73
Inscriptions nouvelles.....	73
Nouvelles inscriptions et Corrections (Partie 2).....	74
Inscriptions nouvelles.....	74
Inscriptions nouvelles.....	76
Notice sur quelques anciens titres suivie.....	78
Nouvelles inscriptions.....	80
Inscriptions nouvelles.....	84



*Louis IX part pour la septième croisade. Miniature du XIVe siècle
tirée des Chroniques de Saint-Denis, vers 1332-1355.
British Library, Londres • WIKIMEDIA COMMONS*